

**RAPPORT
D'ACTIVITE
2020**

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION AUX MEDIAS





1.	CHAPITRE 1 : PROMOTION DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS.....	10
1.1	Introduction : L'impact de la crise sanitaire sur les activités.....	10
1.2	Le site du CSEM	11
1.2.1	Une plateforme ambitieuse.....	11
1.2.2	Quelques chiffres significatifs.....	12
1.2.3	Appareils utilisés.....	12
1.2.4	Les canaux.....	13
1.2.5	Top 10.....	14
1.2.6	Un marché public pour un nouveau site web	14
1.2.7	Création	15
1.2.8	Les réseaux sociaux	16
1.2.9	Nos fans.....	16
1.2.10	La lettre d'information.....	17
1.3	Salon SETT : l'enseignement à l'heure des nouvelles technologies	18
2.	CHAPITRE 2 : PROJETS SCOLAIRES D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS.....	20
2.1	Projets de l'année scolaire 2019/2020	20
2.1.1	Thème.....	20
2.1.2	Sélection	21
2.1.2.1	Les écoles sélectionnées et leur projet :	21
2.1.3	Suivi des projets.....	22
2.1.4	Finalisation.....	23
2.1.5	Situation sanitaire	23
2.2	Projets de l'année scolaire 2020 – 2021	24

2.2.1	Thème.....	24
2.2.2	Sélection.....	25
2.2.2.1	Les projets sélectionnés.....	27
3.	CHAPITRE 3 : AUTRES INITIATIVES PRÉVUES PAR LE DÉCRET	31
3.1	Ouvrir mon quotidien.....	31
3.1.1	Contexte	31
3.1.2	Fonctionnement de l'opération.....	32
3.1.3	Le Secteur jeunesse.....	32
3.1.4	Chiffres.....	33
3.1.5	Conclusion.....	33
3.1.6	Accès aux sites premium des quotidiens.....	33
3.1.7	L'accompagnement pédagogique.....	34
3.1.8	Ouvrir mon quotidien numérique.....	34
3.2	Journalistes en classe.....	35
3.3	Ecran large sur tableau noir	37
3.3.1	Présentation du dispositif.....	37
3.3.2	Définition de la programmation annuelle	38
3.3.3	Partenaires.....	38
3.3.4	Programme et fréquentation.....	40
3.3.4.1	Les publics scolaires	41
3.3.4.2	Les titres les plus vus.....	41
3.3.4.3	Les dossiers pédagogiques.....	43
3.3.4.4	Les animations.....	43
3.3.5	Perspectives 2020-2021.....	44
3.4	Les radios d'écoles.....	44
3.5	Les avis du Conseil.....	46
3.5.1	Avis n°49 – Avis « aide à la presse » - 18 mai 2020	46
3.5.1.1	Le contexte.....	46
3.5.1.2	L'analyse quantitative.....	47
3.5.1.3	L'analyse qualitative.....	48
3.5.1.4	OMQ numérique.....	48
3.5.1.5	Avis.....	49



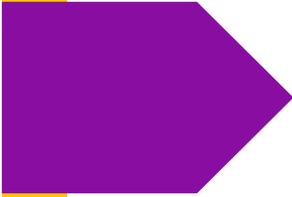
3.5.2	Avis n°50 - Avis d'initiative relatif à la place de l'éducation aux médias dans les référentiels du « tronc commun » - 18 mai 2020.....	49
3.5.2.1	Le contexte.....	49
3.5.2.2	L'avis.....	51
3.5.3	Avis n°51 - Avis relatif au Plan « Droit des femmes » - 2 septembre 2020	51
3.5.4	Avis n°52 - Avis concernant les orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et personnels des centres PMS - 2 septembre 2020.....	54
3.5.5	Avis n°53 - Avis sur la proposition de résolution du 23 septembre 2020 relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique – 19 novembre 2020.....	55
4.	CHAPITRE 4 : AUTRES INITIATIVES ET COLLABORATIONS.....	61
4.1	La collaboration avec la RTBF.....	61
4.1.1.1	Contexte.....	61
4.1.1.2	Objectifs.....	61
4.1.1.3	Les actions.....	61
4.1.1.4	Partenariat avec le CSEM.....	62
4.2	La directive SMA et la collaboration avec le CSA.....	62
4.2.1	La transposition de la directive européenne SMA (Services de médias audiovisuels).....	62
4.2.2	Une collaboration renforcée avec le CSA.....	63
4.3	La collaboration avec l'AGE.....	64
4.4	Collaboration avec l'ARES.....	65
4.5	Le Consortium BBICO.....	65
4.5.1	Contexte.....	65
4.5.2	B-BICO III.....	66
4.5.3	Safer internet Day 2020.....	66
4.5.4	Trois journées de « BetternetLab ».....	67
4.5.5	Parentsconnectes.be.....	69
4.6	#Generation2020.....	69
4.6.1	Diffusion des résultats de l'enquête.....	70
4.6.2	Perspectives suscitées par les résultats de l'enquête #Génération2020.....	71
4.7	Le projet « Questions vives ».....	72
4.8	L'appel à projets du secteur jeunesse.....	72



4.9	Le prix du mémoire	73
4.10	Le Prix du TFE.....	74
4.11	La Journée de la Recherche.....	75
4.12	Les relations internationales	75
4.12.1	Contexte	75
4.12.2	La semaine européenne de l'éducation aux médias.....	76
4.12.3	La Semaine mondiale de l'éducation aux médias.....	76
4.13	Référentiels et tronc commun.....	76
5.	CHAPITRE 5 : PUBLICATION DE RESSOURCES	79
5.1	Les ressources publiées ou mises à jour en 2020	79
5.1.1	Éducation aux médias et compétences initiales (Activités pédagogiques à vivre en classe de maternelle)	79
5.1.2	La collection "Repères"	80
5.2	Les autres ressources toujours disponibles.....	82
5.2.1	L'éducation aux médias en 12 questions.....	82
5.2.2	Les carnets de la collection Repères.....	83
5.2.3	Vivre ensemble dans un monde médiatisé.....	86
5.2.4	Les compétences en éducation aux médias	87
5.2.5	Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement fondamental.....	88
5.2.6	Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement secondaire.....	89
5.2.7	Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie.....	89
5.2.8	Eduquer au cinéma pour mieux vivre et agir ensemble.....	90
5.2.9	Le folder de présentation du Conseil supérieur de l'éducation aux médias	91
5.3	Les répertoires.....	91
5.3.1	Mieux vivre ensemble.....	92
5.3.2	Opérateurs en éducation au cinéma	92
5.3.3	Opérateurs en médias en réseaux.....	93
5.3.4	Education aux médias en réseaux - fiches thématiques	94
6.	CHAPITRE 6 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.....	96
6.1	La composition et le fonctionnement du Conseil.....	96



6.2	Un bureau et un nouveau service d'appui au CSEM.....	100
6.2.1	Le bureau du Conseil.....	100
6.2.2	Le service d'appui.....	100
6.3	Les groupes de travail et leur suivi.....	101
6.3.1	Médias d'information.....	101
6.3.2	Enseignement.....	101
6.3.3	Usages médiatiques.....	102
6.3.4	Recherche.....	103
6.3.5	Comité de sélection de l'Appel à projets.....	104
6.4	La collaboration avec les centres de ressources.....	104
7.	CHAPITRE 7 : BUDGET.....	107
7.1.1	Le budget des opérations prévues par le Décret.....	108
7.1.2	Le budget de fonctionnement du Conseil.....	109
7.1.2.1	Dépenses.....	109
7.1.2.2	Budget non utilisé.....	111
7.1.3	Le budget des opérations.....	111



**Le mot de la
nouvelle
Présidence**

Une année de transition marquée par la pandémie de la Covid 19

2020 a été une année tristement exceptionnelle, impactée de façon totalement inattendue par la pandémie de la Covid 19. La vie du conseil supérieur de l'éducation aux médias et du secteur qu'il représente n'a pas été épargnée par ce contexte hors normes. De nombreux événements ont été suspendus, tels que la « Journée des hautes écoles » ou le « Salon Educ ». Plusieurs réunions du conseil ont été annulées. De nouveaux modes de fonctionnement ont dû être mis en place, les interactions en ligne sont devenues la règle.

De nombreuses activités, malgré tout

Néanmoins, la vie du secteur de l'éducation aux médias ne s'est pas arrêtée, comme en atteste ce rapport. Les groupes de travail ont continué à se réunir, des actions ou événements ont été organisés, la collaboration avec La RTBF, le CSA et bien d'autres partenaires s'est poursuivie. Le CSEM a remis plusieurs avis, le projet européen B-Bico a permis de réaliser une grande enquête sur les usages médiatiques des jeunes ; #Génération 2020. Pour l'enseignement, des outils ont été finalisés et les centres de ressources ont poursuivi leurs actions chaque fois que c'était possible. Des chantiers ont pu aboutir, comme la refonte complète du site web du conseil ou la publication de dossiers de la collection « Repères ».

Une équipe renforcée

Mieux encore, la création d'un service d'appui au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, décidée antérieurement, a progressivement renforcé l'éducation aux médias grâce à l'engagement de trois personnes supplémentaires. Patrick Verniers tout d'abord, président du conseil en fin de mandat, qui a pu, dès le mois de mars, se consacrer à temps plein à ce nouveau service d'appui en en prenant la direction. Ont ensuite rejoint son équipe Aude Lavry, comme chargée de communication et Tatiana Debrabandère, comme chargée de projets. Un grand enrichissement pour le secrétariat du conseil qui pouvait déjà compter sur les compétences d'Olivier Gobert, Philippe Delmotte, Catherine Soudon, Corinne Dufour et Laurent Abraham.

Vers un nouveau conseil

2020 représentait également une étape pour le conseil, puisqu'il arrivait à la fin d'un mandat entamé en 2015. Il fallait renouveler la présidence, la vice-présidence et l'ensemble des membres. En septembre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a désignés à la tête de cette institution. Une marque de confiance mais surtout un défi à relever, tant les enjeux de l'éducation aux médias sont nombreux et importants. La désignation prochaine de nouveaux membres du conseil supérieur sera particulièrement précieuse pour renforcer et enrichir son action.



Merci aux « anciens »

Les membres du nouveau conseil pourront s'appuyer sur le travail considérable réalisé par leurs prédécesseurs, qui ont permis à l'éducation aux médias de s'implanter et de se renforcer au fil des années. C'est ici l'occasion de remercier ceux qui se sont investis ces dernières années, et particulièrement, François Heinderyckx, Chantal Stouffs, Martine Simonis, Jean-Pierre Borloo, Michel Condé, Pascale Bousman, Philippe De Mol, Julie Feron, Christophe Istace, Sandra Preud'homme. Un merci tout spécial est adressé à Michel Clarembeaux qui fut un des principaux pionniers de l'éducation aux médias en Belgique francophone et un membre majeur du conseil depuis sa création en 1995. Leur engagement au service de l'éducation aux médias sera, nous en sommes sûrs, poursuivi et renforcé grâce aux compétences et au dynamisme des nouveaux membres qui rejoindront prochainement le conseil.

Paul de Theux

Président



**Promotion de
l'éducation aux
médias**

1. CHAPITRE 1 : PROMOTION DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

1.1 Introduction : L'impact de la crise sanitaire sur les activités

L'année 2020 aura incontestablement été marquée par la crise sanitaire mondiale qui a bousculé nos habitudes de vie et de travail.

Cette crise sans précédent nous a imposé de limiter, voire de supprimer notre présence sur différents salons, rencontres, conférences mais ne nous a pas empêché d'assumer la continuité de nos missions, plus que jamais essentielles dans ce contexte.

L'éducation aux médias a, en effet, eu un rôle majeur à jouer dans cette période où les usages médiatiques des enfants et des jeunes ont été particulièrement impactés par une multitude d'informations parfois contradictoires.

Demeurer critique quand on est submergé par d'énormes quantités d'informations provenant de sources plus ou moins crédibles est un grand défi pour chaque citoyen. Ça l'est aussi pour le monde éducatif.

Cette situation inédite nous a donc invité à renforcer l'éducation aux médias pour accompagner les usages médiatiques de toutes et tous.

Comprendre, analyser et décrypter les médias et faire l'exercice de l'esprit critique constituent notre objectif éducatif essentiel. Renforcer l'éducation aux médias, c'est aussi ne pas tomber dans le piège des fake news et des théories du complot largement présentes dans des situations de crise majeure.

Dans cet esprit, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a continué ses activités et a proposé des ressources et outils en ligne susceptibles de contribuer à éduquer et à renforcer la compréhension des médias.

Les opérations annuelles comme « Ouvrir mon quotidien », « Journalistes en classe » « Ecran large sur tableau noir » ou encore les « Projets scolaires d'éducation aux médias » ont continué à se produire, parfois de manière adaptée, mais ont pu avoir lieu.

Et, comme vous le verrez dans ce rapport d'activité, de nouveaux outils et dispositifs ont vu le jour, notamment, le projet « Questions Vives » ou la brochure « *Éducation aux médias et compétences initiales (Activités pédagogiques à vivre en classe de maternelle)* ».

Cette année très particulière aura donc certes impacté notre travail mais ne nous a pas empêché d'assurer nos missions au mieux.



1.2 Le site du CSEM

Décret : (chapitre 1er, article 4, 1°) :

« Le CSEM a pour missions de promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente. Dans ce cadre, le CSEM veille, notamment par le biais de son site internet, dont la gestion sera assurée par le Secrétariat, à la bonne information des publics scolaires et non scolaires ».

Décret (chapitre 1, article 6) :

« Le Conseil supérieur assure la publicité, notamment par le biais de son site internet de la liste actualisée des initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations menés ou réalisés en matière d'éducation aux médias s'étant vu octroyer une « reconnaissance d'intérêt pédagogique en éducation aux médias ».

1.2.1 Une plateforme ambitieuse

Les objectifs fixés par le Décret de 2008 étaient ambitieux et dès ses débuts, il est apparu évident pour le Conseil que le site internet serait un des outils les plus indispensables au regard des objectifs fixés. Ambitieux, le Conseil l'a été aussi. Il a souhaité offrir à ses publics une plateforme de qualité, exhaustive et interactive.

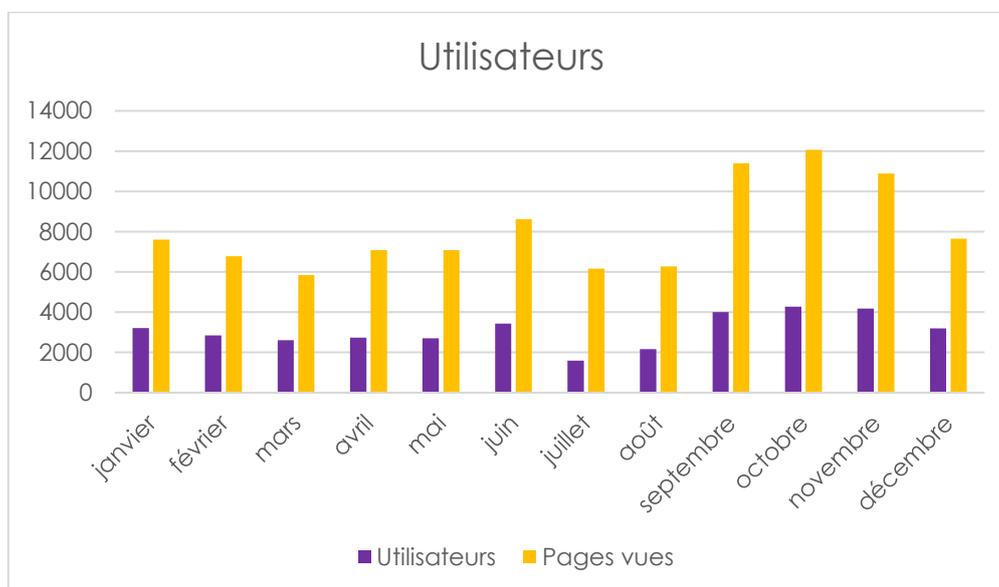
Les objectifs du Décret ont été atteints en grande partie. Le site, nourri de ressources proposées par le Secrétariat du Conseil, les Centres de ressources, des opérateurs en éducation aux médias, des institutions et des enseignants porteurs de projets, propose des ressources nombreuses et variées est devenu une réelle plateforme offrant à ses publics des formations, des rencontres, des opérations, des fiches pédagogiques, des ouvrages, des outils pratiques répondant à des problématiques d'aujourd'hui, des vidéos, des émissions radio, ...etc.



1.2.2 Quelques chiffres significatifs

Quelques chiffres permettent de comprendre l'importance que le site du CSEM a pris aujourd'hui.

Audience pour l'année 2020 (source Google Analytics)



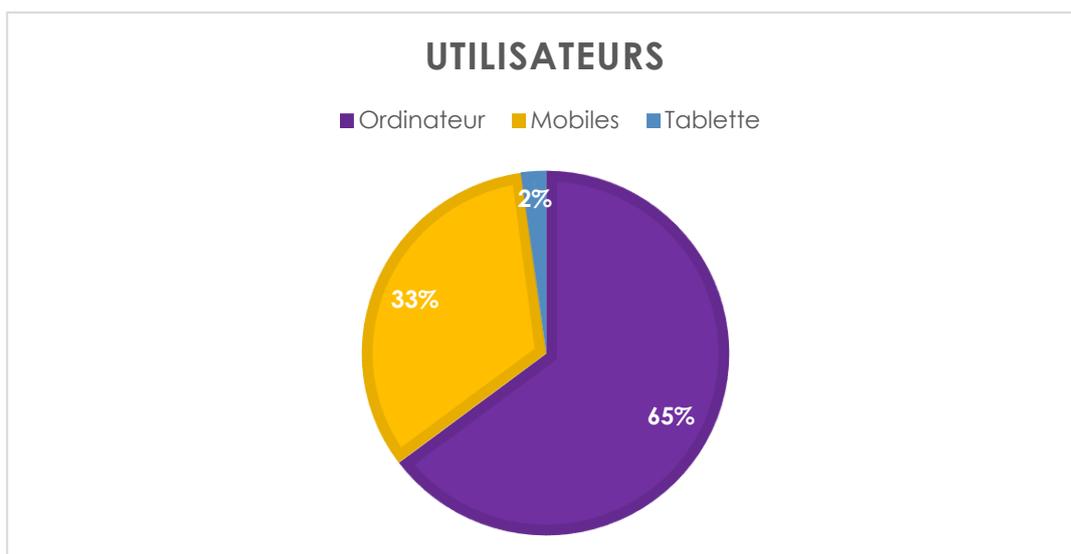
Par rapport à 2019, nous avons pu observer une augmentation très significative de la fréquentation:

- utilisateurs : 35 086 soit une hausse de 71%,
- sessions : 45 905 soit une hausse de 10,5 %,
- nombre de pages vues : 97 461 soit une hausse de 70%

1.2.3 Appareils utilisés

On observe une hausse de 8% de l'usage des appareils mobiles (mobiles et tablettes) par rapport à 2019. L'accès au site se fait majoritairement à partir d'un ordinateur. Il faut sans doute lier cela à la spécificité du public éducatif qui utilise principalement cet outil pour préparer ses activités.





Catégorie d'appareil	Utilisateurs
Ordinateur	22820
Mobile	11682
Tablette	737

1.2.4 Les canaux

Il est toujours très utile de savoir comment l'internaute a eu accès à notre site. Nous pouvons observer que plus d'un visiteur sur deux y accède via la recherche tandis que maintenant, plus d'un quart des visiteurs connaît l'adresse du site. Les autres canaux sont en retrait. On note tout de même une réelle progression des réseaux sociaux. Il est à noter que le CSEM dispose et utilise des comptes Facebook et Twitter depuis peu. Ces derniers mois, la communication via ces canaux s'est renforcée.

Canal	Utilisateurs	Pourcentage
Recherche	22050	60,2%
Directement	9708	26,5%
Référencement sur les sites	2922	8,0%
Réseaux sociaux	1701	4,6%
Courriel	180	0,5%
Autre	68	0,2%
total	36629	



1.2.5 Top 10

En dehors de la page d'accueil du site, c'est l'appel à projets scolaires qui occupe le haut du classement des pages les plus vues devant la brochure « Éducation aux médias en 12 questions », la fiche « Recherche et fiabilité de l'information en ligne » et le carnet de la collection « Repères » à propos des fake news. Un quatuor assez intéressant et révélateur de tendances :

1. l'appel à projets scolaires commence à être bien connu ;
2. un public s'informe de l'éducation aux médias et est désireux d'en connaître le bébé ;
3. la fiabilité de l'information est un enjeu essentiel de l'éducation aux médias.

Page	Pages vues
/	8820
/appelaprojet	4947
/educationauxmediasen12questions	2189
/outils/recherche_et_fiabilite_de_linformation_en_ligne	1620
/reperesfakenews	1546
/outils	1395
/outils/productions/fiches_activites	1379
/communaute/fiche/chantons_contre_les_discriminations	1240
/competenceseneducationauxmedias	1122

Autres chiffres révélateurs de la bonne tenue de notre site :

- 4457 pages indexées par Google
- 3303 inscrits à la lettre d'informations, soit une augmentation de 12% par rapport à 2019.

1.2.6 Un marché public pour un nouveau site web

Sur Internet, les choses évoluent rapidement et avec le temps, le site n'a plus correspondu aux standards du web. De plus, son interface et son moteur de recherche n'étant plus suffisamment adaptés, il est devenu difficile de trouver l'information recherchée.

Qui plus est, la convention de marché public qui liait le CSEM au prestataire technique (AZNetwork) étant arrivée à échéance, un marché public a été initié et lancé en 2019.



Sur base des recommandations d'un groupe de travail du Conseil, le Secrétariat du CSEM a rédigé un cahier spécial des charges ambitieux, très détaillé et très cadrant qui mettait l'accent sur des impératifs du web comme l'accessibilité, le référencement, la rapidité... Le cahier des charges reprenait également une série d'impératifs fixés par les membres du Conseil :

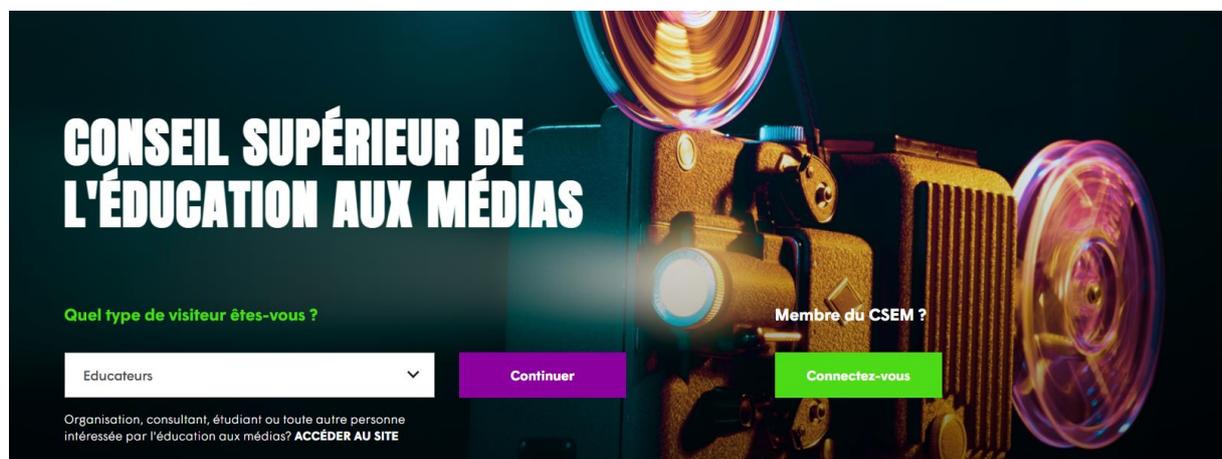
- l'accent sur les contenus,
- l'optimisation de la recherche,
- la navigation,
- les publics cibles.

Après une longue procédure conforme aux réglementations en vigueur, le Marché public a été attribué en Mai 2020 à la société Vox Ténéo. Le développement du nouveau site du CSEM et sa maintenance évolutive jusqu'en 2023 lui ont été confiés.

1.2.7 Création

Les mois de juillet à décembre ont été mis à profit par Vox Teneo et le Service d'appui du CSEM pour analyser les besoins, proposer les meilleures solutions, identifier une identité graphique et, enfin, construire le nouveau site du CSEM. Parallèlement, le Service d'appui a continué à nourrir et maintenir en vie l'ancien site toujours en ligne.

La nouvelle mouture du site sera mise en ligne en février 2021 après l'importation des nombreux contenus existants.



www.csem.be

Avec l'intégration des réseaux sociaux et la création des comptes Facebook et Twitter et avec le soutien de la lettre d'information, le Secrétariat dispose aujourd'hui d'une formule large d'informations de ses publics prioritaires.



1.2.8 Les réseaux sociaux

Facebook

Le CSEM a créé sa page Facebook le 9 octobre 2017. Bien que possédant un site web important, la présence du Conseil sur un réseau social comme Facebook semblait évidente. En effet, cet outil de communication a de nombreux avantages. Outre le fait de profiter d'une interface graphique ergonomique et intuitive, on citera la possibilité d'augmenter la notoriété et la visibilité du Conseil et de ses actions, de fédérer une communauté, fidéliser un public, voire le connaître.

CSEducationauxMedias

Twitter

Le CSEM a rejoint Twitter en août 2018. Twitter permet de partager simplement avec notre communauté, des informations sur notre actualité. Cette communication, simple et régulière, devrait alimenter notre image de marque et venir compléter efficacement l'action de notre site internet.

@CSEducMedias

Usages

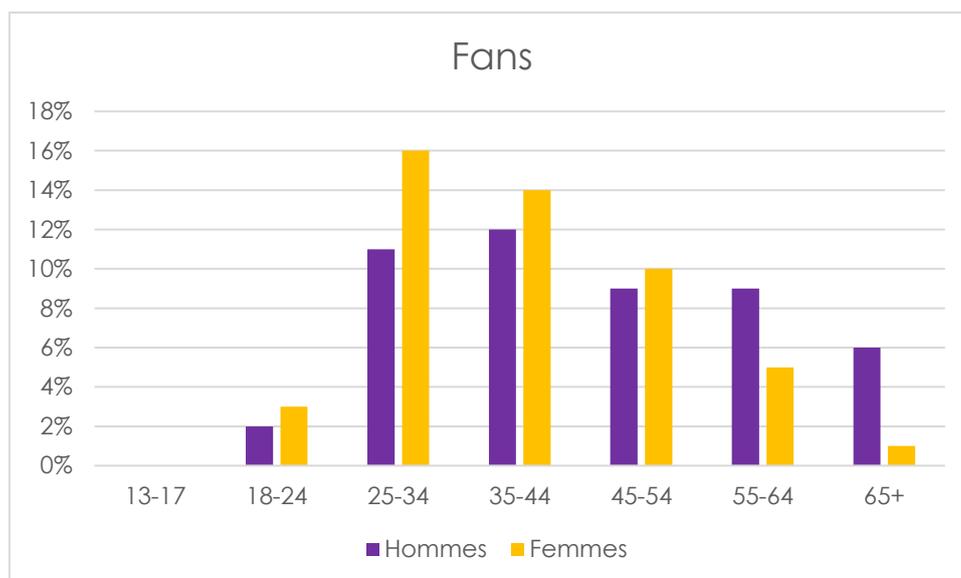
Dès le début de l'année 2020, un effort particulier a été réalisé afin de ne plus négliger ces outils de communication et chaque actualité, outils, ressources partagées sur le site a fait l'objet d'une publication parallèle sur la page Facebook du Conseil et sur Twitter. L'augmentation des posts est flagrante, nous comptons par exemple 70 publications sur Facebook en 2020 pour un total de 30 en 2019.

1.2.9 Nos fans

L'âge

Répartition des fans selon le genre et la tranche d'âge. On observe que les adolescents ne sont pas du tout touchés par nos publications tandis que les 18-24 ans sont encore peu touchés. L'équilibre des genres est atteint grâce aux hommes de plus de 55 ans.





1.2.10 La lettre d'information

La publication et l'envoi régulier de la lettre d'information à nos abonnés ont plusieurs avantages. Outre le fait de rappeler périodiquement l'existence du CSEM, elle permet de promouvoir notre identité et d'informer sur nos nouvelles ressources et actualités. Utilisée efficacement, elle permet via des liens hypertextes de générer du trafic sur notre site Web et, depuis peu, via un partage automatisé, d'améliorer la visibilité de nos pages sur les réseaux sociaux.

Abonnés

Nous comptons actuellement 8740 abonnés. Ceux-ci se répartissent ainsi : 3303 abonnés via le site du CSEM et grâce à une association avec LAPRESSE.be, 2739 enseignants abonnés à Ouvrir mon quotidien et 2159 directions d'école. Nous comptons également plusieurs petites bases de données d'abonnés représentant des institutions, des hautes écoles...

Régularité

Ainsi, en 2020, ce ne sont pas moins de 14 lettres d'info qui ont été envoyées. Toutes ne visant pas spécifiquement les mêmes publics. Parmi les thèmes principaux abordés, on peut citer les nouveaux carnets de la Collection Repères, le Rallye des médias, éduquer aux médias et au cinéma durant le confinement, la désinformation, l'Appel à projets scolaires, le Prix du Mémoire et du TFE, l'enquête Génération 2020, le lancement de nos opérations en septembre, le SETT...

Communication tous publics

Le CSEM dispose aujourd'hui d'une gamme assez complète et interactive d'outils modernes de communication. Une plateforme internet depuis 2013, un système de lettres d'info depuis 2015, Facebook et Twitter depuis 2017 et 2018. On constate en 2020 que la dynamique est



bien en place et que grâce à ces outils, le Conseil peut diversifier les formes de communications et toucher ses différents publics.

1.3 Salon SETT : l'enseignement à l'heure des nouvelles technologies



SCHOOL
EDUCATION
TRANSFORMATION
TECHNOLOGY

L'école et ses acteurs sont aujourd'hui face à un défi majeur : l'intégration du numérique et des nouvelles technologies dans leurs contenus et méthodes d'apprentissage. SETT, l'événement du numérique dans l'enseignement, propose de les accompagner, les inspirer et les outiller.

Partages d'expériences, découvertes de pratiques pédagogiques innovantes, échanges avec des experts et avec des pairs étaient au menu de la seconde édition de SETT les 6 et 7 février 2020 à Namur Expo. SETT a proposé aux professionnels de l'enseignement une centaine de conférences, ateliers et cafés-causeries.

Le CSEM y a tenu un stand. L'occasion d'échanger avec les visiteurs, de diffuser nos brochures pédagogiques et de recueillir les coordonnées des personnes intéressées par les activités du CSEM. Notre stand a attiré plus d'une centaine de visiteurs.





Projets scolaires d'éducation aux médias



2. CHAPITRE 2 : PROJETS SCOLAIRES D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Décret : (article 29) (extrait)

§1er : « Dans la limite des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de 20.000 € sont consacrés à l'organisation annuelle en Communauté française d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le soutien de projets scolaires locaux d'éducation aux médias organisés à destination des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire par un ou plusieurs établissements scolaires en Communauté française. La première moitié de ces crédits est consacrée aux établissements scolaires d'enseignement fondamental et la seconde moitié aux établissements scolaires d'enseignement secondaire. Les montants sont octroyés aux bénéficiaires par tranche de 2.000 € ».

2.1 Projets de l'année scolaire 2019/2020

2.1.1 Thème

Le thème spécifique du projet pour l'année scolaire 2019 - 2020 : **On ne peut donner que deux choses à ses enfants, des racines et des ailes.**

Magnifique proverbe riche, imagé et poétique qui fait sens d'un côté au besoin d'identification quand chacun reconnaît en soi des caractéristiques physiques, affectives, comportementales, éthiques... patrimoine de ses parents, de ses frères et sœurs, et, par ailleurs, au besoin de distinction, quand chacun se perçoit différent, unique, original.

Appliquer ce proverbe pour un enseignant, c'est, d'abord faire le constat que chaque être humain est unique et qu'il existe en chaque élève un potentiel. C'est ensuite se demander comment lui faire découvrir ses forces, l'aider à les utiliser et l'accompagner à déployer l'ensemble de ses capacités. C'est alors pouvoir l'écouter sans jugement, renforcer sa confiance en soi, faire émerger ses motivations profondes, l'aider à dépasser ses peurs et ses obstacles.

Le rôle de l'éducateur, c'est d'établir un cadre et des limites afin d'offrir à chaque élève la possibilité de développer progressivement les compétences nécessaires pour devenir autonome, se séparer, prendre son envol vers le monde des relations sociales et de l'âge adulte.

Au travers de cette très large thématique, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias avait la volonté de laisser plus de liberté aux enseignants, de favoriser la créativité, le partage, la collaboration... avec l'appui des médias, objets de création et de diffusion.



La créativité de chaque élève au travers des médias devait être le cœur du projet avec en appui la collaboration et en finalité le partage. Plutôt que mettre en place des freins, des filtres, le thème induit l'utilisation des médias en toute conscience, de manière responsable, en usant de son droit d'expression.

Le développement des compétences médiatiques a permis de cadrer la création et le partage. La collaboration a permis de réfléchir sur les notions de liberté, les ressentis, l'éthique... Le partage a permis de faire s'élever la parole (l'image, le son...) vers d'autres horizons.

Ce thème à dimension poétique incitait à développer des projets dans les différentes disciplines que sont l'histoire (les racines), le français (la parole), les sciences (les ailes) ...

2.1.2 Sélection

30 projets ont été proposés. Ils sont répartis comme suit :

- Enseignement ordinaire : 25,
- Enseignement spécialisé : 5,
- Fondamental : 15 dont 3 concernent le maternel,
- Secondaire : 15 dont 8 de général de transition, 3 de technique de transition, 6 de technique de qualification, 1 de professionnel de qualification.

3 écoles ont déjà vu un projet sélectionné une fois les années précédentes.

Deux écoles ayant obtenu la même cotation ont été départagées par le résultat obtenu pour les critères « éducation aux médias » et « durabilité ».

Le Comité de sélection avait émis plusieurs autres pistes de réflexions à propos somme toute récurrente à propos de la part du budget attribuée à un opérateur, de la thématique qui semble se greffer par magie aux projets et de l'implication.

Ces réflexions ont nourri les débats du Groupe de travail qui s'est réuni le 5 mars 2020.

2.1.2.1 Les écoles sélectionnées et leur projet :

Enseignement fondamental

Nom de l'école	Titre du projet
Saint-Martin d'Assesse	PIDA : Parcours Interactif à la Découverte d'Assesse
EESPCF Lieutenant Jacquemin La Parenthèse de Visé	Une classe extraordinaire
École primaire Centre scolaire Saint-Michel d'Etterbeek	J'ai le droit d'être moi !



École fondamentale libre subventionnée Sainte Bernadette de Braine-l'Alleud	Zappés comme jamais !
École communale les Cèdres-la Roseraie de Watermael-Boitsfort	Les Cèdres News : le JT des 6ème

Enseignement secondaire

Nom de l'école	Titre du projet
Athénée royal Simone Veil de Beaumont	Les miroirs du passé
Institut Saint-Joseph de Carlsbourg	« Mon portrait, c'est pas chinois ! Se raconter pour mieux compter »
Académie d'Ixelles -Musique, Arts de la parole, Mouvement d'Ixelles	Métamorphoses, portrait d'une génération silencieuse en 10 podcasts natifs
Institut des Ursulines de Bruxelles	Reportage de photojournalisme : Ces parents venus d'ailleurs qui ont ces enfants devenus les jeunes d'ici
Institut Sainte Marie d'Arlon	Projet docu-fiction - Titre à définir avec la classe en cours de processus de recherche

2.1.3 Suivi des projets

Une demi-journée de rencontre avec les porteurs de projets avait été organisée au Ministère le 27 novembre 2019 par le Secrétariat du CSEM et les Centres de ressources. Cette rencontre avait pour objectifs de :

- mieux connaître les projets sélectionnés et les équipes éducatives qui les portent ;
- préciser les bonnes pratiques relatives à l'éducation aux médias ;
- présenter les ressources offertes par le Conseil, le Secrétariat et les Centres de ressources ;
- rappeler les contraintes administratives relatives à l'utilisation de la subvention.

Au printemps 2020, les chargés de mission du Secrétariat auraient dû visiter chaque équipe éducative dans son école. Ces visites ont pour objectifs de :

- entendre les enseignants sur leurs pratiques et leurs difficultés ;
- soutenir les équipes éducatives dans leurs démarches ;
- rencontrer les élèves éventuellement en action ;
- répondre éventuellement aux questions des enseignants afin de s'assurer des bonnes pratiques en éducation aux médias ;



- envisager l'opportunité d'inviter l'équipe à présenter son projet lors de la Journée de l'éducation aux médias au Sett ou au Salon Educ ;
- tenir le Conseil informé de l'évolution des projets.

Chaque visite est ponctuée par un rapport écrit.

2.1.4 Finalisation

A l'issue de l'année scolaire, chaque équipe éducative s'est vue proposer de déposer sur le site du CSEM (partie Communauté) une fiche d'activité (fiche pédagogique) accompagnée de documents iconographiques. Cette dernière disposition a été souhaitée par le Conseil et remplace l'obligation, jadis faite à l'école, d'envoyer à l'administration un rapport d'activité. De cette manière, les projets réalisés sont mieux mis en évidence et sont partagés avec l'ensemble de la Communauté éducative.

2.1.5 Situation sanitaire

Les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la gestion de la situation sanitaire dont la fermeture des écoles ont fortement perturbé la réalisation et le suivi des projets.

Il est de coutume que les chargés de mission du Service d'appui se rendent dans les écoles en mai afin de rencontrer les équipes éducatives et prendre connaissance de la réalisation du projet. Cela n'a pu se faire cette année.

En pratique, toutes les écoles ayant reçu la première tranche de la subvention couvrait l'essentiel des dépenses occasionnées par l'achat de matériel ou les frais d'opérateur, la procédure impliquait que le projet soit finalisé durant l'année scolaire 2019-2020 et que le porteur de projet remette un rapport d'activités et une déclaration de créances au plus tard le 30 juin 2020. Ceci aurait permis à l'administration de liquider le solde de la subvention.

Les circonstances particulières ont fait que certains projets en éducation aux médias n'aient pu aboutir. Bien que chaque situation soit particulière et que certains projets étaient terminés alors que d'autres venaient juste de commencer, le Service d'appui a adapté les échéances.

Nous avons proposé aux équipes pédagogiques une formule plus souple : continuer leur projet quand la possibilité se présentait, soit encore durant l'année scolaire, soit au premier trimestre de l'année scolaire suivante. Nous avons également adapté l'agenda tenant compte des contraintes liées à l'utilisation des budgets par l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- le vendredi 16 octobre 2020 – l'envoi de la déclaration de créances appuyée des pièces justificatives originales détaillées ;
- le vendredi 30 octobre 2020 – la rédaction de la fiche d'activité illustrée par des photos ou une vidéo sur le site du CSEM via le formulaire en ligne.

Même si le projet n'a pu être mené à son terme à cause du contexte sanitaire, les équipes pédagogiques ont été invitées à indiquer le maximum d'informations telles que les étapes réalisées, les intentions du projet, éventuellement un nouveau planning d'activités etc.



L'annulation successive des salons EDUC et SETT n'ont pas permis cette année aux écoles de faire une présentation publique de leurs projets

2.2 Projets de l'année scolaire 2020 – 2021

2.2.1 Thème

Le thème spécifique du projet pour l'année scolaire 2020 – 2021 : **Stéréotypes de genre dans et avec les médias.**

Médias et stéréotypes

Les médias ne sont pas le fidèle miroir du monde, ils l'interprètent et le représentent. Pour un journaliste, un caméraman, un artiste, un illustrateur, un directeur marketing... la perception de la réalité passe par le langage, le symbole, la connotation, le signe... Un stéréotype est une représentation par grossissement ou raccourci. Les médias, par leur omniprésence dans notre vie quotidienne, participent plus que jamais aux processus de sociabilisation. Ils sont au cœur de la représentation du genre et de sa construction.

En soi, un stéréotype est nécessaire pour permettre une narration médiatique dans laquelle quelques traits d'un personnage suffisent et permet à chacun de s'identifier ou de se projeter. Un stéréotype devient problématique lorsqu'il fige une personne ou un groupe de personnes dans des rôles, des fonctions ou des valeurs inférieures, négatives voire dégradantes. C'est surtout le caractère répétitif, figé et univoque d'un stéréotype qui produit des représentations biaisées.

Dans les médias, les stéréotypes de genre apparaissent dans la manière dont les deux sexes sont qualifiés, dans la façon de les filmer ou les représenter, selon les situations dans lesquelles on les place ou les rôles qu'on leur attribue de manière systématique, d'après les termes utilisés pour les désigner... La femme apparaît souvent plus fragile, la représentation de la féminité se réduisant plutôt à la minceur, la beauté, la séduction, la disponibilité sexuelle, la douceur, la maternité... Tandis que l'image de l'homme est plutôt associée au pouvoir, à la force, la compétitivité, l'action, la rationalité...

Avant de médias, les enfants et les jeunes sont très souvent en contact avec les modèles de féminité et de masculinité stéréotypés. Un grand nombre de leurs émissions favorites (séries, clips, dessins animés...) sont porteurs de stéréotypes sexistes. La question des effets de l'exposition aux stéréotypes interpelle. Une jeune fille regarde des publicités mettant en scène des mannequins très minces va-t-elle perdre confiance en elle ? Quelle vision ont les jeunes du sexe opposé s'ils s'en réfèrent aux représentations des hommes et des femmes données par les médias ? Comment se voient-ils et se jugent-ils par rapport à ces représentations ? Sont-ils conscients du caractère stéréotypé des représentations ou les jugent-ils comme naturelles ? Quelles sont leurs propres représentations stéréotypées ?



Portée éducative

L'enseignant pratiquera différentes activités au travers de différents types de médias afin de permettre aux élèves de prendre conscience du phénomène et d'acquérir des réflexes de prise de recul et de critique du message médiatique. Il favorisera par exemple l'observation des différences de traitement entre les sexes, la mise en œuvre de la diversité ou encore, il mettra ses élèves en situation de s'interroger sur la place de chacun dans l'information médiatique. De nombreuses compétences en navigation, organisation et lecture tant informationnelles que sociales seront mise en œuvre.

Créativité médiatique

Les stéréotypes sont présents partout : la télévision (JT, séries, télé réalité...), le cinéma, la publicité, la presse écrite et les magazines mais aussi les jeux, les jouets, les vêtements, le sport... et l'école ? Les opportunités de création sans clichés sont nombreuses. Inversez la vapeur ! Pourquoi pas ? Créer des petits clips vidéo en inversant les rôles, réaliser une enquête et l'illustrer, adapter un média pour y apporter une juste diversité ? Découper, coller, recréer un catalogue de jouets : je joue comme je veux...

Les stéréotypes, en tant que représentation collective d'une certaine réalité sont aussi incontournables dans les médias. Dans un film, on représente un concierge de façon à pouvoir l'identifier immédiatement ? Et si on jouait avec les codes, ça donnerait quoi ?

Le développement des compétences médiatiques créatives permet de structurer les apprentissages et fixer les acquis. Et puis, partagez, exposez les créations... pour une vraie prise de conscience ?

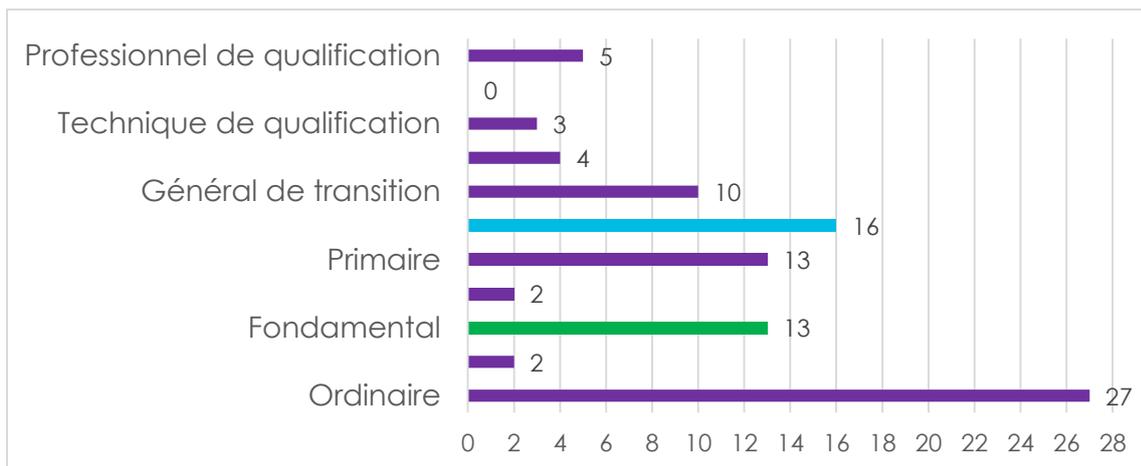
Transversalité

Ce thème à dimension citoyenne incite à développer des projets dans de nombreuses disciplines, par exemple en histoire (les stéréotypes à travers les époques), en français (lire, débattre, écrire) ... mais aussi en éducation à la philosophie et la citoyenneté (les stéréotypes et les préjugés, les généralisations abusives).

2.2.2 Sélection

29 projets ont été proposés et sont répartis comme suit :

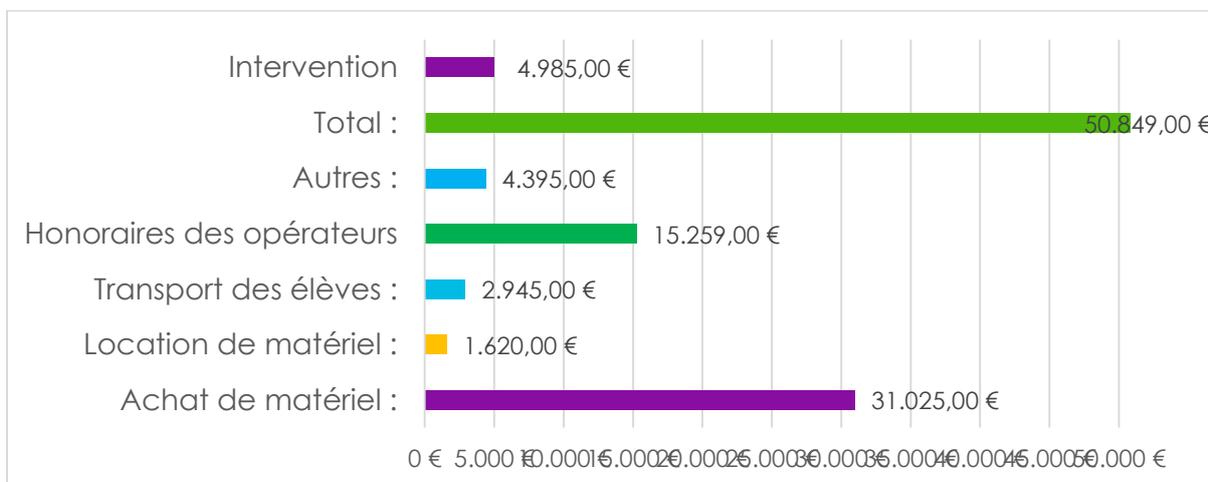




A noter que 5 écoles ont déjà participé à l'appel à projets scolaires.

Les budgets demandés

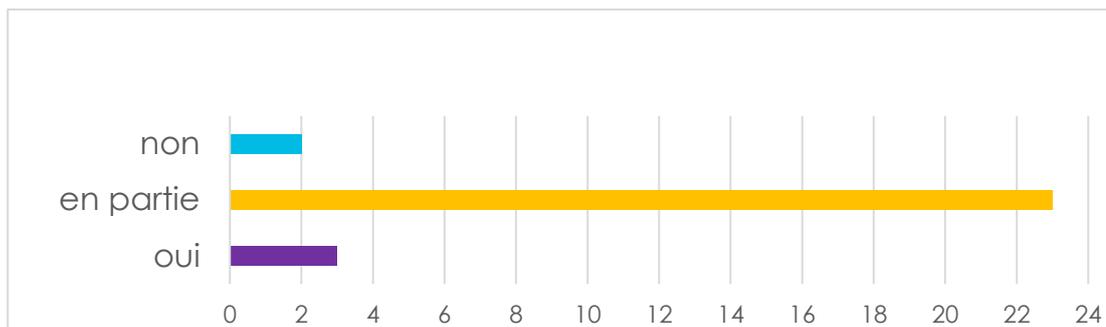
Quand on comptabilise l'ensemble des budgets demandés qui seront alloués à un opérateur, on arrive à 40% du budget total. Chaque année, le Comité de sélection relève ce fait et les débats opposent une partie des membres qui mettent en évidence l'apport positif d'un opérateur et les autres membres qui estiment qu'il y a un risque de « one shot », faute de matériel ou de compétences, la durabilité n'étant nullement acquise.



Avec et sans subside

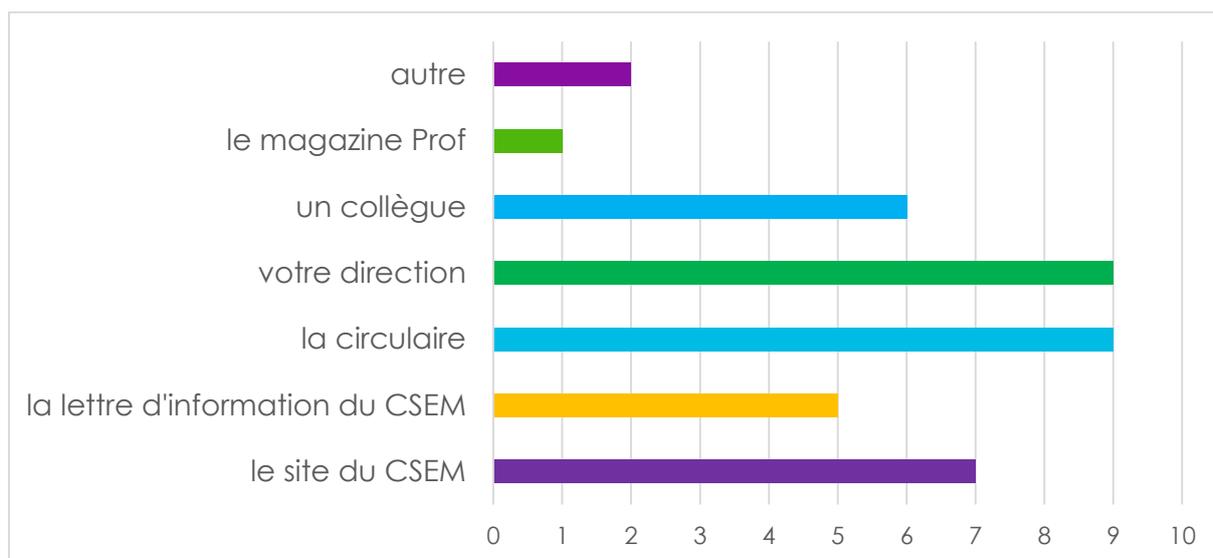
Il convient de saluer le nombre d'écoles qui réaliseront leur projet du moins en partie si le subside ne leur est pas accordé.





Canaux d'information

Suite à la demande du Comité de sélection, depuis deux ans, le formulaire interroge l'enseignant sur le canal qui a permis de l'informer de l'existence de l'appel à projets scolaires en éducation aux médias. Il faudra songer à ajouter également aux propositions dans le champ du formulaire les réseaux sociaux (Facebook et twitter) qui deviennent des outils de référence pour la communication du CSEM.



2.2.2.1 Les projets sélectionnés

Fondamental

Nom officiel de l'école :	Localité :	Total	Solde
Ecole Marcel Thiry	Embourg	47,5	2000€
École Saint Antoine	Forest	44,8	1924€



Groupe scolaire Charlemagne	Baileux	43,4	2000€
Ecole communale de Hannut 3	Thisnes	43,4	424€
École fondamentale du Sacré-Cœur de Lindhout	Bruxelles	41,8	2000€
École fondamentale spécialisée Saint Joseph	Geer	41,6	1652€

Secondaire

Nom officiel de l'école :	Localité :	Total	Solde
CEFA de Court Saint Étienne	Court-Saint-Étienne	48,1	2.000 €
Établissement des sœurs de Notre-Dame	Namur	47,1	2.000 €
Collège Sainte-Croix et Notre Dame	Hannut	46,6	1.513 €
Athénée Royal Pierre Paulus	Châtelet	45,3	505 €
Institut Notre Dame	Namur	44,6	2.000 €
Institut du Sacré-Cœur	Nivelles	44,4	1.982 €

Observations

Le Comité de sélection a relevé pour l'ensemble des projets sélectionnés quelques faiblesses et interrogations mais aussi de nombreux aspects positifs.

Le positif

Ainsi, le Comité de sélection souligne l'importance apportée par certains projets à l'interdisciplinarité et la transversalité. Plusieurs projets proposent une diversification des activités médiatiques adaptées à l'âge des enfants quand d'autres suggèrent d'intégrer les parents, les grands-parents à leur réalisation. Le Comité souligne l'intérêt de la participation de professionnels des médias qui permet un retour sur les enjeux. Enfin, l'aspect communication n'est pas négligé et le Comité voit tout l'intérêt qu'il y a à faire produire par les élèves un ou plusieurs médias à destination d'un public d'élèves d'un autre niveau d'âge.

Quelques faiblesses

Les projets ont été jugés assez faibles par rapport à la thématique. Le problème des stéréotypes est finalement peu creusé. Certains membres auraient souhaité que les enseignants se fassent aider par des organismes spécialisés dans le domaine qui auraient pu aller plus loin. Cette façon de greffer le thème artificiellement à un projet afin qu'il entre dans les critères de Sélection est malheureusement récurrente.

Plusieurs projets proposent de créer une multiplicité de médias. C'est ambitieux mais, est-ce que les codes de tous ces médias seront vraiment abordés ? C'est une question récurrente également. Beaucoup d'enseignants ont l'excellente idée de faire produire des médias par les élèves mais ne passent que peu voire pas de temps à en dégager les codes au préalable.



Le spécialisé

Cette année contrairement aux années précédentes, l'enseignement spécialisé s'est fait remarquer par un très petit nombre de projets entrés. Paul Gérard, inspecteur dans l'enseignement spécialisé et membre du Comité de Sélection, a expliqué qu'en raison de la situation sanitaire et vu leur public, les écoles spécialisées sont surtout mobilisées par la gestion du quotidien. Ceci explique cela.

Opérateurs

Les opérateurs ont une fois de plus polarisé le débat car la lecture des dossiers met en évidence le fait que certains opérateurs viennent avec un projet clé sur porte, les enseignants sont finalement peu concernés. Quid de la durabilité ?

Certains membres estiment que faire appel à un opérateur est très positif car celui-ci peut apporter un éclairage que n'a pas forcément l'enseignant. Pour un membre d'ailleurs, l'enseignant ne serait pas apte à remplir un dossier efficacement.

Une nouveauté cette année : en parallèle au projet mené en classe, des opérateurs proposent des formations aux enseignants. De prime abord, l'idée semble intéressante mais, est-ce leur rôle dans le cadre de l'Appel à projets et est-ce bien là la destination des subsides octroyés ?

Les Centres de ressources

Le Décret du Conseil en son article 29 spécifie que les Centres de ressources doivent assurer l'accompagnement de cette initiative. Il apparaît que des Centres de ressources proposent leurs services dans le cadre de l'Appel à projets en tant qu'opérateur rémunéré. D'autres le font dans les limites des crédits qui leur sont attribués par le Décret. Les Centres de ressources soulignent la position délicate qui est la leur car aucun des subsides attribués n'a été indexé depuis de nombreuses années ce qui implique qu'ils n'ont plus les moyens de leurs missions. Ce problème a été évoqué au Bureau du Conseil et une suite devrait lui être donnée.

Suivi

Les équipes éducatives ont été invitées à participer à une réunion avec les Centres de ressources et le Service d'appui pour un échange autour de leur projet et un apport théorique de l'éducation aux médias. Il leur a été fait part des points positifs, des opportunités et des faiblesses observés dans les propositions de projets par le Comité de sélection. Le programme de la rencontre, outre un tour de table et une présentation des projets très enrichissante a permis de recadrer l'éducation aux médias vs l'éducation par les médias et l'éducation au numérique. Les représentants des Centres de ressources ont donné des conseils généraux permettant d'implémenter correctement l'éducation aux médias dans les différents projets en équilibre avec la thématique choisie et le Service d'appui est revenu sur les ressources disponibles.

Virtuel

En raison du Covid, cette réunion n'a pu se faire en présentiel. Deux réunions en visioconférence se sont tenues :

- le mercredi 25 novembre de 13h30 à 15h30 – rencontre avec les équipes du secondaire,
- le mercredi 2 décembre de 13h30 à 15h30 – rencontre avec les équipes du fondamental.





**Autres initiatives
prévues par le
décret**



3. CHAPITRE 3 : AUTRES INITIATIVES PRÉVUES PAR LE DÉCRET

3.1 Ouvrir mon quotidien

Décret : (article 26)

« Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne et l'achat par la Communauté française au maximum à la moitié de leur prix de vente au détail, de journaux quotidiens mis gratuitement à disposition des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française, des services d'accrochage scolaire, de centres d'aide en milieu ouvert, des écoles de devoirs, des centres d'alphabétisation, des bibliothèques publiques ainsi que des associations d'éducation permanente actives dans le domaine de l'éducation aux médias en Communauté française ».

3.1.1 Contexte



L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » a été lancée en 2002 dans les écoles d'enseignement fondamental (5^{ème} et 6^{ème} primaires) et à partir de 2006 dans les établissements secondaires (tous niveaux). Il s'agit d'une opération qui était déjà inscrite dans les missions du CEM (Conseil de l'éducation aux médias). Cette collaboration unique en Europe de type public-privé entre l'Alliance des Médias d'information LAPRESSE.be et le CSEM consiste à mettre des quotidiens gratuitement à disposition des écoles qui en font la demande afin de stimuler l'exploitation pédagogique de la presse quotidienne, le développement de l'esprit d'analyse et de l'esprit

critique auprès des élèves. Recevoir et consulter chaque jour plusieurs quotidiens différents aide à aiguiser leur curiosité, à les ouvrir sur le monde, proche ou lointain, et à les mettre en contact avec l'actualité. L'opération permet également le développement des compétences de base dans plusieurs disciplines et tout particulièrement la lecture. Parallèlement à la livraison des journaux, les établissements scolaires bénéficient d'un soutien sous forme d'outils



pédagogiques (Journal de Bord) et d'un site internet ouvert aux enseignants mais aussi aux élèves par ses rubriques clairement identifiées. Ce site est intégré à celui du CSEM qui renvoie toutefois vers le site de LA PRESSE.be pour le formulaire d'inscription et les modalités y afférant. Le comité d'accompagnement du CSEM est assimilé au Groupe de travail « médias d'information » et travaille en collaboration avec les Centres de ressources en éducation aux médias, la RTBF, l'AJP et LA PRESSE.be.

3.1.2 Fonctionnement de l'opération

L'opération 2020-2021 se base sur les mêmes principes que la précédente :

La **Quinzaine de la presse**, du 21 septembre au 2 octobre 2020, toutes les écoles (2732 établissements du fondamental et 837 établissements du secondaire) reçoivent tous les quotidiens (sauf l'Écho en primaire). Ensuite, les écoles fondamentales reçoivent deux titres choisis parmi les journaux francophones belges sauf l'Écho et peuvent modifier ce choix à chaque période. Les écoles secondaires reçoivent un ou plusieurs kits de six journaux (la DH/Les Sports, La Libre Belgique, L'Avenir, L'Echo, Le Soir et Sudpresse) en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement.

Les trois périodes :

- du 5 octobre au 4 décembre 2020 (interruption du 2 au 6 novembre)
- du 4 janvier au 12 février 2021 (Carnaval : interruption du 15 février au 19 février),
- du 22 février au 30 avril 2021 (Pâques: interruption du 5 au 16 avril).

Proportion élèves/quotidiens dans le secondaire

- en dessous de 500 élèves : un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves : deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves : trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

3.1.3 Le Secteur jeunesse

La Ministre Simonis avait, en son temps, informé le Secteur jeunesse de la possibilité d'obtenir les kits de l'opération ce qui avait généré de nombreuses inscriptions. Cependant, les journaux ne sont pas envoyés durant les vacances scolaires alors que ce sont les moments privilégiés d'accueil des jeunes pour ce secteur. Une logistique adaptée pourrait être mise en place.

A cet effet, et afin de mieux connaître les habitudes et besoins du secteur, une enquête devait être menée. Cette enquête avait déjà été reportée à la fin de l'opération « Ouvrir mon quotidien » 2018-2019 mais, finalement n'a pas été opérationnalisée, LA PRESSE.be étant trop occupée par la recherche-action « Ouvrir mon quotidien numérique ». L'idée n'est pour autant pas abandonnée.



3.1.4 Chiffres

En 2020-2021, l'opération « Ouvrir mon quotidien » concernait :

- **741** implantations inscrites pour le primaire (791 implantations inscrites en 2019-2020)
- **588** implantations inscrites pour le secondaire (683 implantations inscrites en 2019-2020)

3.1.5 Conclusion

Au total, 1329 écoles se sont inscrites à l'opération. Cette année, on remarque une diminution générale des inscriptions par rapport aux années précédentes. Cette diminution peut vraisemblablement être imputée aux conséquences du Covid-19 et à la difficulté pour les professeurs de gérer cette opération en plus de l'organisation complexe de leur travail en situation de crise sanitaire. La volonté de LAPRESSE.be est de continuer à promouvoir cette opération qu'un certain nombre de professeurs découvrent pour la première fois chaque année. Différents moyens sont mis en œuvre : newsletters, communiqué de presse, interviews en presse écrite, radio et télévision, encouragement des rédactions à publier des articles en lien avec les jeunes, etc.

Malgré cette diminution d'inscrits et la fermeture des écoles au printemps 2020, les journaux ont pu être distribués en 2020 en quantité légèrement supérieure à 2019 grâce aux différentes mesures qui ont été prises à la rentrée 2020 : augmentation de la quantité des journaux distribués durant la Quinzaine de la Presse et augmentation du nombre de semaines de distribution

3.1.6 Accès aux sites premium des quotidiens

De plus en plus, les médias sont concentrés sur le seul flux internet. La presse quotidienne n'échappe pas à la règle et, depuis de nombreuses années, a porté l'information en ligne. Cette information est disponible gratuitement mais de façon limitée. L'accès premium réservé aux seuls abonnés, par contre, offre de réels compléments aux informations développées dans le format papier. L'intérêt pédagogique des dossiers, analyses, photos, vidéos, radios disponibles pour les abonnés est indéniable. C'est ainsi que les enseignants qui le souhaitent et en font la demande ont accès à la version premium des sites de presse francophone. Il est toutefois à noter que cet accès n'est pas aisé, prend du temps et demande une réelle motivation de la part de l'enseignant, ce qui risque de le décourager à continuer la démarche.

La procédure n'est pas la même pour tous les accès aux sites en ligne, ainsi :

- le Soir et Sudpresse : un mail automatique est envoyé aux enseignants avec leur mot de passe ;
- la Libre Belgique, La DH/Les Sports et l'Echo proposent aux enseignants de se créer leur propre mot de passe ;



enseignants actifs dans la campagne d'avoir accès à un abonnement numérique et donc aux contenus premium de la presse en ligne.

Il est utile de rappeler que, durant l'année scolaire 2018-2019, « LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information » a pu s'engager, en partenariat avec le CSEM, les Centres de ressources et l'AJP, dans la recherche-action dont l'objectif général était d'identifier et d'analyser les attentes et les besoins des enseignants (et également d'autres secteurs éducatifs). Des équipes pédagogiques du fondamental, du secondaire et du supérieur et des éducateurs du monde non scolaire ont expérimenté des projets intégrant la presse numérique, à les évaluer et à identifier les moyens nécessaires à une généralisation future de l'opération.

En 2020, même si la crise sanitaire a malheureusement ralenti le processus de développement d'OMQ numérique, LAPRESSE.be a toujours la volonté de développer cette déclinaison de l'opération et espère la mettre en œuvre lors de l'année scolaire 2021-2022.

3.2 Journalistes en classe

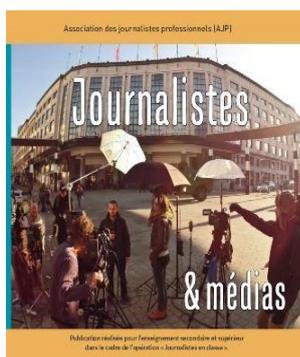


Lancée dans le milieu des années 90 par l'AJP, l'opération « Journalistes en classe » est subsidiée depuis 2002 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et intégrée depuis 2008 au décret du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). C'est d'ailleurs le groupe de travail « médias d'information » du CSEM qui accompagne cette opération.

Celle-ci a pour objectif de répondre gratuitement aux demandes du milieu scolaire et du secteur de la jeunesse (depuis 2016) désireux de recevoir des journalistes professionnels (presse écrite, radio, télé, web). Les objectifs de cette visite peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité, une aide à la réalisation d'un média...

- En 2019, 358 rencontres avaient été organisées. **En 2020**, à cause de la crise sanitaire, 159 rencontres ont été organisées : 50% dans le primaire, 38% dans le secondaire, 9,5% dans le supérieur et 2,5% hors enseignement.
Pourtant, dès la fin du premier confinement, l'AJP a rendu possible les interactions entre journalistes et classe en visioconférence. Cette alternative n'a pas eu beaucoup de succès (10 rencontres).
- Une collaboration particulière s'est développée avec l'asbl ENGAJE <https://www.engaje.be/> qui a permis quelques rencontres avec des journalistes exilés.
- Un nouvel outil pour les journalistes et les enseignants a vu le jour en 2020 : **Journalistes en classe face à la désinformation.**





« **Journalistes & Médias** » : cette brochure rédigée il y a de nombreuses années par Marice-Claire Bourdoux et Jean-François Dumont a été revue et augmentée en été 2019 par Sophie Lejoly. Une attention particulière a été accordée à l'évolution numérique de la profession, au phénomène des fake news...

3.3 Ecran large sur tableau noir

Décret : (article 28)

« Chaque année est organisée une initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduits dans les salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française et à la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films ».



Comme le programme **Écran large sur tableau noir** s'adresse au public des écoles, le bilan proposé ici porte sur l'année scolaire écoulée (2019-2020).

3.3.1 Présentation du dispositif

Écran large sur tableau noir est un dispositif d'éducation au cinéma qui s'étend aux principales villes de Belgique francophone. Mis en place dès 1982, il est coordonné par les Grignoux (Liège) en partenariat avec des cinémas d'art et essai et des centres culturels dans toute la Belgique francophone.



Écran large sur tableau noir comprend deux grands volets, d'une part, une programmation de films à destination du public des écoles (séances scolaires) et d'autre part, une collection de dossiers pédagogiques destinés à accompagner les films de cette programmation. Des animations peuvent également être proposées dans le cadre du programme.

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre au cinéma, le prix d'entrée des séances d'*Écran large sur tableau noir* est volontairement réduit, entre 50 et 60 % du prix habituel de la place de cinéma.

3.3.2 Définition de la programmation annuelle

Durant l'année 2019-2020, 23 nouveaux titres accompagnés d'un dossier pédagogique ont été proposés.

Cette programmation vise à faire découvrir aux jeunes spectateurs des œuvres qu'ils ne verraient sans doute pas spontanément, mais elle espère également, par sa variété, répondre aux attentes diverses des élèves, des enseignants, et du monde du cinéma d'art et essai. Les films sélectionnés abordent des thèmes variés en lien notamment avec des problématiques sociétales contemporaines. Chaque partenaire (cinémas et centres culturels) est libre de créer sa programmation autour de ce catalogue de films. Cependant, il doit respecter la philosophie du programme.

3.3.3 Partenaires

Actuellement, le réseau fédère **24 partenaires**. Signalons que d'autres cinémas ou centres culturels ont manifesté leur intérêt pour le dispositif proposé, mais, à moyens égaux, il n'est malheureusement pas possible de leur octroyer une aide et donc d'étendre l'offre d'*Écran large sur tableau noir* sur un territoire plus large.

Cinémas Art et Essai

- Cinéma Le Parc, Rue Carpay, 4020 Liège
- Cinéma Le Churchill, Rue du Mouton Blanc, 4000 Liège
- Cinéma Le Souvenière, Place Xavier Neujean, 4000 Liège
- Cinéma Le Caméo, Rue des Carmes 49, 5000 Namur
- Cinéma Le Plaza Art, Rue de Nimy 12, 7000 Mons
- Cinéma Le Quai 10, Quai Arthur Rimbaud 10, 6000 Charleroi
- Cinéma Aventure, Galerie du Centre 57, 1000 Bruxelles
- Cinéma Galeries, Galerie de la Reine 26, 1000 Bruxelles
- Cinéma Vendôme, Chaussée de Wavre 18, 1050 Bruxelles
- Cinéma Palace, Boulevard Anspach 85, 1000 Bruxelles



Centres culturels

- Centre culturel Jacques Frank, Chaussée de Waterloo 94, 1060 Saint-Gilles
- La Vénérie CC de Watermael-Boitsfort, Espace Delvaux, Rue Grates 3, 1170 Bruxelles
- Centre culturel d'Andenne, Rue de la Papeterie 2, 5300 Andenne
- Centre culturel de Bastogne, Rue du Sablon 195 6600 Bastogne
- Centre culturel de Durbuy, Grand'Rue 40 6940 Durbuy
- Centre culturel de Gembloux (au Cinéma Royal), Rue du Huit Mai 15 5030 Gembloux
- Centre culturel de Libramont, Avenue de Houffalize 56D, 6800 Libramont-Chevigny
- L'asbl CinéMarche à Marche-en-Famenne (au Cinéma l'Écran), Chaussée de l'Ourthe 74, 6900 Marche-en-Famenne
- Foyer culturel de Sprimont, Rue du Centre 81, 4140 Sprimont
- Maison de la culture de Tournai (cinéma Imagix), Boulevard des Frères Rimbaut, 7500 Tournai
- Centre culturel de Welkenraedt, Rue Grétry 10, 4840 Welkenraedt
- Centre culturel d'Amay, Rue Entre-deux-Tours 3, 4540 Amay
- Cinecité - Kinograph Avenue de la couronne 227, 1050 Ixelles

Au niveau régional

Depuis septembre 2015, les Grignoux ont repris la coordination de l'activité à Bruxelles, qui est organisée avec 8 cinémas partenaires. Cette coordination est assurée par une équipe sur place qui gère en particulier un site web unique¹ qui permet à la fois de présenter l'ensemble de la programmation annuelle et, pour les enseignants, de faire des réservations en ligne, conférant une grande souplesse au dispositif. Par ailleurs, une seule brochure est désormais réalisée et imprimée pour l'ensemble des cinémas Bruxellois et distribuée largement aux enseignants et dans les écoles de la région.

Si l'ensemble du dispositif bruxellois a exigé de nouvelles habitudes pour les enseignants, il rassemble de plus en plus d'écoles, et la fréquentation est ainsi passée de 21.188 spectateurs en 2016-17 à 27.805 en 2017-18 et 30.715 en 2018-19. En 2019-2020, malgré la situation et la fermeture des lieux de culture dès le 13 mars, 29.074 élèves ont été accueillis dans les lieux partenaires bruxellois.

Il faut signaler cependant que l'Actor's Studio a fermé ses portes en juillet 2018. Le cinéma Palace a cependant rouvert le 28 février 2018 après une longue fermeture et s'est inscrit de manière particulièrement active dans le dispositif *Écran large sur tableau noir*. Kinograph à Ixelles a pris part au programme en septembre 2019.

Par ailleurs, le cinéma Plaza à Mons, également très actif, a dû lui aussi être fermé pour une profonde rénovation en mars 2018. Cette rénovation est encore en cours (en janvier 2021), même si l'activité cinématographique (notamment scolaire) a pu être poursuivie sur un mode mineur depuis lors.

¹ <http://www.ecranlarge.be/fr/home-bruxelles>



3.3.4 Programme et fréquentation

Au cours de l'année 2019-2020, l'ensemble des cinémas participant à l'opération *Écran large sur tableau noir* a proposé un choix de 97 films avec l'accompagnement d'un dossier pédagogique réalisé par l'équipe des Grignoux. À cette offre, il faut ajouter 126 films qui ont été vus en salle de cinéma sans dossier pédagogique mais dans le cadre scolaire à la demande d'un enseignant.

La fréquentation s'élève à **89.750** entrées pour des films présentés avec un dossier pédagogique, et **24.697** entrées pour des séances à la demande des enseignants². L'ensemble de la fréquentation est de **114.467 entrées**. La baisse de fréquentation est évidemment due à l'arrêt brutal des activités le 13 mars 2020 (épidémie du Covid 19).

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Séances avec DP	88.303	114.237	109.708	108.297	103.381	89.750
Séances sans DP	19.902	20.919	19.915	28.771	32.760	24.697
Total des entrées	108.205	135.156	129.623	137.068	136.141	114.467

L'importance des chiffres montre que le cinéma vu en salle est et reste l'objet d'un intérêt constant de la part des enseignants comme de leurs élèves. Mais le monde du cinéma est soumis comme d'autres à une actualité toujours plus rapide et souvent plus dispersée. La programmation annuelle d'*Écran large sur tableau noir* répond bien aux attentes d'une majorité d'enseignants du fondamental comme du secondaire. D'autres en revanche réagissent sans doute plus à l'actualité et ont également des intérêts plus divers en fonction notamment de leurs différentes disciplines. L'on comprend ainsi qu'un certain nombre d'entre eux préfèrent choisir des films qui viennent de sortir et sont donc à l'affiche des cinémas.

² Le nombre d'élèves qui viennent avec leurs enseignants au cinéma (dans un cadre scolaire donc) est un peu plus important qu'indiqué. On n'a comptabilisé ici que les séances spécifiquement réservées au public scolaire (généralement en matinée), mais, dans les cinémas (partenaires du dispositif) des grandes villes, un certain nombre d'enseignants (du secondaire le plus souvent) choisissent d'assister avec leurs élèves à une séance d'après-midi avec le public non scolaire. Ils veulent voir un film qui est dans l'actualité la plus récente. Il n'est pas possible d'en faire un décompte exact, mais l'on peut estimer ce nombre de jeunes spectateurs entre 1000 et 1500.



3.3.4.1 Les publics scolaires

Il est difficile d'avoir une répartition exacte des différents publics, selon les réseaux, les types d'enseignement ou même le niveau (certains films étant vus par exemple par des élèves de la fin du primaire et d'autres du début du secondaire, certains films sont proposés aux élèves du secondaire et du supérieur). Le dispositif dans son ensemble s'adresse bien sûr à toutes les écoles sans exclusive, et l'on constate que le public est effectivement diversifié, même si la situation varie souvent selon les localités et les écoles (facilités de sortie, soutien de la direction, proximité de l'école et du cinéma, transports en commun accessibles...).

La répartition du public entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire est (approximativement) de 65% et de 45%. Il faut rappeler que l'enseignement fondamental comprend bien sûr neuf années et seulement six pour le secondaire, et que la programmation d'*Écran large sur tableau noir* comporte chaque année plusieurs films à destination des enfants de maternelle pour qui cela représente souvent la première sortie au cinéma. Le taux d'étudiants du secondaire augmente un peu cette année grâce au succès de films comme *Hors Normes*, *La Vie scolaire*, *Green Book* ou *Les Misérables*.

3.3.4.2 Les titres les plus vus

Titre du film	Nombre entrées
Hors normes	7763
La Vie scolaire	5851
Loups tendres et loufoques	4625
Pachamama	3853
Ernest et Célestine en hiver	3424
Green Book VO	3389
Mia et le lion blanc	3099
Zébulon le dragon	3092
La Fameuse Invasion des ours en Sicile	3038
Binti - VO fr. et néerl. sous-titrée	2589
Le Jeune Ahmed	2549
Les Misérables	2204
Blue	2092
La Reine des neiges 2	1815
La Famille Addams	1742



La Cabane à histoires	1684
Wonder VF	1673
Monsieur Bout-de-Bois	1671
Abominable	1595
Un conte peut en cacher un autre	1495
Donne-moi des ailes	1480
Drôles de petites bêtes	1414
Sorry We Missed You	1337
Les Ritournelles de la chouette	1315
Je n'aime plus la mer	1311
Le Voyage du prince	1286
Iqbal, l'enfant qui n'avait pas peur	1211
BlackKlansman VO	1194
Miraï, ma petite sœur	1109
The Circle - VO	1059

On n'a retenu ici que les trente premiers titres.

Les films à destination du secondaire sont moins nombreux dans ce classement. Cela s'explique certainement par le fait que le choix de films s'étoffe à partir du secondaire et en particulier du secondaire supérieur : les choix se diversifient et le public se disperse entre des titres plus nombreux.

Du côté de l'enseignement fondamental, on constate par ailleurs que les institutrices et instituteurs sont certainement confrontés à moins de contraintes dans l'organisation du temps scolaire et planifient plus facilement les sorties culturelles. De façon un peu paradoxale, l'on peut craindre que les sorties culturelles soient rendues plus difficiles pour de nombreux enseignants du secondaire alors que c'est l'âge où les élèves devraient avoir le plus d'occasions de découvrir le monde de la culture dans toute sa diversité.



3.3.4.3 Les dossiers pédagogiques



On rappellera que pour chaque film présenté dans le programme d'Écran large sur tableau noir, le centre culturel Les Grignoux, réalise un dossier pédagogique original qui est remis gratuitement aux enseignants partenaires de l'opération. 23 titres ont ainsi été publiés pour l'année scolaire 2019-2020³.

Ces différents dossiers pédagogiques proposent à chaque fois plusieurs animations qui sont autant de « portes d'entrée » possibles sur le film. Ces dossiers insistent cependant sur la nécessité (et l'intérêt) de ne pas prendre le film comme un simple prétexte pour aborder une thématique précise mais de considérer le film en lui-même, d'analyser son propos, son point de vue, certains aspects particulièrement significatifs du travail de mise en scène : **l'objectif d'Écran large sur tableau noir est bien de ne pas se limiter à une éducation par le cinéma et de faire aussi une éducation au cinéma et plus largement aux médias.**

Au 30 juin 2020, ce catalogue, dont les premières publications datent des années 1980, comprenait plus de 540 titres consacrés à autant de films différents.

3.3.4.4 Les animations

Chaque partenaire du dispositif a la liberté d'organiser des animations complémentaires à la projection des films, que ce soit en salles ou dans les classes qui le demandent. Ces animations sont réalisées soit par les équipes des cinémas ou centres culturels concernés ou bien en collaboration avec des associations extérieures.

À Liège et à Namur, le service Écran large sur tableau noir porte un projet PCI (*Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité*) consacré au *Cinéma comme outil pédagogique pour mieux vivre ensemble* qui aborde en particulier la question des migrations. Ce projet, étalé sur trois ans (2019-2022), invite différents publics (primaire, secondaire et adultes) à déconstruire les préjugés autour de la thématique des migrations et à prévenir les attitudes et comportements discriminatoires dans leur quotidien, au travers d'animations pédagogiques originales et de projections de films (2 par année scolaire) choisis pour la richesse de leur propos sur cette thématique.

³ Le nombre de films proposés chaque année avec le support d'un dossier pédagogique est supérieur à celui des dossiers publiés parce que le programme reprend des titres de l'année antérieure (plus rarement de l'antépénultième).



3.3.5 Perspectives 2020-2021

Après un début d'année scolaire chargé au point de vue organisationnel, l'activité culturelle s'est de nouveau arrêtée fin octobre avec la fermeture des lieux de culture et la définition du code rouge pour les écoles. À l'heure actuelle, nul ne peut dire quand cette période de confinement « bis » se terminera. On peut craindre qu'au-delà cette échéance non encore définie, le programme continue de pâtir des effets de ce confinement, les écoles auront alors d'autres priorités. L'équipe des Grignoux travaille déjà à faire revenir les écoles, dès que les règles seront assouplies (réouverture des lieux culturels et code jaune et orange).

Parallèlement, les Grignoux contribuent à l'intégration du média cinéma dans les outils du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) lancé en septembre 2020 pour la première année fondamentale de l'enseignement et dont le plan se déploie sur les dix prochaines années. Beaucoup des partenaires d'*Écran large sur tableau noir* font partie des consortiums PECA mis en place dans leur région. Les « zones blanches » définies dans le cadre du PECA comme des zones exemptes d'offres culturelles pour les écoles démontrent l'importance d'étendre le réseau ELTN dans des zones qui ne sont pas encore touchées par cette initiative, en collaboration avec des cinémas ou des centres culturels locaux.

3.4 Les radios d'écoles

Décret : Article 1er :

« Le Conseil supérieur a pour missions : 7°. De formuler un avis motivé sur chaque projet de radio d'école établi en Communauté française par un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que prévu à l'article 62 du Décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion. »

Le Décret sur la radiodiffusion du 26 mars 2009 prévoit, en sa section III article 63, que l'autorisation de l'usage d'une fréquence est attribuée pour une durée de deux années scolaires au plus, prenant cours à dater de la première rentrée scolaire qui suit l'attribution de l'autorisation. Les établissements scolaires autorisés à utiliser une radiofréquence dans le cadre de leur projet pédagogique de radio d'école doivent introduire une demande de renouvellement comprenant la description du projet éducatif et le lieu d'émission souhaité six mois au moins avant l'expiration de l'autorisation.

Conformément à l'**article 63 § 1^{er} du Décret du 26 mars 2009** sur la radiodiffusion qui prévoit que « *en dérogation aux articles 35 à 37, et 52 à 58 et après avis du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias, les établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés*



ou subventionnés par la Communauté française **peuvent être autorisés par le Gouvernement à organiser une radio d'école** ».

Le CSEM a remis, en sa séance du 8 mai 2018, un avis favorable aux projets présentés par les établissements scolaires. Le projet d'arrêté qui s'en est suivi devait produire ses effets le 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2020.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en sa séance du 28 août 2019, a finalement adopté le projet d'arrêté autorisant plusieurs projets de radios d'école et leur attribuant, pour chacun, une radiofréquence déterminée. Pour une raison indéterminée, l'autorisation a été donnée pour une période de quatre années scolaires.

Les établissements ci-dessous ont donc l'autorisation d'émettre sur la bande FM jusqu'au 31 août 2023 :

Nom de l'établissement d'enseignement	Fréquence	Etat du dossier	Avis du Conseil
ECOLE SECONDAIRE LIBRE SAINT-HUBERT	97.3 MHz	En ordre	Favorable
INSTITUT NOTRE-DAME - BEAURAING	88.3 MHz	En ordre	Favorable
ECOLE ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ SEC. DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - CHIEVRES	107.6 MHz	En ordre	Favorable
COMMUNAUTE SCOLAIRE LIBRE GEORGES COUSOT - DINANT	103.3 MHz	En ordre	Favorable
ECOLE FONDAMENTALE LIBRE SAINT-MARTIN - CORTIL-WODON	107.3 MHz	En ordre	Favorable

Le nombre d'écoles utilisant la bande FM ne cesse de baisser. Les médias en réseaux intègrent et transforment progressivement les médias apparus précédemment. Cette mise en réseau fait évoluer le contexte médiatique et fait naître de nouveaux enjeux mais aussi de nouvelles possibilités notamment pour la radio dont la facilité technique et la portabilité des installations ne sont pas les moindres. Notons que nous recevons chaque année au moins une demande d'information d'établissements scolaires souhaitant créer une radio FM. Le Service d'appui transmet les informations utiles :

- le Décret coordonné sur les services de médias audiovisuels du 26 mars 2009,
- le Décret sur la radiodiffusion du 27 février 2003,
- une synthèse des points des Décrets à retenir,
- une synthèse de la procédure à suivre,
- un modèle de dossier pédagogique.

Jusqu'à présent, aucun nouveau dossier n'est arrivé au Conseil pour validation.



3.5 Les avis du Conseil

Décret : Article 4

Le Conseil supérieur a pour missions :

2° De formuler, d'initiative ou à la demande du Gouvernement ou du ou des Ministres chargés de l'Education, de la Culture, de l'Audiovisuel ou de la Jeunesse, un avis préalable à l'adoption de toute disposition décrétable en matière d'éducation aux médias.

3.5.1 Avis n°49 – Avis « aide à la presse » - 18 mai 2020

3.5.1.1 Le contexte

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre d'aide à la presse afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidiens et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs ».

C'est dans le cadre de ce Décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 17 avril 2020 par LAPRESSE.be SCRL, Rue Royale 100 à 1000 Bruxelles.

Il est par ailleurs rappelé que le Décret du 5 juin 2008, portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles, précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000 € est consacré à cette initiative.

Le dossier a été soumis aux membres du CSEM afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur.

Il est rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LAPRESSE.be – Alliance des Médias d'information (anciennement les Journaux Francophones Belges) est l'opérateur désigné d'« Ouvrir mon quotidien ». Cette opération est conduite en étroite collaboration avec le CSEM.



La désignation de cet opérateur est établie jusqu'au 31 décembre 2023. Cette opération a fait l'objet d'une évaluation et d'un avis remis le 21 novembre 2018 (Avis du CSEM n°43).

3.5.1.2 L'analyse quantitative

En 2019-2020, 1474 établissements scolaires se sont inscrits à l'opération OMQ, soit une diminution globale de 3% par rapport à l'année précédente (il y avait 1521 établissements inscrits en 2018). En fait, le nombre d'écoles fondamentales est en diminution (791 écoles en 2019 contre 845 en 2018, soit - 6%) et le nombre d'écoles secondaires en augmentation (683 écoles en 2019 contre 676 en 2018, soit + 1%). Cette initiative d'éducation aux médias est donc caractérisée par son succès (près de 80% des écoles y adhèrent) et par sa stabilité dans le temps.

La circulaire n°7251 est parvenue aux écoles les informant de l'opération. En 2019, elle a été diffusée le 24 juillet, soit plus tôt que les autres années.

L'opération se déroule en deux temps. Lors d'une première phase, intitulée « Quinzaine découverte de la presse » (du 30/09 au 11/10 en 2019), tous les établissements scolaires reçoivent les quotidiens (à l'exception de L'Echo dans le fondamental) soit 3150 écoles fondamentales et 497 établissements secondaires (soit 3647 au total). Chaque implantation d'école est contactée (soit un total de 4122).

Les écoles qui souhaitent poursuivre l'opération au-delà de la première quinzaine d'octobre peuvent s'inscrire en ligne. La distribution des journaux se déroule de novembre à mai, hors congés scolaires et hors week-end. Trois périodes de distribution ont été identifiées en 2019/2020 : du 4/11 au 29/11, du 06/01 au 06/03, du 9/03 au 30/04. (La dernière période sera probablement postposée en fonction des événements liés à la crise du Covid-19).

Dans le fondamental, les écoles choisissent deux titres. Un changement de titres de quotidiens est possible à chacune des trois périodes. Les chiffres montrent une certaine stabilité ; néanmoins des écoles demandent des modifications d'une période à l'autre. On peut esquisser une répartition moyenne de la demande comme suit : L'Avenir : 30%, La DH/Les Sports : 20%, Le Soir : 20%, Sud Presse : 15 % et La Libre : 15 %. Les écoles reçoivent les éditions régionales.

Dans le secondaire, les 6 journaux (L'Echo est ajouté par rapport au fondamental) sont distribués aux écoles inscrites.

Le nombre d'exemplaires distribués est fonction du nombre d'élèves. En-dessous de 500 élèves, les écoles reçoivent un exemplaire par journal. Entre 500 et 1000 élèves, ce sont deux exemplaires qui sont distribués. Les écoles comptant plus de 1000 élèves reçoivent trois exemplaires.

La volonté de LAPRESSE.be est de continuer à promouvoir cette opération qu'un certain nombre de professeurs découvrent pour la première fois chaque année. Différents moyens sont mis en œuvre : communiqué de presse, interviews dans les médias, encouragement des rédactions à publier des articles en lien avec les jeunes, etc.



3.5.1.3 L'analyse qualitative

De manière générale, l'opération OMQ continue de rencontrer les objectifs pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement à l'éducation aux médias. Tout au long de l'opération, LAPRESSE.be veille à rester disponible, surtout par mail et par téléphone, auprès des enseignants afin de répondre aux différentes demandes (envois-réception des journaux, envoi de journaux de bord supplémentaires...).

Le « Journal de bord », support pédagogique gratuit envoyé à toutes les écoles participantes, a été entièrement revu en 2019. Il constitue un outil pédagogique qui permet à chacun, selon ses attentes ou ses besoins, de saisir pleinement la richesse de la presse quotidienne et ce qu'elle entend apporter chaque jour à ses lecteurs, malgré les défis qu'elle rencontre aujourd'hui. Le nouveau « Journal de bord » aborde de nouveaux thèmes (numérisation, fake news et désinformation, le papier face au défi environnemental, etc.), est illustré par des dessinateurs de presse belges (Pierre Kroll, Nicolas Vadot, Olivier Pirnay, Jacques Sondron...) et propose un « Quiz » (« A toi de jouer ») sous forme d'un minitest pour les élèves. Il est disponible gratuitement en version pdf sur le site de LAPRESSE.be et peut également être demandé gratuitement en version papier.

Le CSEM, et plus particulièrement son groupe de travail « médias d'information », collabore avec les centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes Professionnels (AJP), la RTBF et LAPRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'OMQ. L'articulation avec la Quinzaine de la presse et l'opération « Journalistes en classe » est ainsi assurée.

Le « Rallye des médias » (4^e édition) prévu en avril 2020 a dû être annulé par le confinement lié à la crise du Covid-19. Lors de cette journée, une trentaine d'enseignants inscrits à l'opération OMQ peuvent découvrir « le chemin de l'information ». Ils visitent trois institutions actives dans la production et diffusion d'informations : l'Agence Belga, La RTBF et un éditeur de presse écrite. A chaque étape, des journalistes professionnels exposent leur travail et partagent leur expérience. Cette année, il était prévu d'aborder le thème de la modération des commentaires en ligne dans le respect de la liberté d'expression. Le succès de cette journée atteste de l'intérêt des enseignants en matière d'éducation aux médias et de la nécessité d'un accompagnement pédagogique adapté.

3.5.1.4 OMQ numérique

La mise à disposition de la presse quotidienne sur supports numériques constitue une attente pour un grand nombre d'enseignants, mais aussi un enjeu d'avenir pour la presse quotidienne. Dans la ligne des intentions de la Déclaration de politique communautaire de 2019, « LAPRESSE.be – Alliance des Médias d'information » en partenariat avec le CSEM, les centres de ressources (CAV-Liège, CAF-Tihange et Média-animation), la RTBF et l'AJP s'est engagée, en 2018-2019, dans une recherche-action dont l'objectif général est d'identifier et d'analyser les attentes et les besoins des enseignants (et également d'autres secteurs éducatifs). Cette



recherche-action fait l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement scientifique confié à l'UCLouvain. Il s'agit de mener une expérimentation de projets intégrant la presse numérique, de les évaluer et d'identifier les moyens nécessaires à une généralisation future de l'opération OMQ numérique.

Concrètement, une vingtaine d'enseignants (primaire, secondaire et haute école) se sont inscrits dans cette recherche-action. Dans ce cadre, les participants ont eu accès toute l'année à une plateforme développée par LAPRESSE.be et reprenant chaque jour les PDF des différents titres ainsi que divers outils de recherche. Les enseignants ont élaboré un projet pédagogique, s'insérant dans leur contexte scolaire et incluant l'utilisation de la presse numérique. Trois journées d'accompagnement ont eu lieu afin d'accompagner et analyser les différents projets réalisés (avec différents ateliers, intervenants...) en présence des partenaires du projet.

La recherche-action s'est clôturée fin septembre 2019. Sur cette base, des recommandations relatives aux développements numériques de cette opération ont été identifiées et ont été transmises par le CSEM au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en novembre 2019.

3.5.1.5 Avis

Compte tenu de l'analyse quantitative et qualitative des initiatives présentées, le CSEM remet un avis favorable quant à la qualité du projet présenté par la S.C.R.L LAPRESSE.be pour bénéficier de l'aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias telle que prévue à l'article 9 du Décret du 31 mars 2004. Le Conseil ne peut par ailleurs qu'encourager LAPRESSE.be – Alliance des Médias et les éditeurs de presse à poursuivre leurs efforts dans l'opération « Ouvrir mon Quotidien » et ses développements numériques. Il souhaite d'ores et déjà plein succès pour l'édition 2020-2021 qu'il ne manquera pas d'accompagner avec l'ensemble des partenaires.

3.5.2 Avis n°50 - Avis d'initiative relatif à la place de l'éducation aux médias dans les référentiels du « tronc commun » - 18 mai 2020

3.5.2.1 Le contexte

Les travaux liés au vaste projet de réforme de l'enseignement entrent dans une phase active d'élaboration des référentiels du tronc commun par l'ensemble des acteurs de l'enseignement et d'adoption par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le tronc commun sera mis en œuvre en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de l'enseignement maternel dès la rentrée de septembre 2020. Dans ce contexte, l'enseignement maternel disposera pour la première fois d'un référentiel des compétences initiales. Le tronc commun



va se construire d'année en année et les référentiels seront utilisés suivant le même agenda. En 1^{ère} et 2^{ème} primaires en 2021-2022, en 3^{ème} en 2022-2023, etc. Pour atteindre la 3^{ème} secondaire en 2028-2029.

Sept domaines d'apprentissages composent le tronc commun redéfini sur une base polytechnique et pluridisciplinaire. Les sept domaines d'apprentissages se déploient tout au long du tronc commun, selon une intensité progressive et variable selon les années, en assurant la maîtrise des savoirs et compétences de base et le développement progressif d'un ensemble de savoirs et compétences plus larges.

Si l'éducation aux médias n'a pas été construite comme un domaine à part entière, elle doit pouvoir prendre place de manière structurée, coordonnée et progressive afin de garantir qu'à la sortie du tronc commun, chaque élève dispose d'un ensemble de compétences médiatiques indispensables à l'exercice d'une citoyenneté active, critique et responsable. La nécessité d'intégrer de manière transversale l'éducation aux médias dans ces nouveaux référentiels constitue un enjeu particulièrement important.

C'est en ce sens déjà que l'avis 3 du groupe central du pacte de mars 2017 indiquait certains ancrages parfois très explicites pour l'éducation aux médias. Par exemple, « les mesures suivantes sont préconisées (...) : renforcer l'esprit critique face aux médias dès la maternelle et éduquer à la maîtrise des réseaux sociaux dès l'école primaire » (p.299), ou encore dans le domaine des sciences humaines et sociales, la philosophie et la citoyenneté « (...) ; poser un regard critique sur l'information, dans le cadre de l'éducation aux médias y compris numériques. » (p.52), ou encore dans le champ du numérique « Les compétences numériques à développer sont des "savoirs, des savoir-faire et des savoir être en action" dont les composantes sont relatives aux aspects sociaux (p. ex : communiquer via les médias socio numériques), informationnels (p. ex. : rechercher de l'information pertinente sur le web) et techniques (p. ex. : connaître et utiliser les différentes fonctions de Twitter) impactés par la culture numérique. »

Dans son avis intitulé « L'éducation aux médias et la littératie médiatique au cœur des missions d'une école d'excellence au 21^e siècle », le CSEM indiquait déjà « Il est donc temps de donner aux élèves, aux étudiants, et bien sûr aux enseignants, un cadre méthodologique rationnel à ce que l'on appelle encore trop vaguement aujourd'hui l'« esprit critique ». Un cadre neutre, solidement nourri des plus récents progrès des sciences humaines. Un cadre qui n'exclut pas la maîtrise technique des outils numériques, mais complète celle-ci par l'approche médiatique globale nécessaire pour former à utiliser ces outils à bon escient, sur le plan scolaire et, ultérieurement, dans la vie professionnelle, dans l'action publique, et sur le plan privé ».

Dans les travaux en cours, l'avis de synthèse du Consortium « numérique » sur la place des compétences numériques dans l'ensemble des référentiels indique : « il nous paraît essentiel de ne pas laisser le libre champ aux pratiques numériques non encadrées. Certains référentiels font état de "prise en charge autonome" des aspects numériques dans le cadre d'un développement de compétences disciplinaires. Il nous paraît essentiel, pour le bien-être de l'enfant, que les pratiques numériques proposées dans le cadre des référentiels soient articulées avec l'éducation à ces médias et technologies numériques de manière accompagnée.



(...) . Il est indispensable, selon nous, que les compétences numériques soient (...) articulées avec les compétences d'éducation aux médias »

3.5.2.2 L'avis

Dans les travaux en cours, tels que les membres du CSEM ont pu en prendre connaissance, la place de l'éducation aux médias n'apparaît pas encore suffisamment explicite, coordonnée et progressive.

Avant qu'il ne soit trop tard, le CSEM appelle l'ensemble des acteurs de cette réforme de l'enseignement, et particulièrement ceux impliqués dans l'élaboration des référentiels du tronc commun et à sa coordination, à veiller à renforcer la place des compétences en éducation aux médias.

Cette interpellation concerne l'ensemble du tronc commun et en priorité les domaines suivants:

- l'enseignement maternel : l'occultation de la dimension « numérique » dans le domaine « formation manuelle et technique » au motif de « danger potentiel en cas d'usage excessif ou trop peu contrôlé par l'adulte » semble de nature à décourager les enseignant.e.s. et étonne au regard du « renforcement de l'esprit critique face aux médias » pourtant préconisé dans l'Avis 3 (voir ci-dessus) ;
- le domaine de la formation manuelle technique technologique et numérique ;
- l'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) ;
- l'éducation culturelle et artistique.

Pour le CSEM, il convient de renforcer de manière structurée la place de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires, de la maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Il est donc essentiel de prévoir son ancrage dans les référentiels en cours de rédaction et d'adoption.

3.5.3 Avis n°51 - Avis relatif au Plan « Droit des femmes » - 2 septembre 2020

Avis adressé à Madame la Ministre Bénédicte Linard, Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Madame la Ministre,

Le CSEM a examiné attentivement le plan que vous lui avez communiqué. Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni durant l'été afin d'étudier les différentes composantes du plan.

L'avis suivant a été approuvé par le Conseil en date du 2 septembre 2020.



Le Conseil tient tout d'abord à saluer cette initiative et confirme la nécessité de développer en cette matière des projets et actions de manière transversale. Les enjeux portés par le plan à travers ses 4 axes structurants démontrent l'ampleur de la tâche afin de mobiliser les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur des droits des femmes. L'implication étroite des acteurs et actrices de terrain ainsi que le milieu associatif constitue une condition nécessaire pour y associer les différents publics.

L'avis du CSEM se limite à vous faire part de quelques éléments de réflexion ainsi que des propositions dans son domaine d'expertise.

1. La politique d'éducation aux médias de la FWB a un rôle à jouer, particulièrement dans les axes relatifs à la déconstruction des stéréotypes (axe 2) et dans le traitement médiatique des violences (axe 1.4). A cet égard, le CSEM souhaite être associé aux actions à entreprendre, particulièrement là où elles impliquent le développement des compétences médiatiques des publics jeunes et adultes.

2. Le CSEM souhaite insister sur la nécessité de définir les stéréotypes en tant que représentations psychologiques, sociales, politiques, culturelles et médiatiques inévitables, et de les distinguer des stéréotypes sexistes, genrés/négatifs/hypersexualisés.

Un stéréotype est une représentation par grossissement ou raccourci. Les médias participent plus que jamais aux processus de sociabilisation. Ils sont au cœur de la représentation du genre et de sa construction. En soi, un stéréotype est nécessaire pour permettre une narration médiatique dans laquelle quelques traits d'un personnage suffisent à chacun de s'identifier ou de se projeter.

Un stéréotype devient problématique lorsqu'il fige une personne ou un groupe de personnes dans des rôles, des fonctions ou des valeurs inférieures, négatives ou dégradantes. C'est surtout le caractère répétitif, figé et univoque d'un stéréotype qui produit des représentations biaisées. Dans les médias, les stéréotypes de genre apparaissent dans la manière dont les deux sexes sont qualifiés, dans la façon de les filmer, de les représenter ou de les désigner, dans les situations dans lesquelles on les place ou dans les rôles qu'on leur attribue de façon systématique.

3. L'analyse du traitement médiatique des violences faites aux femmes montre régulièrement la nécessité de renforcer la formation initiale et continue des professionnels des médias. Si le secteur de l'éducation aux médias n'est pas directement concerné par cette formation, les méthodes et outils d'analyse critique du traitement médiatique peuvent constituer un apport utile aux dispositifs de formation.

Les catégories de secteurs professionnels qui pourraient en bénéficier sont loin de se limiter aux journalistes, aux rédacteurs-trices ou au secteur de la publicité ; il ne faut pas négliger le rôle des illustrateurs-trices, graphistes, photographes et autres spécialistes des arts visuels. Chaque étape de la production médiatique contribue à orienter les représentations genrées.



4. Au-delà des secteurs professionnels, il est nécessaire de considérer que l'activité médiatique de tout citoyen-ne à travers les médias sociaux constitue une activité éditoriale à part entière et contribue éventuellement à la construction de représentations biaisées des genres.

Le renforcement de la politique d'éducation aux médias des publics jeunes et adultes pourrait ainsi contribuer utilement au plan à travers le renforcement des compétences dans le domaine de l'analyse critique des productions existantes et dans celui des productions de chacun-e dans les médias sociaux.

5. Le CSEM observe que le plan intègre la dimension médiatique en mettant l'accent sur l'information (axe 1.4) et la publicité (axe 2.10). Il propose d'élargir la perspective à travers toutes les formes de productions médiatiques issues de la culture populaire (cinéma, jeux vidéo, musique, séries télévisées, divertissements...) qui constituent autant de canaux de diffusions des stéréotypes problématiques.

6. L'enjeu de la formation initiale et continue des enseignant-e-s (axe 2.3) paraît particulièrement important, notamment dans le cadre de l'élaboration des référentiels issus de la réforme de la formation initiale.

L'approche doit cependant s'envisager de manière intégrée et longitudinale, notamment en articulation avec la place de l'éducation aux médias dans ces référentiels. Au niveau de la formation continue, il conviendrait de proposer à l'IFC (Institut de formation en cours de carrière) de retenir la déconstruction des stéréotypes genrés dans les médias parmi les thématiques prioritaires de formation continuée des enseignants en éducation aux médias, comme le CSEM l'avait déjà proposé en 2019 et en 2020.

7. Le plan prévoit (axe 2.4) l'intégration de la dimension de genres dans les référentiels du tronc commun, en ce compris l'éducation aux médias.

Le CSEM rappelle qu'à ce jour, les référentiels n'intègrent pas l'éducation aux médias de manière structurée et coordonnée. Si c'était le cas, la dimension « genre » pourrait plus facilement y trouver place, notamment dans les dimensions sociales et informationnelles du cadre de compétences en éducation aux médias élaboré par le CSEM.

8. Il est utile d'envisager les ressources pédagogiques (manuels scolaires, livres jeunesse, ressources numériques...) comme des objets médiatiques qui peuvent être analysés sous l'angle des représentations et des stéréotypes genrés (axe 2.5).

Pour le CSEM, il serait opportun de favoriser des moments de déconstruction et d'analyse critique des représentations véhiculées par ces ressources tant en formation initiale qu'en formation continue des enseignants.

Au-delà de ces observations et réflexions, je vous confirme que le CSEM souhaite contribuer de manière active au Plan « Droits des femmes », notamment en mettant cette problématique au cœur de ses initiatives. Il souhaite également soutenir les projets, actions et formations que les opérateurs en éducation aux médias développeront dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Conseil supérieur de l'éducation aux médias,



3.5.4 Avis n°52 - Avis concernant les orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et personnels des centres PMS - 2 septembre 2020

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) a examiné les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 21 novembre 2019 :

- portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau macro, des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau interréseaux, des membres du personnel de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire et des centres psycho-médico-sociaux, pour l'année scolaire 2020- 2021.

En vue de l'élaboration des arrêtés pour l'année scolaire 2021-2022, le CSEM propose les adaptations suivantes :

1. Dans les arrêtés mentionnés ci-dessus, l'éducation aux médias est insérée dans un point associant l'éducation aux médias et l'éducation culturelle et artistique (point 9 pour le fondamental et point 10 pour le secondaire) :

« *Education culturelle et artistique (sonore et musical-visuel et plastique -verbal et corporel-pédagogie culturelle), éducation aux médias, notamment la lutte contre les stéréotypes et favorisant le respect mutuel, la résolution non violente de conflits, le droit à l'intégrité personnelle, la lutte contre la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et la lutte contre les contenus dégradants à caractère sexuel ou violent.* ».

Le CSEM estime que cette formulation introduit une confusion entre les différents éléments et propose d'intégrer un point spécifique concernant l'éducation aux médias.

2. Le CSEM propose de formuler ce point de la manière suivante :

Éducation aux médias ; notamment :

- **la déconstruction des stéréotypes qui entraînent des préjugés discriminants et qui peuvent déboucher sur des actes de haine ou de violence, particulièrement à l'égard des femmes ;**
- **la lutte contre la désinformation ;**
- **l'éducation aux médias au service de la citoyenneté et particulièrement l'expression citoyenne par la création médiatique ;**
- **la dimension critique dans l'utilisation du numérique et de ses outils à l'école.**



Le CSEM souhaite également identifier deux points d'attention particuliers concernant les offres de formation proposées par l'IFC :

- il conviendrait de mieux distinguer l'éducation aux médias (et aux médias numériques) et l'éducation par les médias (ou par le numérique) ;
- il serait également utile de préciser l'axe (les axes) particulièrement travaillé(s) lors de la formation : la recherche et/ou le traitement de l'information (axe informationnel), les contextes d'utilisation et les usages (axe social), les dispositifs et leur utilisation (axe technique).

3.5.5 Avis n°53 - Avis sur la proposition de résolution du 23 septembre 2020 relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique – 19 novembre 2020

Avis adressé à Monsieur Rudy Demotte, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Président,

Le CSEM a examiné attentivement la proposition de résolution que vous lui avez communiquée. L'avis suivant a été approuvé par le Conseil en date du 19 novembre 2020.

Le Conseil tient tout d'abord à saluer cette initiative et confirmer la nécessité de prendre des mesures concrètes, coordonnées et pérennes pour soutenir des actions et des initiatives visant la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement.

Il souhaite cependant attirer l'attention des parlementaires sur les éléments suivants.

- Vu le caractère éminemment transversal et multidisciplinaire, ces mesures sont loin de se limiter au seul champ de l'éducation aux médias. Le cyberharcèlement relève plus largement des différents types de violence dans les relations interpersonnelles à l'école et en société et nécessite par conséquent l'implication de nombreux acteurs sociaux et éducatifs (Promotion de la santé à l'école (PSE), intervenants psycho-médico-sociaux, équipes SOS, éducation permanente, acteurs du secteur jeunesse, UNIA...).

- Sur le plan de l'éducation aux médias, harcèlement et discours de haine sont reliés à d'autres enjeux comme, entre autres, la liberté d'expression, l'identité numérique et la responsabilisation des usages numériques.

- Le CSEM a déjà identifié à travers ses travaux et sa collection « Repères » (dont deux numéros ont été consacrés respectivement au cyberharcèlement et à la liberté d'expression) que le cyberharcèlement est une violence répétée et intentionnelle. On parle de cyberharcèlement lorsque le harcèlement se manifeste par des contacts insistants, l'usurpation d'identité, l'envoi de messages négatifs (humiliation, discrédit, moqueries, menaces), de diffusion d'informations



privées, de photos, vidéos ou commentaires humiliants via le courrier électronique, les forums, la messagerie instantanée, les réseaux sociaux, les blogs, le smartphone, la tablette ou l'ordinateur.

- Le harcèlement repose sur une relation triangulaire entre le harceleur, la victime qui est attaquée de manière répétée et les participants, témoins des épisodes de harcèlement. Chacun en subit des conséquences.

- « Les enfants et les adolescents qui sont harcelés ont plus de risques de rencontrer des difficultés dans leurs rapports aux autres, d'être dépressifs, solitaires ou anxieux, d'avoir une faible estime d'eux-mêmes, et d'avoir des pensées suicidaires ou de tenter de se suicider. La violence et le harcèlement à l'école ont également un impact sur la santé mentale et émotionnelle des auteurs et des spectateurs ». Sans compter un impact plus ou moins important sur leur scolarité, pouvant aller jusqu'au décrochage complet et un traumatisme durable dans leur vie d'adulte.

- Pour le CSEM, dans un état démocratique, la liberté d'expression est très vaste et elle vaut aussi pour des idées qui « heurtent, choquent l'Etat ou une fraction quelconque de la population ». Mais elle n'est pas absolue. Il est important d'insister auprès des enfants, des jeunes mais aussi des adultes sur le fait que certains propos équivalent à des actes. La liberté d'expression s'arrête donc à tout propos qui incite, pousse, appelle d'autres personnes à la haine. Le Conseil pense qu'il est nécessaire d'éviter que des intentions louables visant à lutter contre les discours de haine puissent avoir pour effet collatéral une réduction de la liberté d'expression exercée légalement, notamment par la presse et les médias (p.ex. via des mesures trop générales).

- Le cyberharcèlement tout comme la propagation des discours de haine constitue pour le CSEM des symptômes d'un déficit chronique de compétences médiatiques du citoyen, qu'il soit jeune ou adulte. A cet égard, le CSEM rappelle qu'en date du 18 mai 2020 il a remis un avis d'initiative relatif à la place de l'éducation aux médias dans les référentiels du « tronc commun » en appelant l'ensemble des acteurs de la réforme de l'enseignement, et particulièrement ceux impliqués dans l'élaboration des référentiels du tronc commun et à sa coordination, à veiller à renforcer la place des compétences en éducation aux médias dans la mesure où celles-ci n'apparaissent pas encore de manière suffisamment explicites, coordonnées et progressives.

- Parallèlement à de vastes campagnes de sensibilisation afin de démontrer les dangers de propos haineux y compris sur internet, il nous semble essentiel de renforcer le travail de terrain des acteurs déjà impliqués dans la sensibilisation, prévention et lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique. Ces acteurs (opérateurs, médias, associations, etc.) possèdent une expertise et une expérience permettant d'assurer l'efficacité du projet et un lancement rapide. Plusieurs opérateurs, sous l'égide du CSEM, portent déjà des opérations, dispositifs, programmes contre les discours de haine et le harcèlement. Il serait souhaitable que ces opérations puissent se prolonger, se renforcer et être pérennisées.

- Plusieurs de ces programmes travaillent de manière approfondie, sur le long terme, afin de travailler antérieurement aux discours de haine, dans la sensibilisation et non de façon symptomatique.



- C'est le cas par exemple du dispositif « Écran large sur tableau noir » qui propose des séances de cinéma accompagnées de dossiers pédagogiques et d'animations. Dans ce cadre, le cinéma permet aux jeunes d'être confrontés à d'autres réalités (culturelles, politiques, sociales, religieuses, économiques, géographiques), à d'autres vécus que les leurs et les amène à mettre en perspective ces différentes visions de la réalité. Le film apporte alors un matériau concret pour alimenter les débats et aiguiser l'esprit critique des jeunes. Nous pensons que l'éducation et la réflexion constituent un puissant outil de prévention pour répondre et contrer les discours de haine.

- C'est le cas également du projet « B-BICO », consortium belge pour un meilleur Internet. Ce projet, co-financé par l'Union Européenne, implique déjà le CSEM au côté de nombreux partenaires francophones et flamands. Depuis plusieurs années, ce projet produit et diffuse de nombreuses ressources éducatives et initiatives touchant aux risques liés aux usages d'internet et des réseaux sociaux et répertorie des initiatives et projets touchant directement au cyberharcèlement et aux discours de haine.

- La RTBF développe notamment les thèmes du cyberharcèlement, de la discrimination et de la liberté d'expression, sur la partie de son site consacrée à l'éducation aux médias. Elle diffuse régulièrement des contenus visant à lutter contre le discours de haine, par exemple dans « L'internet Show », « Les Décodeurs », « Inside » ou « La Boite à clichés », et de manière transversale notamment dans ses programmes d'information ou ses documentaires historiques. - Les opérations « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe » contribuent également à augmenter les capacités d'analyse de discours et des productions médiatiques, à forger l'esprit critique des jeunes et à lutter contre la désinformation qui nourrit la haine et la violence.

Le projet de résolution identifie déjà un certain nombre d'autres initiatives et d'actions existantes depuis plusieurs années qui mériteraient d'être amplifiées, pérennisées et visibilisées:

- Une plateforme "Harcèlement à l'école" a été créée dans le cadre des mesures de prévention et prise en charge du harcèlement et du cyberharcèlement à l'école, approuvées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 26 août 2015. La plateforme recense des ressources et des informations utiles pour les équipes éducatives, les parents et les élèves et vise à sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au phénomène du harcèlement entre élèves.
- Un appel à projets destinés tant aux établissements scolaires qu'aux opérateurs extérieurs a été lancé en septembre 2020 autour de 3 axes principaux :
 - formation à la médiation par les pairs ;
 - dispositif de prévention et de prise en charge du harcèlement ;
 - activité de sensibilisation et mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement.
- Des colloques relatifs au harcèlement scolaire ont été organisés en 2015 et 2016 dont les résultats et les réflexions pourraient être encore exploitées.



Concernant les recommandations adressées au Gouvernement dans le cadre de ce projet de résolution, le CSEM souhaite attirer l'attention des parlementaires sur les éléments suivants.

1. Le renforcement des moyens et outils de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les discours de haine et le harcèlement concerne certainement le champ de l'éducation aux médias, mais il doit être envisagé de notre point de vue dans un périmètre plus large comme celui de l'enseignement et des travaux liés à la réforme de l'enseignement (pacte d'excellence), le plan « droits des femmes » et d'autres dispositifs comme la Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI).

2. L'insertion dans le Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française, d'une définition des notions de discours de haine et de harcèlement doit également être envisagé dans une perspective plus large. Les recommandations du CSEM du 9 mai 2019 intitulé « Dix ans d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles : Constats, diagnostic synthétique et recommandations stratégiques » indiquent la nécessité de procéder à une évaluation approfondie de ce Décret pour proposer des adaptations nécessaires et des mesures particulières pour lui permettre de faire face de manière dynamique aux enjeux actuels et futurs de l'éducation aux médias. L'expérience de la mise en œuvre du décret de 2008 a largement démontré que si des thématiques identifiées au moment de sa création étaient pertinentes, elles ne résistent pas à l'évolution rapide de l'environnement médiatique et aux incidents de toute nature qui se font jour de manière rapide. Ainsi d'autres thématiques cruciales, comme par exemple, celles de la lutte contre les phénomènes de désinformation, la propagation des théories du complot, la prise de conscience des mécanismes de stéréotypes discriminants, les formes contemporaines de propagande, ou encore le développement exponentiel des médias sociaux doivent faire l'objet de nouvelles initiatives non prévues par le décret de 2008.

Le CSEM recommande de ne pas modifier le décret par insertion, mais d'adapter celui-ci de manière souple et coordonnée dans tous les aspects nécessaires à une évolution dynamique de la politique d'éducation aux médias.

3. Dans le cadre de ses missions, le CSEM porte déjà une attention particulière aux problématiques de la propagation des discours de haine ainsi que du harcèlement. Mais le CSEM ne peut à lui seul porter ces problématiques car elles impliquent de nombreux acteurs de terrain et des secteurs cruciaux comme ceux de l'enseignement, de la jeunesse, de l'éducation permanente ou de l'enfance et des intervenants psycho-médico-sociaux, de l'aide à la jeunesse ou de la régulation. Le CSEM doit également porter une attention particulière et prendre des initiatives face à de multiples enjeux liés aux usages médiatiques du citoyen, dans une perspective d'émancipation critique.

4. La recommandation visant à permettre, dans le cadre du dispositif relatif à l'éducation aux médias, le financement d'initiatives, d'actions, d'expériences, liées à ces problématiques et qui peuvent être reconnues comme porteuses d'un intérêt pédagogique en éducation aux médias est importante. Toutefois, le CSEM rappelle que ce dispositif et les opérations particulières prévues par le décret n'ont pas été indexés depuis 10 ans. Pour rappel, hormis le budget de



fonctionnement du Conseil et le renforcement de son service d'appui, l'absence d'évolution des moyens prévus par le décret constitue en réalité une diminution globale significative des moyens disponibles pour l'opérationnalisation : centres de ressources, « Journalistes en classe », « Ouvrir mon quotidien », « Appel à projets scolaires », « Écran large sur tableau noir ». Par conséquent, il est difficilement envisageable de financer significativement de nouvelles initiatives sans affecter de nouveaux moyens. Le risque serait de les financer au détriment d'autres initiatives porteuses d'enjeux tout aussi importants. Enfin, le cadre actuel prévu par le décret ne permet pas directement de les affecter à d'autres dispositions particulières.

5. Les mesures liées aux formes de régulation des plateformes de partage des contenus relèvent de la compétence du CSA, en articulation avec la transposition de la directive européenne « SMA » et l'adoption prochaine du décret sur les services de médias audiovisuels. Le CSEM plaide pour une collaboration renforcée avec le CSA et a déjà pris l'initiative d'un groupe de travail permanent afin de mieux coordonner les initiatives de régulation et de protection des mineurs (compétences du CSA) avec l'éducation aux médias. Cela doit être envisagé notamment au travers du rôle attribué à l'ERGA (groupe européen des régulateurs de l'audiovisuel) en matière d'éducation aux médias. Cependant, en ce qui concerne les contenus d'information, dont il convient de préserver l'indépendance, le CSEM insiste aussi sur le rôle de l'autorégulation et notamment les compétences du Conseil de déontologie journalistique.

6. Il est également nécessaire d'articuler ces mesures en lien avec d'autres initiatives comme le Plan « Droits des femmes » ainsi que le plan « Education aux médias » en cours de construction. Le CSEM soutient également la nécessité de veiller à assurer une coordination avec les différentes initiatives existantes et envisagées aux différents niveaux de pouvoir en ce compris au niveau fédéral et européen.

7. Concernant l'organisation d'un Colloque annuel autour de la lutte contre le harcèlement et la propagation des discours de haine à l'attention des professionnels des secteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CSEM est évidemment disposé à y contribuer, en assurant aussi le lien avec les travaux et colloques antérieurs réalisés.





**Autres initiatives
et collaborations**

4. CHAPITRE 4 : AUTRES INITIATIVES ET COLLABORATIONS

4.1 La collaboration avec la RTBF

4.1.1.1 Contexte



Depuis la création du CSEM, la RTBF collabore et contribue activement aux travaux du CSEM et assure le soutien et l'articulation entre les initiatives en éducation aux médias et l'ensemble des médias de service public.

Depuis 2014, la RTBF adopte annuellement un plan stratégique en éducation aux médias. Celui-ci fait l'objet d'une concertation et est présenté chaque année au CSEM, tandis que le bilan des initiatives en éducation aux médias fait l'objet d'une séance de travail à la RTBF. Le Conseil n'est pas habilité à évaluer ce plan stratégique qui est inscrit dans le contrat de gestion de la RTBF et par conséquent évalué par le CSA.

4.1.1.2 Objectifs

Les objectifs en matière de programmes d'éducation aux médias sont inscrits dans le contrat de gestion 2019-2022 de la RTBF. Il se décline autour de 4 grands axes :

- aborder l'éducation aux médias de manière transversale dans les programmes ;
- diffuser des programmes ou séquences de programmes accordant une attention particulière aux questions relatives à l'éducation aux médias ;
- diffuser des programmes ou séquences de programmes d'éducation aux médias pour les enfants et les adolescents ;
- traiter de ces questions et renforcer la collaboration et le dialogue régulier avec le CSEM.

4.1.1.3 Les actions

Le plan 2020 est déjà le huitième et l'on y constate la poursuite des initiatives en éducation aux médias et ce dans des domaines variés. En effet, la RTBF dans sa volonté de mener une politique active en matière d'éducation aux médias, au sens large et visant les programmes audiovisuels, les films, les images, les textes, les sons, les sites internet, les réseaux sociaux, les apps, a poursuivi en 2020 de multiples actions :



- le développement et la promotion des programmes, séquences ou contenus existants ;
- la production de contenus liés à l'information, les nouvelles technologies et la migration numérique ;
- la mise en avant des choix éditoriaux ; la participation des publics, l'organisation de visites guidées et d'ateliers d'éducation aux médias ;
- la participation à des événements ;
- l'identification et le séquençage des contenus d'éducation aux médias ;
- la sensibilisation et la formation du personnel ;
- des collaborations multiples.

4.1.1.4 Partenariat avec le CSEM

La RTBF et le CSEM collaborent via la participation aux séances plénières du Conseil et à différents groupes de travail. Un groupe de pilotage informel, composé de membres des deux entités est par ailleurs chargé de suivre la concrétisation du Plan. Le Conseil apporte son expertise dans :

- l'analyse des projets de contenus et d'actions ;
- la production des contenus et des actions, en ce compris dans la fourniture de contenus audiovisuels susceptibles d'être diffusés par la RTBF ;
- l'évaluation des contenus et des actions ;
- l'échange et le partage d'informations et de pratiques...

La RTBF participe à différents événements ou organisation en partenariat avec le CSEM.

<https://www.rtbf.be/entreprise/education-aux-medias>

4.2 La directive SMA et la collaboration avec le CSA

4.2.1 La transposition de la directive européenne SMA (Services de médias audiovisuels)

La mise en œuvre de la nouvelle directive européenne sur les Services Audiovisuels et Médias (AVSMD) et sa transposition au niveau des états-membres constitue un enjeu particulier au niveau de l'éducation aux médias.

Elle prévoit de renforcer la coopération avec les organes de régulation, notamment l'European Regulators Group for Audiovisual Media Services (ERGA). L'article 33bis indique désormais aux états-membres l'obligation de promouvoir « *le développement des compétences liées à l'éducation aux médias et prennent des mesures dans ce sens* ».



Ce même article indique également la nécessité de soumettre un rapport à la Commission détaillant ce développement tous les 3 ans. Le CSEM sera amené à contribuer à ce rapport.

La directive indique également le besoin pour les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos de mettre en place des mesures liées au contrôle parental, à la protection des mineurs, à la protection de la vie privée, mais aussi de « *prévoir des mesures et des outils d'éducation aux médias efficaces et de sensibiliser les utilisateurs à ces mesures et outils* » (article 28ter).

Elle attribue désormais à l'organe de coordination des régulateurs européens (ERGA), une mission de partage des expériences et des bonnes pratiques en éducation aux médias.

La transposition de la directive dans les décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles est prévue pour le début de l'année 2021. Le décret sur les services de médias audiovisuels et les services de partage vidéos transposera l'essentiel des éléments qui relèvent de la compétence du CSA.

Concernant le décret du CSEM, l'avis du collège d'avis du CSA de mars 2019 a indiqué la nécessité de transposer l'article 33 bis dans notre décret, ainsi que de prévoir une représentation avec voix délibérative au collège d'avis.

Parallèlement, le CSEM a été invité à intervenir dans un webinaire organisé par l'EPRA (European platform of regulatory authorities) le 25 septembre 2020. Celui-ci portait sur les structures et fonctions des réseaux d'éducation aux médias. Le CSEM y a été présenté et a suscité un intérêt auprès de plusieurs membres.

4.2.2 Une collaboration renforcée avec le CSA



Cette évolution en matière de régulation nécessite une coopération renforcée entre le CSEM et le CSA, dans la mesure où le choix politique en Fédération Wallonie-Bruxelles a été de dissocier la mission de régulation (CSA) de l'éducation aux médias (CSEM). C'est en ce sens que les deux organismes ont décidé de mettre en place un groupe de travail conjoint afin de s'informer et de coordonner les initiatives de manière régulière. Ce groupe de travail s'est réuni le 13 janvier 2020. Une seconde réunion programmée en juin pour coordonner la publication des études relatives aux usages

médiatiques (Generation2020 et Médias : attitudes et perceptions) a cependant été postposée. Le renforcement des collaborations CSA/CSEM fera l'objet d'un développement plus intensif en 2021, après transpositions de la directive européenne.



4.3 La collaboration avec l'AGE

ENSEIGNEMENT.BE

Le protocole de collaboration signé en 2017 entre l'Administration générale de l'Enseignement (A.G.E.) et le CSEM est toujours d'actualité. Il permet de définir les terrains respectifs des deux institutions et leur zone de collaboration. Il aurait dû être mis à jour depuis 2019.

L'A.G.E. a participé à la sélection des projets scolaires d'éducation aux médias (2020/2021) et a suivi attentivement les travaux du gt enseignement.

Le CSEM s'est montré attentif au suivi de la nouvelle plateforme e-classe.be, projet coordonné par le Service général du Numérique éducatif de l'A.G.E., fruit d'une collaboration active avec la RTBF, la Sonuma et Educ'Arte. C'est l'un des outils développés pour mettre en œuvre la stratégie du numérique pour l'éducation, balisant la transition numérique dans l'enseignement, dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.



Un onglet est dédié à l'éducation aux médias sur le site <https://www.e-classe.be/search/thesaurus/46>



Le CSEM a pris acte de la création d'un nouveau réseau pour l'enseignement officiel : Wallonie-Bruxelles Enseignement, totalement indépendant de l'Administration générale de l'Enseignement. Cela ne change pas la collaboration étroite qu'il entretient avec son centre de ressources en éducation aux médias (le CAF-Thiange) et son service d'accompagnement pédagogique dont la représentante au Conseil est très active.



4.4 Collaboration avec l'ARES

Dans le cadre d'un cycle de formations autour de thématiques transversales, l'ARES a proposé au CSEM de consacrer un webinaire à l'intégration de l'éducation aux médias dans la formation initiale des enseignants. L'événement a été organisé le 9 décembre 2020, à destination des formateurs d'enseignants dans l'enseignement supérieur. L'objectif du webinaire était d'offrir un moment de partage entre formateurs et formatrices d'enseignants et experts de ces thématiques et d'engager le dialogue entre ces acteurs et actrices de terrain.

Plusieurs membres du CSEM se sont concertés afin de présenter en quoi consiste l'éducation aux médias, d'envisager sa place dans le cadre scolaire et de proposer des ressources.

Quelques 57 participants se sont inscrits à l'événement. Le CSEM a proposé aux personnes intéressées de laisser leurs coordonnées afin de poursuivre un travail d'échange de pratiques et de réflexions sur l'intégration de l'éducation aux médias dans leurs établissements. Dix demandes de suivi ont été enregistrées. Des contacts sont en cours pour récolter les attentes des participants et organiser un suivi avec l'appui de membres du CSEM.

4.5 Le Consortium BBICO

4.5.1 Contexte

En juillet 2014, Child Focus s'était tourné vers le CSEM dans le cadre d'un appel à projets européen visant à mettre en place des outils en vue d'offrir une meilleure approche d'internet par les enfants et les adolescents. La volonté était de créer un consortium intégrant des structures fédérales (Child Focus et CERT) et des structures fédérées (IMinds pour la partie néerlandophone du pays et Media Animation asbl et le CSEM pour la partie francophone et Bruxelles). Début 2015, la Commission européenne avait donné son feu vert pour le lancement de B-BICO (Belgian Better internet Consortium). Un 3ème volet de l'action B-BICO a démarré en 2019 pour une période de 24 mois.



La volonté a été de réunir divers acteurs belges de l'éducation au média internet afin de promouvoir auprès des enfants et des adolescents des usages citoyens, critiques et responsables. Offrir un accès plus sûr est également un des objectifs poursuivis. Ce consortium est accompagné par un conseil d'avis (Advisory Board) constitué d'experts universitaires, de conseillers politiques et d'experts en éducation aux médias.



Les travaux s'étaient orientés vers la réalisation d'une cartographie des initiatives déjà existantes et actives en la matière. En effet, de nombreuses initiatives en matière d'éducation aux médias en ligne sont méconnues du grand public. Le citoyen belge peine à trouver les informations, ressources, outils, etc. Le Belgian Better internet Consortium veut rassembler et représenter l'expertise sur le sujet mais également collaborer concrètement en prenant des initiatives conjointes.

4.5.2 B-BICO III

Le projet B-BICO III a officiellement débuté en 2019. Les travaux se sont poursuivis autour de 3 groupes aux partenaires distincts mais complémentaires :

- The Partners meetings (partenaires de B-BICO),
- The Advisory Board (voir ci-dessus),
- The Belgian Industry Involvement Working Group (des représentants d'entreprises privées ou publiques actives dans le domaine des télécommunications via internet).

En 2020, plusieurs initiatives concrètes ont été menées dans le cadre du projet B-BICO : le Safer Internet Day, une journée de « laboratoire-réflexion pour un meilleur internet » (Betternet Lab), une plate-forme de conseils et d'activités à destination des parents (parentsconnectés.be) et une vaste enquête sur les pratiques en ligne des jeunes de 6 à 18 ans (Génération 2020).

Site : www.b-bico.be

4.5.3 Safer internet Day 2020



La 17ème édition du Safer internet Day a eu lieu le mardi 11 février. La journée mondiale pour un meilleur internet a été organisée par Childfocus et ses partenaires (CSEM, Media Animation et MediaWijs). Pour rappel, le Safer internet Day est un événement mondial organisé par la Commission européenne tous les ans au mois de février pour faire d'internet un espace ludique,

créatif, épanouissant et sécurisé pour tout le monde. L'événement est organisé dans plus de 110 pays.

Cette campagne virale invitait tout un chacun, homme ou femme politique, parent, professeur, éducateur, professionnel du numérique, jeune ou « simple » citoyen à s'engager sur quelques actions-clés, concrètes et à la portée de tous qu'il ou elle pourrait mettre en œuvre pour un meilleur internet.

"Ensemble pour un meilleur internet" nous concerne toutes et tous. C'est pourquoi les différentes institutions, écoles, bibliothèques, associations de terrain sont invitées à proposer ou réaliser avec leurs membres l'une des nombreuses activités référencées sur le site www.betternet.be. Ce site est un catalogue de ressources, d'outils, de campagnes de sensibilisation, et de multiples autres initiatives proposées par des organisations belges dans un objectif d'éducation ou de prévention des ados et des enfants pour un meilleur internet.



Le 10 février, Catherine Soudon, chargée de mission au sein du CSEM, a eu l'occasion d'en parler en radio sur Tendances Première (RTBF) :



Retrouvez la vidéo sur le site Auvio : https://www.rtf.be/auvio/detail_tendances-premiere-les-tribus?id=2599234

4.5.4 Trois journées de « BetternetLab »

Durant l'année 2019, chacun des 3 partenaires a organisé un « Event Lab ». Les thématiques ont été décidées en consortium, sur proposition des partenaires. Le CSEM et Média Animation ont organisé, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, une journée d'étude sur la désinformation le 22 mars 2019 : « Fake news et désinformation. Eduquer plutôt que réguler, oui mais comment ? » Ce séminaire de travail a traité du rôle de l'éducation aux médias, de ses approches et de ses méthodes pour aborder l'enjeu de la désinformation. Le deuxième Lab, « Equilibre numérique et éducation » a été organisé par Mediawijs le 29 novembre 2019. Cette journée articulait conférence, débats et prises de parole d'experts autour de la question du temps passé devant les écrans et ses impacts en termes de santé.



Le troisième Betternet lab a été organisé par Childfocus et Unia le 23 janvier 2020 : « Démystifier les comportements stéréotypés liés au genre parmi les jeunes en ligne ». Uniquement en anglais, cette journée de conférences a permis de questionner les stéréotypes de genre dans les pratiques en ligne des jeunes.

Cet événement était dédié à tous les professionnels de l'éducation (éducateurs, enseignants, ONG, etc.) et a abouti à la formulation de recommandations concrètes destinées aux politiciens belges et européens.





Pour finir, le 14 décembre 2020, l'événement en ligne #betternetEVENT : un webinaire d'une heure a marqué la clôture de la troisième édition du projet européen B-BICO. Ce dernier rendez-vous sera le point final d'une série de trois Betternet Labs qui ont rassemblées opinions des experts sur trois grandes thématiques du monde numérique que rencontrent les plus jeunes aujourd'hui.

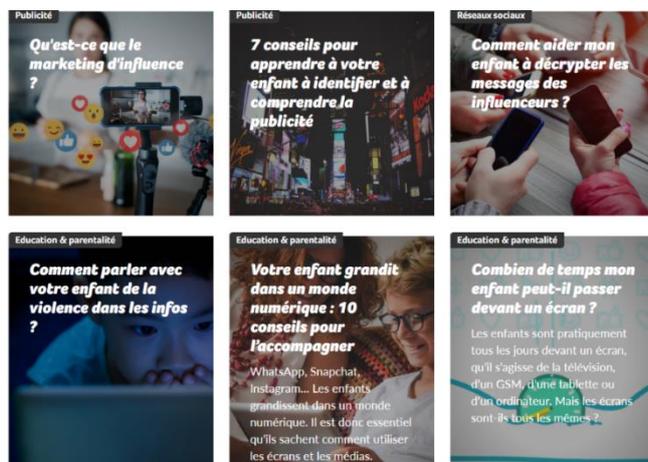
- Les fake news
- L'équilibre numérique
- Les comportements en ligne stéréotypés par le genre

Le #betternetEvent a eu comme objectifs de partager les recommandations et les initiatives issues de ces trois labs afin de créer un Meilleur Internet pour les enfants, de présenter ce qui a été accompli tout au long du projet et ce qu'il reste à entreprendre dans les prochaines années.

Le projet BBICO 4 est relancé pour l'année 2021. Il sera organisé sur une période de 12 mois, comprenant une journée d'inspiration dédiée à un meilleur internet, le Safer Interday day et deux Betternet Labs sur l'inclusion numérique.



4.5.5 Parentsconnectes.be



Le site « parentsconnectes.be » est une adaptation du site néerlandophone « medianest.be », dans le cadre du projet B-BICO. Construit de manière ludique et dynamique, le site est destiné aux parents qui souhaitent accompagner les usages du web et des écrans de leurs enfants. On y retrouvera une foule de conseils, infos et astuces à picorer par tranches d'âge ou par thématiques, au quotidien et selon ses besoins : <https://www.parentsconnectés.be/>

4.6 #Generation2020



Réalisée entre 2019 et 2020, #Génération2020 est la première enquête d'envergure sur les pratiques numériques des enfants et adolescent-es menée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mise en place conjointement par le **Conseil supérieur de l'éducation aux médias** et **Média Animation ASBL**, l'enquête #Génération2020

(www.generation2020.be) s'est inscrite dans le projet européen « **B-BICO 3** » (Belgian Better Internet Consortium), qui regroupe des organisations qui travaillent ensemble pour promouvoir un

meilleur Internet pour les enfants et les adolescents.

Concrètement, plus de 2000 élèves de l'enseignement primaire et secondaire ont répondu à un questionnaire abordant différents aspects de leur vie connectée. Ces données statistiques ont été complétées par des entretiens individuels et des débats en groupe. **L'enquête fournit un éclairage inédit sur les usages que les enfants et les ados font du web, des appareils connectés, des réseaux sociaux, des applications,...**



Recherche d'informations, moyen d'expression, usages ludiques, socialisation, ... L'enquête révèle la multiplicité des usages que les jeunes font du web et le sens que ceux-ci revêtent dans leur vie quotidienne. Elle permet de dresser un panorama des écrans, applications et réseaux sociaux qu'ils privilégient selon leur âge. Elle aborde des thématiques plus sensibles, telles que le cyberharcèlement, ou encore le sexting, et donne la parole aux plus jeunes pour mieux comprendre le sens qu'ils donnent à leurs pratiques sociales, affectives, ludiques en ligne.

Pour lire les résultats de l'enquête : <http://www.generation2020.be>

4.6.1 Diffusion des résultats de l'enquête

Le mercredi 16 septembre 2020, une grande journée consacrée aux résultats de l'enquête a été organisée par le CSEM et Média Animation.

Outre une conférence de presse réunissant une quinzaine de journalistes, l'événement a rassemblé des représentants du CSEM, de Média Animation, ainsi qu'une dizaine d'expert.e.s qui ont porté un regard réflexif sur trois grandes thématiques de l'enquête constituant trois tables-rondes : « Fracture(s) numériques » ; « Les jeunes et l'actu » ; « Interactions en ligne : sexting, vie affective et cyberharcèlement ». L'enregistrement de cette journée est accessible via <https://www.generation2020.be/evenement/journee-en-videos/>

Madame Bénédicte Linard, Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a introduit la journée et a relevé tout l'intérêt de l'enquête et de ses apports dans les réflexions relatives à l'éducation aux médias numériques, plus particulièrement celles des plus jeunes.

Afin de respecter les mesures sanitaires liées au COVID, cette journée a été ouverte en présentiel à un nombre limité de personnes. Une retransmission en ligne et en direct a été organisée via la page Facebook du CSEM, de Média Animation et le site web de l'enquête: www.generation2020.be.



4.6.2 Perspectives suscitées par les résultats de l'enquête #Génération2020

L'ambition de cette enquête était également d'offrir des éléments objectifs de réflexion susceptibles d'orienter des stratégies éducatives (campagnes de sensibilisation, création d'outils pédagogiques ou programmes de formations), de nourrir le travail des professionnels de l'éducation aux médias, mais aussi d'informer chaque parent ou citoyen intéressé par ces questions.

Parmi les recommandations issues des tables-rondes :

➤ **Recueillir des données supplémentaires / assurer une collecte de données longitudinales**

De nombreux membres du CSEM sont prêts à collaborer afin de co-construire un projet de recherche et la mise en place d'un baromètre permanent des usages médiatiques. Le service d'études de la RTBF a marqué son intérêt sur le fond et la méthodologie. Le CSEM réunira en 2021 le groupe de travail "Recherche" élargi aux partenaires intéressés (CSA, RTBF, OPC, direction de la recherche du Ministère,...) afin d'envisager la mise en place d'une nouvelle enquête à l'horizon 2023.

➤ **Etendre le baromètre à d'autres catégories de publics**

Nécessité d'étendre cette enquête à d'autres publics: seniors, «jeunes» adultes, personnes en situation de vulnérabilité sociale et culturelle...

➤ **Partager et/ou produire des contenus en ligne**

Certains experts ont souligné le fait qu'il serait intéressant d'inciter les jeunes à produire des contenus destinés à un public plus large et d'interroger les mouvements de solidarité, les dynamiques d'engagement.

➤ **Les jeunes et l'actu**

L'éducation aux médias pourrait mettre l'accent sur la diversification des sources d'information et les compétences informationnelles pour permettre aux jeunes de développer leur curiosité par rapport à l'actualité et d'élargir la diversité de leurs sources d'information.



4.7 Le projet « Questions vives »



Un dispositif innovant et gratuit

Sollicité par nombre d'enseignants demandant à être outillé, Annoncer la Couleur, en partenariat avec Amnesty International Belgique francophone, le CSEM et la RTBF ont conçu un service répondant à un besoin : comment traiter en classe un fait d'actualité soulevant une question vive. Ce dispositif permet aux enseignants de recevoir gratuitement, dans les 36 heures qui suivent le fait, une fiche pédagogique pour l'aborder en classe en 15-20 minutes, quelle que soit la discipline enseignée. "Questions vives" permet ainsi de faire une place pour ces sujets vifs et d'échanger sur les questions de société qu'ils soulèvent.

Un site web est dédié au projet : <https://questionsvives.be>

Le dispositif a été lancé en août 2020, via communiqué de presse. Depuis, plus de 700 personnes se sont inscrites au dispositif. En 2020, trois fiches ont été rédigées. La fiche la plus téléchargée est celle liée à l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty (1076 téléchargements).

4.8 L'appel à projets du secteur jeunesse



d'aborder l'éducation aux médias à travers des projets créatifs et variés.

Depuis 2017, à l'initiative de la Ministre de Jeunesse, un appel à projets d'éducation aux médias est adressé dans le courant du mois d'avril aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes, aux locales de mouvements de jeunesse et aux locales de mouvements thématiques. L'enveloppe budgétaire annuelle s'élève à 30.000 € et permet à une quinzaine d'associations

En 2020, les thèmes retenus par le Cabinet de Madame Glatigny étaient les suivants :

- les stéréotypes de genre dans et avec les médias ;
- la désinformation et les théories du complot ;
- exprimer ses émotions face aux médias.

Ces thèmes avaient été choisis en concertation avec le CSEM.



En mai 2020, 26 projets recevables sont parvenus au Service de la Jeunesse du Ministère pour un montant total de 50.000 €.

Habituellement, un groupe de travail initié par le CSEM procède à la sélection des projets. Etant donné les conditions sanitaires, le travail a été confié à un groupe restreint composé de deux représentants du Service de la Jeunesse et des trois chargés de mission du Service d'appui du CSEM.

Après une analyse attentive des dossiers, 18 projets ont été sélectionnés. Le groupe de travail a suggéré à plusieurs associations quelques adaptations de leur projet afin de mieux répondre aux impératifs de l'éducation aux médias. Il semble que la totalité des projets aient été menés en 2020 malgré les conditions sanitaires imposées par la pandémie. Plusieurs associations ont néanmoins sollicité le Service de la Jeunesse pour pouvoir organiser différemment le déroulement de leurs activités.

Pour le CSEM, il ressort quelques enseignements de cette initiative adressée au Secteur Jeunesse.

- Cet appel à projets utile et intéressant n'est encadré par aucun décret ; il relève chaque année de l'initiative de la (du) Ministre.
- Malheureusement, les services du Ministère ne disposent pas de suffisamment de ressources pour suivre les projets, les accompagner et, éventuellement, en faire la promotion auprès d'autres institutions.
- Pour mener leurs projets, les associations du secteur ont un mode de fonctionnement différent du monde scolaire ; il conviendrait d'en tenir compte si un accompagnement ou une évaluation étaient mis en place.
- La grille d'analyse des dossiers de candidatures pourraient être améliorée afin de faciliter le travail du groupe de sélection. Il serait intéressant de la communiquer lors de la diffusion de l'appel à projets.
- Pour mener leurs projets, certaines associations sollicitent parfois des opérateurs en éducation aux médias méconnus du CSEM.

4.9 Le prix du mémoire



Par cette initiative lancée pour la quatrième année consécutive, le CSEM souhaite encourager les recherches en matière d'éducation aux médias. Ce Prix, d'un montant de 2000 €, s'adresse aux étudiants ayant présenté un mémoire de second cycle à l'issue de leurs études universitaires ou d'enseignement supérieur de type long.

Le Prix du mémoire récompense un travail de recherche qui constitue une contribution originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux éducatifs, pédagogiques, juridiques, économiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'éducation aux médias.

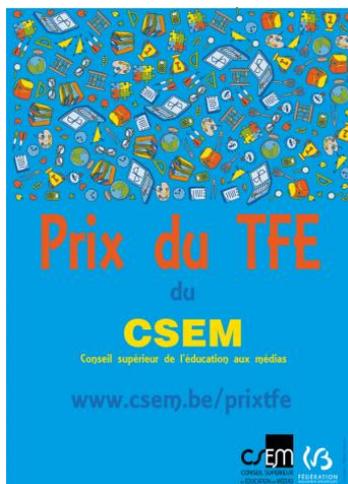
La procédure d'inscription et le règlement de cette initiative sont détaillés sur le site du CSEM. Un Comité de sélection composé de représentants des universités, des hautes écoles et d'autres membres du Conseil a été constitué. Pour cette édition, le Conseil a reçu 5 candidatures.

A l'issue de la procédure, le Comité de sélection a décidé de proposer au Conseil d'attribuer le Prix du mémoire 2020 en éducation aux médias à **Robin Carlier**, détenteur d'un Master en communication appliquée spécialisée – éducation aux médias de l'IHECS - UCLouvain. Son mémoire est intitulé "La manière dont les professionnels de l'éducation ayant suivi des modules de formation continue en éducation aux médias implémentent celle-ci dans leur pratique éducative " (Promoteur : Patrick Verniers)

Le jury a souligné l'intérêt de ce travail de recherche appliquée qui a pu ouvrir des portes quant à une chose jamais observée auparavant : le retour et les pratiques concrètes des professionnels de l'éducation après avoir suivi un module de formation continue sur l'éducation aux médias. Il a remarqué l'intérêt de la méthodologie qualitative adoptée par le mémorant articulant observation de journées de formation, questionnaires et entretiens individuels. Dans la limite d'un échantillon qualitatif assez limité (en partie causé par la pandémie), cette démarche a permis de récolter des informations utiles pour la conception de modules de formation en s'intéressant plus directement aux retombées pédagogiques. Loin d'apporter des réponses définitives, ce travail adresse cependant des questions pertinentes relatives à la place systémique de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires et dans la formation initiale des enseignants, ainsi que des conditions matérielles nécessaires à une intégration de l'éducation aux médias dans l'enseignement.

<https://www.csem.be/eduquer-aux-medias/operations/prix-du-memoire>

4.10 Le Prix du TFE



Depuis 2 ans, le CSEM a initié la création d'un deuxième Prix d'une valeur de 2000 € visant à récompenser les étudiants de bacheliers pédagogiques qui dans leur travail de fin d'études (TFE) apportent une contribution pédagogique originale à l'éducation aux médias, en ce compris les médias numériques.

Les TFE peuvent porter sur une diversité de thématiques liées aux usages médiatiques des jeunes et des enfants (réseaux sociaux, médias d'information, jeux vidéo, cinéma, télévision...). Ils constituent un apport à l'éducation aux médias par des pistes pédagogiques concrètes et adaptées à l'âge des jeunes et des enfants, en lien avec les disciplines ou de manière transdisciplinaire. L'objectif de ce prix du TFE est de stimuler l'éducation aux médias dans les départements pédagogiques.



Le comité de sélection a été amené à évaluer 2 TFE remis dans cette catégorie. Malgré la qualité pédagogique des travaux remis, le jury a cependant été amené à ne pas attribuer ce prix. Il ressort de l'analyse du jury que les TFE portaient bien plus sur l'intégration des outils numériques au service de l'apprentissage (éducation par le numérique) que sur une éducation aux médias (numériques).

Il a été décidé que lors de la relance de ce prix, il sera nécessaire d'insister sur son objet et de communiquer plus tôt dans l'année académique.

<https://www.csem.be/eduer-aux-medias/operations/le-prix-du-tfe>

4.11 La Journée de la Recherche



Le prix a été remis le 1er décembre 2020 dans le cadre de la Journée de la Recherche organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif de cette journée est de promouvoir la recherche dans les matières dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est responsable. A cette occasion, plusieurs mémoires et

doctorats ont été présentés et mis à l'honneur par l'Observatoire des Politiques Culturelles, l'Administration Générale de l'Enseignement, l'Administration Générale des Sports et, bien-sûr, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias. En outre, un jury, présidé par Fabienne Vande Meerssche (RTBF), a décerné deux prix des meilleures communications de la journée. La Journée de la Recherche s'est déroulée sous forme de webinaire ce mardi 1er décembre 2020.

[Journée de la Recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles - Portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles \(federation-wallonie-bruxelles.be\)](https://www.federation-wallonie-bruxelles.be)

4.12 Les relations internationales

4.12.1 Contexte

Le développement des politiques européennes et internationales en matière d'éducation aux médias et à l'information implique pour le CSEM et les acteurs du secteur de renforcer et encourager la collaboration, le partage d'expériences et les partenariats.

Le CSEM est représenté au sein du groupe d'experts de la Commission européenne mis en place par la Direction générale CONNECT« (Media Literacy Expert group) et suit les travaux et initiatives de la Commission et en informe ses membres. L'année 2020 a cependant été marquée par un changement de commissaire en charge et un repositionnement interne à la Commission. Le groupe d'experts européens n'a plus été réuni depuis décembre 2019.



Par ailleurs, des partenariats privilégiés avec le CLEMI (centre de ressources en éducation aux médias du Ministère de l'éducation nationale en France) ont été noués et devraient concrétiser de nouvelles initiatives en 2021.

4.12.2 La semaine européenne de l'éducation aux médias

Alors que la Commission avait relancé une deuxième édition de la Semaine européenne programmée du 30 mars au 5 avril 2020, la pandémie a contraint celle-ci à reporter cette Semaine et tous les événements s'y rattachant. Depuis lors, plus aucune information n'a été communiquée par la Commission.

Cette semaine devait débiter par une conférence d'ouverture à l'invitation de la présidence croate de l'Union Européenne ainsi que d'une réunion du groupe d'experts. Ces événements ont été annulés.

En partenariat avec la RTBF et le CLEMI, le CSEM avait programmé un projet entre élèves et enseignants de 2 écoles frontalières dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias à l'école et de la Semaine européenne. La situation sanitaire nous a cependant contraints à annuler ce projet.

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/european-media-literacy-week>

4.12.3 La Semaine mondiale de l'éducation aux médias

L'UNESCO développe depuis plusieurs années un programme consacré à l'éducation aux médias et à l'information (Media and Information Literacy). Dans ce cadre, une semaine mondiale a été organisée du 24 au 31 octobre 2020. Elle avait pour thématique « *Resisting disinfodemic: Media and Information Literacy for everyone and by everyone* »

Le CSEM et ses partenaires n'ont cependant été informés de cette initiative que 15 jours avant son démarrage. Même si les membres ont été invités à y contribuer en inscrivant des événements à cette occasion, il était bien trop tard pour s'impliquer davantage. Nous ne pouvons que regretter cette situation et l'UNESCO a été contacté afin de l'inviter à communiquer à propos de cet événement mondial plus en amont et ainsi de permettre au CSEM et aux acteurs du secteur de s'y impliquer.

<https://en.unesco.org/commemorations/globalmilweek>

4.13 Référentiels et tronc commun

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, le CSEM a multiplié les initiatives et les propositions de collaboration en matière d'éducation aux médias en 2020.



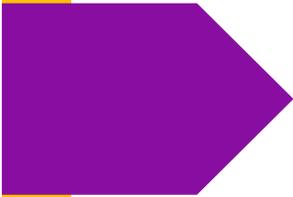
Une quinzaine de membres du CSEM se sont alliés pour co-construire une brochure à l'intention des enseignant.e.s du maternel. La publication, accessible en version électronique et en version papier, contient des pistes d'activités pédagogiques en éducation aux médias en lien avec le nouveau référentiel « compétences initiales »: www.csem.be/eduquer-aux-medias/productions/education-aux-medias-et-competences-initiales-activites-pedagogiques

Au fur et à mesure de l'intégration des nouveaux référentiels dans le Tronc commun, le CSEM prévoit de poursuivre le travail en proposant des activités d'éducation aux médias en lien avec les nouveaux contenus et attendus.

En date du 18 mai 2020, le CSEM a produit un avis d'initiative (avis n°50) relatif à la place de l'éducation aux médias dans les référentiels du tronc commun. Constatant que, dans les travaux en cours, la place de l'éducation aux médias n'apparaît pas encore suffisamment de manière explicite, coordonnée et progressive. Avant qu'il ne soit trop tard, le CSEM a appelé l'ensemble des acteurs de cette réforme de l'enseignement, et particulièrement ceux impliqués dans l'élaboration des référentiels du tronc commun et à sa coordination, à veiller à renforcer la place des compétences en éducation aux médias.

<https://www.csem.be/csem/textes-et-avis/avis-du-csem-ndeg-50-avis-dinitiative-relatif-la-place-de-leducation-aux-medias>





**Publication de
ressources**



5. CHAPITRE 5 : PUBLICATION DE RESSOURCES

5.1 Les ressources publiées ou mises à jour en 2020

Décret : Article 4

Le Conseil supérieur a pour missions :

1° De promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente. Dans ce cadre, le Conseil supérieur veille, notamment par le biais d'un site internet dont la gestion sera assurée par le Secrétariat du Conseil supérieur, à la bonne information des publics scolaires et non scolaires.

5.1.1 Éducation aux médias et compétences initiales (Activités pédagogiques à vivre en classe de maternelle)



Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence visant à renforcer la qualité et l'équité dans l'enseignement, l'école maternelle est dotée depuis 2020 d'un nouveau référentiel. Le Pacte prévoit de « renforcer l'esprit critique face aux médias dès la maternelle » et, dans le même ordre d'idée, le CSEM estime que, dès l'école maternelle, l'EAM participe pleinement à l'épanouissement personnel de l'individu et à sa responsabilité citoyenne. L'omniprésence des médias dans notre environnement quotidien rend cette sensibilisation incontournable et nécessaire.

Ce nouvel outil souple et modulable propose aux enseignants quinze activités d'analyse et de production médiatiques directement reliées aux visées transversales. Elles compléteront le panel d'activités déjà menées en classe. Chaque fiche proposée est adaptable en fonction des objectifs poursuivis, des moyens et du temps disponibles.

Les concepteurs de l'outil ont choisi de cibler les visées transversales du référentiel « compétences initiales » plutôt que les visées disciplinaires. Ainsi, les activités proposées s'appuient sur le vécu des élèves en partant de leurs pratiques médiatiques. Elles font écho au Cadre général de compétences en éducation aux médias ([Les compétences en éducation aux médias, un enjeu éducatif majeur : cadre général et portefeuille d'activités](#), CSEM 2016) en envisageant tant la réception des messages (lecture médiatique) que leur utilisation et la



production des médias (écriture médiatique) mais aussi les activités de navigation médiatique (surfer sur Internet) et d'organisation (classement des documents).

<https://www.csem.be/eduquer-aux-medias/productions/education-aux-medias-et-competences-initiales-activites-pedagogiques>

5.1.2 La collection "Repères"

En 2018, le CSEM a lancé la collection Repères. Quatre carnets qui, à travers leur forme et leur contenu, se veulent agréables à consulter et abordables pour un large public concerné : enseignants, formateurs ou parents.

Les thématiques abordées dans la collection Repères sont choisies en fonction des questions sociétales qui émergent dans l'actualité. Chacun de ces carnets est accompagné d'une boîte à outils de ressources complémentaires (ressources du Conseil, de ses partenaires, en ligne, des outils, une bibliographie...).

Les six premiers carnets de la collection "Repères" parus en 2018 et 2019 ont été complétés par deux autres en 2020.

<http://csem.be/collectionreperes>

Jeux vidéo : du divertissement à l'analyse critique



Le jeu vidéo est pluriel... diversité des joueurs, des jeux, des consoles et du matériel ... et multiple, car c'est un objet industriel, technologique, culturel et médiatique. Malgré sa popularité, y compris auprès des adultes, il est toujours source d'interrogations et d'inquiétudes pour beaucoup. En effet, le temps passé à jouer, le risque supposé d'addiction et la violence de certains jeux font encore débat et interpellent scientifiques, psychologues, parents et professionnels de l'éducation.

Le débat est ouvert tant les uns valorisent ses aspects attractif, ludique, social, créatif, éducatif et les autres le jugent bêtifiant, chronophage, voire pathologique. Tout l'enjeu auquel nous sommes confrontés est d'amener chaque citoyen à adopter une posture critique et nuancée. C'est bien là l'objectif de ce nouveau Carnet de la Collection Repères qui propose des pistes pour comprendre la complexité du jeu vidéo, déconstruit certains discours médiatiques et valorise ce média dans une approche éducative et critique.



Apprendre et développer son esprit critique à l'ère des influenceurs



Grâce au Web 2.0 et aux médias sociaux, notre liberté d'expression et nos modes de communication nous ont permis de devenir des acteurs du Web. Ainsi, chacun a la possibilité de créer du contenu, rejoindre une communauté, interagir, participer et faire entendre sa voix sur la toile. Jusqu'à parfois, le temps d'une vidéo ou d'une photographie, être le centre du monde, faire le buzz et générer des milliers voire des millions de vues. De nouvelles figures médiatiques sont apparues : les influenceurs.

L'émergence des influenceurs, et dans certains cas, leur professionnalisation, a bouleversé les interactions économiques et sociales, brouillé les frontières entre vie privée et vie publique et modifié notre rapport aux médias traditionnels. Les questions se posent : dans quelle mesure et de quelle façon influent-ils sur nos comportements de consommateurs et de citoyens ? Comment profiter de toutes les richesses et de la dynamique du Web sans tomber dans les pièges de la communication commerciale ? Au même titre qu'on éduque les plus jeunes à la publicité traditionnelle, faut-il également le faire sur ce nouveau format ? Comment explorer la créativité des influenceurs, développer ses propres talents tout en exerçant son esprit critique et anticiper les effets du message sur le destinataire que nous sommes ?

Ce carnet de la collection Repères apporte des réponses concrètes à ce panel de questions.

Boîtes à outils

Les carnets de la Collection Repères décrivent les actions à entreprendre dans une dimension d'éducation aux médias. Pour les compléter, chacun est accompagné, en guise de boîte à outils, de ressources utiles. Ces nombreuses ressources sont disponibles sous l'onglet "Ressources" des pages dédiées du site du CSEM.



5.2 Les autres ressources toujours disponibles

5.2.1 L'éducation aux médias en 12 questions



L'impact des médias dans notre société n'est plus à démontrer. Leurs influences sur les jeunes et les enfants sont notamment souvent pointées du doigt. Les médias font partie intégrante de la vie de chacun et la rapidité de l'évolution technologique ne fait qu'accroître ce phénomène avec le temps. Les rejeter n'a aucun sens ; il s'agit plutôt d'apprendre leurs langages, leurs tendances et leurs enjeux afin de développer notre sens critique et notre

autonomie face à tout message dont nous sommes la cible ou l'émetteur. C'est précisément là le rôle de l'éducation aux médias.

Cette brochure considérée comme le b.a.-ba de l'éducation aux médias est destinée aux enseignants, formateurs, éducateurs, parents... qui ont pris conscience de l'importance de développer des compétences médiatiques mais qui se posent encore de nombreuses questions sur le sujet. Le Conseil en a identifié 12 dont les réponses sont accompagnées d'activités basiques dans leur développement qui, bien qu'elles ne soient pas forcément liées, servent à illustrer le champ de l'éducation aux médias. Le CSEM et ses partenaires, depuis plus de 10 ans, ont développé de nombreux outils et mis en évidence des ressources qui viendront tout naturellement compléter et enrichir cette collection d'activités.

Les liens et QR codes présents sur de nombreuses pages mèneront le lecteur curieux et désireux de passer à l'action vers de nombreuses ressources complémentaires : fiches d'activités mais aussi, brochures, littérature, vidéos, opérations...

<http://www.csem.be/educationauxmediasen12questions>



5.2.2 Les carnets de la collection Repères

Déjouer les pièges de la désinformation : fake news, pièges à clics...



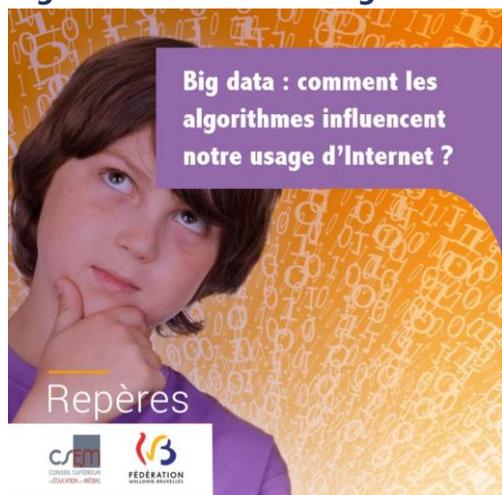
La tempête Irma a provoqué un raz-de-marée de requins aux Caraïbes, l'ancien directeur de campagne d'Hillary Clinton est impliqué dans un réseau pédophile qui utilise une pizzeria comme couverture, le réchauffement climatique est une fable inventée par la Corée du Nord pour nuire à l'économie américaine, l'Arabie saoudite a financé Macron pendant la campagne présidentielle française ... En surfant sur internet, nous avons tous croisé ce genre d'informations surprenantes. Peut-être même les avons-nous partagées avec nos « amis » sur les réseaux sociaux. Il s'agit pourtant de fausses nouvelles

fabriquées de toute pièce dans le but, par exemple, d'influencer nos choix politiques ou de nous attirer vers un site commercial.

Le CSEM propose des pistes concrètes pour accompagner les jeunes dans leur usage des réseaux sociaux et développer leur esprit critique face à la problématique complexe de la désinformation.

<http://www.csem.be/reperesfakenews>

Big data : comment les algorithmes influencent notre usage d'internet ?



Les Belges passent en moyenne plus de quatre heures par jour sur internet et y laissent des traces : les achats réalisés, les photos partagées, les vidéos consultées, les messages, l'endroit depuis lequel nous surfons... Nos informations nourrissent d'énormes bases de données (big data). Pour traiter ces informations, les entreprises utilisent des algorithmes qui décident de ce qui apparaîtra ou non dans Google, sur Facebook, dans les publicités ciblées et suggestions de livres, musiques ou films. Sans ces services, nous passerions beaucoup plus de temps à trouver l'information mais l'objectif est d'influencer nos comportements dans un

but commercial, nous pousser à consommer des produits ou à passer plus de temps sur des sites. Le CSEM propose des pistes concrètes pour comprendre et tenter de maîtriser l'influence du big data et des algorithmes sur notre vie en ligne.

<http://www.csem.be/reperesbigdata>



Comment prévenir le cyberharcèlement par l'éducation aux médias ?



Un rapport des Nations Unies de 2016 montre que les enfants et les adolescents qui sont victimes de brimades préfèrent parfois ne pas signaler ces incidents à leurs parents et professeurs ou à d'autres adultes, soit parce qu'ils ont peur des représailles, soit parce qu'ils craignent, dans le cas d'un harcèlement en ligne, de se voir interdire l'usage de leur ordinateur, d'internet ou de leur téléphone mobile.

Depuis quelques années, le phénomène du cyberharcèlement est interpellant. Les études divergent sur l'importance des nouveaux médias dans le harcèlement en général mais il est certain qu'ils ont ouvert la voie à une nouvelle façon de

s'exprimer ou de harceler.

Pour faire face à ce phénomène, le CSEM propose au travers de ce premier carnet de la collection "Repères" des pistes concrètes de prévention pour accompagner les enfants et les jeunes dans leurs usages d'internet sous toutes ses formes.

<http://csem.be/reperescyberharcèlement>

Qui suis-je sur le web ? Construire son identité numérique



Internet et les réseaux sociaux permettent à leurs utilisateurs de partager des données de différents types, tant au niveau des contenus (actualités, divertissement, vie quotidienne, etc.) que des formats (vidéos, photos, sons, textes). Une fois mises en ligne, ces données laissent des traces qui peuvent permettre de les retrouver même après leur effacement par leur auteur. D'autant plus si celles-ci ont été relayées par des tiers.

L'identité numérique d'une personne est composée de toutes les informations présentes à son sujet sur internet : ce que je montre (photo...), ce que je dis

ou on dit de moi (commentaire, publication...), ce que je fais sur internet (achat, recherche d'information...) et ce que je laisse comme traces sur internet (adresse IP, géolocalisation...).

Le CSEM propose des pistes concrètes pour aider les enfants et les jeunes dans la construction de leur identité numérique. Ce carnet s'adresse aussi bien aux parents qu'aux professionnels de l'éducation et de l'animation.

<http://csem.be/reperesidentitenumérique>



S'exprimer sur internet dans le respect d'autrui et de façon responsable. La liberté d'expression et ses limites



La liberté d'expression est le droit de toute personne d'exprimer ce qu'elle pense, ce qu'elle ressent, quel que soit le moyen utilisé (en écrivant, en dessinant, en parlant, en chantant, en dansant, en communiquant via les réseaux sociaux...), mais c'est aussi le droit à être informé et à pouvoir diffuser des informations.

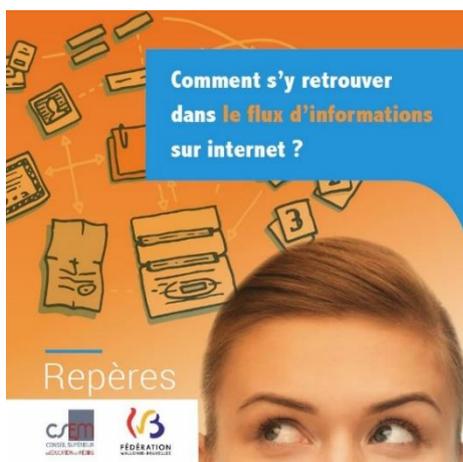
Grâce à internet, de nombreux nouveaux outils d'expression existent : les réseaux sociaux, les messageries connectées, les plateformes de partage médiatique... Ces outils sont accessibles par tous. Inutile de savoir coder ou de payer. Ils sont intuitifs et proposent différents formats de communication. Ces

outils permettent une diffusion à large échelle mais aussi de dialoguer directement avec des personnalités publiques comme des hommes politiques, des chanteurs ou des sportifs. Il est donc nécessaire d'encourager et d'accompagner les enfants et les jeunes pour qu'ils jouissent de leur liberté d'expression, tout en connaissant les habitudes de ces médias.

Le CSEM propose des pistes concrètes pour aider les enfants et les jeunes à appréhender et utiliser leur liberté d'expression à bon escient. Ce carnet s'adresse aussi bien aux parents qu'aux professionnels de l'éducation et de l'animation.

<http://csem.be/repereslibertedexpression>

Comment s'y retrouver dans le flux d'informations sur internet ?



Le flux d'informations, c'est la diffusion et le partage de publications sur les sites internet, les sites d'actualités, les médias sociaux, les blogs, etc.

Les ados sont surtout sur Facebook, Twitter et Instagram. Ils communiquent aussi via des messageries instantanées comme Facebook Messenger, Skype, Snapchat et WhatsApp... Il n'est pas toujours aisé de distinguer une information d'une opinion, une rumeur, une publicité... sur internet. Hiérarchiser ce flux continu d'informations demande une certaine prise de recul. Comment en effet déterminer quand une nouvelle, un

post, est fiable, erroné, important ou futile ?



Le CSEM propose des pistes concrètes pour aider les enfants et les jeunes à s’y retrouver dans le flux d’informations sur internet. Ce carnet s’adresse aussi bien aux parents qu’aux professionnels de l’éducation et de l’animation.

<http://csem.be/reperesfluxdinformation>

5.2.3 Vivre ensemble dans un monde médiatisé



Suite aux attentats qui ont frappé la rédaction de Charlie Hebdo à Paris en janvier 2015, deux maîtres de conférences de l’Université Libre de Bruxelles ont décidé de lancer un appel à production philosophique auprès de confrères de l’ULB, de l’UCL, de l’ULG et de l’Université de Cardiff. En quelques semaines, Mesdames Catherine Bouko et Odile Gilon ont ainsi réceptionné une vingtaine de textes abordant des sujets liés aux fondements mêmes de nos démocraties : la liberté d’expression, la liberté de la presse, la liberté du culte, la neutralité, le libre examen, le regard historique sur la caricature... A cela sont venues s’ajouter des productions traitant de thématiques davantage liées aux autres événements dramatiques de 2015 et 2016 comme, par exemple, la théorie du complot, la violence, l’idéologie, la fiabilité de l’information, l’adhésion à une religion....

Dans un souci permanent d’établir une coopération transversale avec d’autres partenaires, le CSEM a répondu favorablement à la proposition de l’ULB de doter ces textes de fiches pédagogiques montrant comment l’éducation aux médias et à la philosophie peuvent s’enrichir mutuellement. Une vingtaine de fiches enseignants et de fiches élèves sont ainsi venues donner une dimension pédagogique à l’ouvrage.

Editée en septembre 2016, cette publication a été envoyée à chaque école secondaire disposant d’un 3ème degré, à la demande Madame la Ministre de l’Enseignement. En outre, le Ministre de l’Enseignement supérieur a également apporté son soutien pour que la publication soit aussi envoyée aux universités et aux hautes écoles à département pédagogique. Fin 2016, le document a fait l’objet d’un complément de tirage afin de satisfaire aux nombreuses demandes.

<http://csem.be/vivreensemble>



5.2.4 Les compétences en éducation aux médias



Edité en septembre 2013, le référentiel de base fixant les compétences en éducation aux médias a été accompagné l'année suivante par un portefeuille de fiches d'activités, illustrant de manière pratique le cadre et ses différentes implications.

<http://csem.be/competenceseneducationauxmedias>

Une version en anglais du Cadre de compétences (sans le portefeuille de fiches d'activités) est disponible en téléchargement.

http://csem.be/outils/brochures/csem/competences_media_education



5.2.5 Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement fondamental



Les écoles organisées et subventionnées de la Fédération-Wallonie-Bruxelles offrent à tous leurs élèves une éducation à la philosophie et à la citoyenneté, de manière transversale dans les cours existants ou qu'elle fasse l'objet d'un cours distinct.

L'EAM participe pleinement à l'épanouissement personnel de l'individu et à sa responsabilité citoyenne. Pour cette raison, le Conseil estime que notre connaissance du monde, notre identité, nos relations avec autrui sont tellement conditionnées par nos usages médiatiques qu'il est important et logique de donner à ces derniers une place de choix dans les thèmes abordés par l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Le Conseil a ainsi souhaité constituer un échantillon exemplatif de la mise en œuvre des

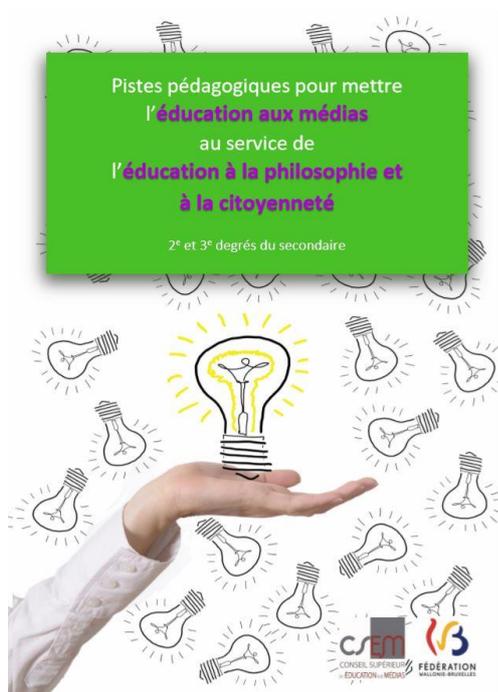
compétences en éducation aux médias dans diverses démarches de questionnement philosophique et citoyen en couvrant aussi largement que possible les quatre chapitres du référentiel de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

Cet échantillon cherche à montrer à quel point l'éducation aux médias et l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté trouvent des ancrages réciproques.

<http://www.csem.be/mediasphilosophiecitoyennete>



5.2.6 Pistes pédagogiques pour mettre l'éducation aux médias au service de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté – enseignement secondaire



Le Conseil estime que notre connaissance du monde, notre identité, nos relations à autrui sont tellement conditionnées par nos usages médiatiques qu'il est important et logique de donner à ces derniers une place de choix dans les thèmes abordés par l'EPC, et c'est dans ce sens que le Conseil a tenu à mettre en évidence la fertilité de la mise en œuvre des compétences en éducation aux médias dans diverses démarches de questionnement philosophique et citoyen. En 2019, le CSEM a complété l'outil précédemment créé pour l'enseignement fondamental par une brochure à l'attention de l'enseignement secondaire. Au travers de ces deux ouvrages, le Conseil croise les compétences en éducation aux médias et en éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Il en découle une large palette de pistes et d'activités pédagogiques permettant aux

enseignants de développer avec leurs élèves des clés pour saisir les enjeux médiatiques contemporains et se positionner comme citoyen actif, émancipé, critique et solidaire.

<http://www.csem.be/mediasphilosophiecitoyennete>

5.2.7 Balises pour un itinéraire en éducation au cinéma tout au long de la vie

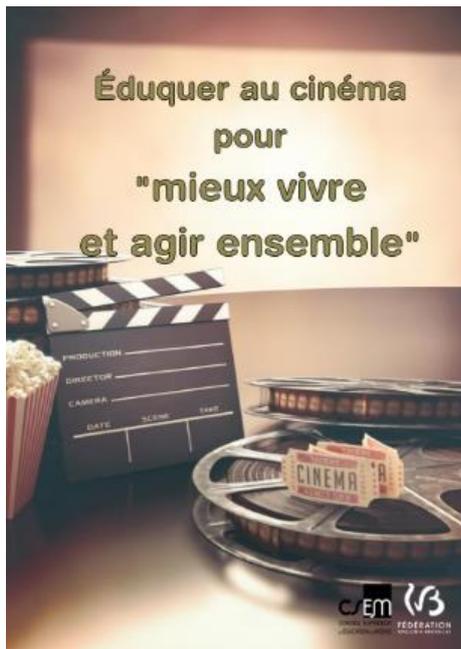


Issu du Groupe de travail « cinéma et image », ce document pédagogique est sorti de presse fin 2016 ; il est le fruit de plusieurs années de réflexion. Concrètement, il s'agit d'une liste d'activités et expériences cinématographiques, classées par tranches d'âges, que chaque individu devrait être amené à vivre et à partager au cours de ses apprentissages. Chacune des activités ou expériences est en lien avec les socles de compétences et les compétences disciplinaires. Des ressources techniques et pédagogiques complètent le document. Enfin, il consacre un chapitre à la formation initiale des enseignants et éducateurs.

Accessible sur le site du CSEM en téléchargement, la version papier a déjà fait l'objet de nombreuses demandes. Fin 2017, elle a été présentée aux membres de l'Inspection de l'Enseignement Spécialisé lors d'une demi-journée consacrée à l'apport de l'éducation aux médias dans ce type d'enseignement (Suarlée, le 4/12/2017).

En 2018, D'autres initiatives ont été organisées pour en assurer la promotion.
<http://www.csem.be/cinematoutaulongdelavie>

5.2.8 Eduquer au cinéma pour mieux vivre et agir ensemble



Les événements tragiques du début de l'année 2015 et l'intensification de la « crise migratoire » que nous vivons aujourd'hui ont mis en lumière la nécessité de sensibiliser les enfants et les jeunes aux valeurs démocratiques, à la liberté d'expression et aux nécessaires bonnes pratiques de la solidarité citoyenne dans une optique de « mieux vivre et agir ensemble ». Plusieurs approches médiatiques sont envisagées pour développer la citoyenneté responsable et engager le débat en classe, en famille, dans les centres et mouvements de jeunesse, parmi lesquelles, l'éducation au cinéma.

Vecteur d'émotions, le 7^{ème} art est un outil intéressant à plus d'un titre pour faire monter la parole et engager une réflexion citoyenne. C'est la raison pour laquelle le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a sélectionné une vingtaine de productions cinématographiques de qualité traitant chacune d'un des aspects du « mieux vivre et agir ensemble ».

Fictions, documentaires, films d'animation, courts et longs-métrages abordent ainsi des thèmes aussi variés que la place de la femme dans la société, l'exclusion sociale, l'immigration, le respect des différences, le handicap, le radicalisme, la tolérance, la liberté d'expression, la diversité culturelle, la solidarité, l'amitié, etc.

Afin d'aider les parents, les éducateurs et les enseignants dans leurs choix, ces films ont été classés en fonction de l'âge des publics visés : dès 3 ans jusque 18 ans et au-delà. Ils font chacun l'objet d'une fiche descriptive complète comprenant, notamment, le résumé de l'intrigue, où et comment se procurer l'œuvre, des pistes d'exploitation pédagogique et des ressources pour alimenter la démarche.

Cette ressource a été complétée et actualisée en 2018.

http://csem.be/outils/brochures/csem/eduquer_au_cinema_pour_mieux_vivre_et_agir_ensemble



5.2.9 Le folder de présentation du Conseil supérieur de l'éducation aux médias



Ce folder original a été réalisé par le Secrétariat du Conseil en 2014. Début 2017, il a fait l'objet d'une mise à jour des données, principalement dans les parties « outils » et « opérations ».

[http://csem.be/outils/brochures/csem/le nouveau folder du Conseil](http://csem.be/outils/brochures/csem/le_nouveau_folder_du_Conseil)

Toutes les ressources qui précèdent sont téléchargeables et sont disponibles en version papier sur commande via le site du CSEM.

D'autres ressources plus anciennes sont toujours téléchargeables sur le site web du CSEM.

<http://csem.be/outils/brochures>

5.3 Les répertoires

Une des missions du Conseil supérieur de l'éducation aux médias est d'assurer la publicité des initiatives, actions, expériences existantes en éducation aux médias portées par des tiers. C'est ainsi que le CSEM a mis en place une large réflexion afin d'amplifier et de développer une éducation aux médias en réseaux et de constituer peu à peu des répertoires d'intervenants et de ressources en éducation aux médias dans des domaines très ciblés.

Les ressources de ces répertoires, souvent présentées dans un format court et accessible, s'adressent à différents publics éducatifs : enseignants, parents, éducateurs et animateurs, adolescents et enfants.



5.3.1 Mieux vivre ensemble

Le CSEM, suite à l'attentat perpétré à la rédaction de Charlie Hebdo (Paris - janvier 2015), a réalisé un travail d'identification critique de ressources en ligne susceptibles de contribuer à éduquer et renforcer le « mieux vivre ensemble ». De nombreuses ressources ont été analysées et présentées dans un répertoire commenté qui s'adresse aux différents publics éducatifs : enseignants, éducateurs, animateurs et aussi parents.

Le répertoire en ligne présente chaque ressource via une description et une analyse courte et accessible. Les fiches classées selon six axes peuvent être filtrées en fonction de plusieurs critères : le thème général du contenu, le type de ressource(s) proposé, la localisation ou encore le public auquel la ressource s'adresse.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.

http://csem.be/outils/ressources/repertoire/mieux_vivre_ensemble

5.3.2 Opérateurs en éducation au cinéma

Dernier ouvrage réalisé en 2008 par le CEM (Conseil de l'éducation aux médias), l'outil « Opérateurs en éducation au cinéma » avait pour objectif ambitieux de développer une activité en éducation au cinéma avec les jeunes, que ce soit en milieu scolaire ou en éducation permanente. Pour ce faire, il répertorie les intervenants en éducation au cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été conçu sur base d'informations reçues par les opérateurs eux-mêmes, le contenu étant placé sous leur responsabilité. Ce répertoire, au travers d'une fiche d'identité et de fiches d'activités, informe sur le type d'activités que l'opérateur développe, les tranches d'âges visées par celles-ci, les conditions financières et la répartition géographique de leurs actions.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.



RÉPERTOIRE DES INTERVENANTS EN ÉDUCATION AU CINÉMA

A venir, le répertoire des opérateurs en éducation aux médias.

Avec la création du nouveau site du CSEM, il est prévu d'étendre ce répertoire aux opérateurs en éducation aux médias. Ceci afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- répondre au Décret qui demande l'identification des intervenants et la communication de leurs actions – le maillage ;
- pouvoir informer les intervenants en EAM des actions du CSEM et faire percoler les apports du CSEM ;
- pouvoir identifier le cas échéant l'un ou l'autre intervenant possible pour une participation à un événement du CSEM ;
- pouvoir informer le public en recherche d'intervention en EAM...



Ce nouveau répertoire se voudra plus léger, plus accessible et fonctionnel. Nous y reviendrons. Le répertoire des opérateurs en éducation au cinéma ne sera plus disponible à partir du 1^{er} janvier 2021.

5.3.3 Opérateurs en médias en réseaux

Depuis sa création, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a mis en place une large réflexion afin d'amplifier et développer une éducation aux médias en réseaux. Il a donc réalisé un travail d'identification critique de ressources en ligne susceptibles de contribuer à une éducation aux médias en réseaux et les a agrégés dans un outil élaboré à partir d'indicateurs. Ce répertoire en ligne présente les ressources dans un format court et accessible et fournit une analyse synthétique, parfois critique des contenus et méthodes proposés.

C'est ainsi que ce répertoire commenté identifie un nombre important de ressources en ligne adressées à différents publics éducatifs : enseignants, parents, éducateurs et animateurs, adolescents et enfants.

Les ressources du répertoire ont été sélectionnées parmi toutes celles disponibles en ligne en fonction de différents éléments :

- leur pertinence d'usage dans le cadre d'activités d'éducation aux médias,
- la diversité de leurs contenus et leur pertinence pour les publics visés,
- leur niveau de diffusion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus largement sur le web.

La dernière mise à jour de ce répertoire a été réalisée en 2016.

http://csem.be/outils/productions/repertoires/medias_en_reseaux



5.3.4 Education aux médias en réseaux - fiches thématiques



Que faire par rapport à la mémoire du web ? Quelles sont les conséquences des traces que nous laissons en ligne ? Quel est l'impact de la reproductibilité des données ? Quels rôles les outils en ligne peuvent-ils jouer dans le cadre d'une recherche

d'information(s) ? Comment produire un document médiatique numérique ? Autant de questions que se posent les enseignants, les éducateurs, les parents face à l'évolution du contexte médiatique avec la numérisation, la mise en réseau des médias.

Cette énumération, loin d'être exhaustive, renvoie par ailleurs à des problématiques qui ne sont pas propres aux médias en réseaux : enjeux en termes d'identité et de réputation, de relations sociales et affectives, de règles, d'évaluation et de recherche de l'information ou encore de production de contenus...

Le Conseil propose, au travers de ce répertoire, une série de fiches thématiques, de fiches transversales et des pistes d'activités pour permettre au public éducatif de développer auprès des jeunes une appropriation critique des médias en réseaux, de manière à ce qu'ils en apprécient toutes les richesses et en fassent un usage citoyen et responsable.

<http://csem.be/outils/fichesmediasenreseaux>





Organisation et fonctionnement



6. CHAPITRE 6 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

6.1 La composition et le fonctionnement du Conseil

Aux côtés du Président, de la Vice-présidente, du Directeur du service d'appui et du Secrétaire, le Conseil est composé d'une cinquantaine de membres effectifs et de leurs suppléants :

- des experts en éducation aux médias (universités et hautes écoles) ;
- des représentants de l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) et de l'Alliance des Médias La PRESSE.be ;
- des représentants issus du secteur de la radio et de la télévision, notamment la RTBF ;
- un représentant de PointCulture ;
- un représentant du secteur du cinéma ;
- un représentant du secteur des nouvelles technologies de l'information ;
- des délégués des services de l'Inspection des différents niveaux d'enseignement ;
- un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement ;
- des représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement ;
- des représentants des principales organisations syndicales ;
- des représentants des principales organisations de parents actives dans l'enseignement ;
- des représentants du Conseil de la Jeunesse, de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ), de la Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes (CCMCJ) ;
- un représentant du Conseil de l'Éducation permanente ;
- un représentant du Conseil supérieur de l'Audiovisuel ;
- des représentants des trois centres de ressources ;
- un représentant du Secrétaire général du Ministère de la F.W.B.

La durée des mandats au CSEM est de cinq ans; le Conseil actuel a été installé en 2015. Il fallait donc, en 2020, procéder à un renouvellement des membres en ce compris la Présidence. Le Décret du 5 juin 2008 précise que les mandats de cinq ans ne peuvent être renouvelés qu'une fois. Plusieurs membres, présents depuis la naissance du CSEM, ne pourraient donc pas être redésignés.

Après un appel à candidatures, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a désigné le 24 septembre 2020 Monsieur Paul de Theux comme Président du CSEM et Madame Hadja Lahbib comme Vice-Présidente pour une durée de cinq ans.

En novembre 2020 et en concertation avec le Cabinet de la Ministre des médias, la procédure de renouvellement a été lancée. Elle devrait aboutir à la désignation des nouveaux membres du Conseil au début de l'année 2021.



En 2020, étant donné la pandémie, le Conseil ne s'est réuni que 4 fois, dont deux fois en vidéoconférence. Plusieurs consultations des membres à distance ont permis au Conseil de répondre à toutes les missions qui lui sont confiées comme le montre le présent rapport d'activité.

Il faut noter que, le 10 février 2020, le Conseil a reçu les Ministres Linard, Désir et Glatigny qui voulaient, par cette rencontre, être à l'écoute des préoccupations du Conseil et montrer leur engagement commun en faveur de l'éducation aux médias.



Rencontre du Conseil avec trois ministres, le 10 février 2020

Compte-rendu de la rencontre

Le Président rappelle les priorités :

- Poursuivre le renforcement de l'éducation aux médias avec notamment l'adoption d'un nouveau décret ;
- Financer la recherche appliquée pour mettre en place des dispositifs innovants ;
- Renforcer les moyens du CSEM notamment en personnel ;
- Renforcer les moyens alloués aux opérateurs qui n'ont pas été indexés depuis longtemps.

Le Vice-Président pense qu'il est essentiel que tous les élèves puissent avoir des cours en éducation aux médias. L'éducation aux médias n'apparaît que de manière fragmentaire dans le cursus scolaire. Le Pacte d'excellence ne l'intègre pas suffisamment dans ces référentiels.

Il est impératif d'inscrire l'éducation aux médias dans la formation des enseignants et de valoriser l'éducation aux médias.



La parole aux ministres

Bénédicte Linard (Ecolo)

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

Madame Linard explique la nécessité de travailler sur l'éducation aux médias. Face à l'urgence d'une société hyper-médiatisée, il faut renforcer celle-ci. La question de la société et de la cohésion sociale est souvent évoquée et plusieurs associations se sont déjà emparées de la question de l'éducation aux médias. On remarque que les jeunes sont mieux outillés en matière de numérique mais il ne faut pas oublier les adultes qui doivent aussi être éduqués aux médias. La RTBF a l'obligation de renforcer l'éducation aux médias.

Caroline Désir (PS)

Ministre de l'Education,

Comme Ministre de l'Education, c'est un sacré défi pour le domaine de l'enseignement.

Pour les référentiels des compétences initiales, l'idée est d'avoir la construction de cette capacité critique. Il faut saluer le travail du CSEM sur la construction du travail pédagogique pour les écoles.

Valérie Glatigny (MR)

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Madame Glatigny estime que la plupart des métiers pour l'avenir n'existent pas encore. On doit donner aux jeunes des compétences que les ordinateurs n'auront pas, comme le travail en équipe et l'esprit critique. Il est important de former les enseignants pour qu'ils puissent à leur tour former les jeunes. La jeunesse de 3 à 30 ans est un secteur pivot, l'objectif est de devenir des « cracs » en matière d'éducation aux médias.

Echanges

Paul de Theux exprime la crainte de l'absence de l'éducation aux médias dans les référentiels ainsi que son importance et ses enjeux.

Sandrine Geuquet relève la confusion dans le texte du référentiel pour l'enseignement maternel entre l'opportunité d'utiliser les outils numériques pour le maternel et (en même temps attire l'attention sur) « les dangers du numérique ».



Madame Linard explique qu'il faut amener les jeunes à comprendre que derrière l'information, il y a des personnes qui font de l'éducation aux médias. On doit fédérer les actions pour ne pas oublier les acteurs potentiels.

Madame Désir fera remonter l'information de ne pas confondre éducation aux médias et éducation au numérique.

Madame Glatigny demande comment faire pour structurer tous ces intervenants auprès d'objectifs communs ?

Karim Ibourki, Président du CSA, répond qu'il faut un plan transversal pour l'éducation aux médias. Ce qu'il manque, c'est le soutien politique pour promouvoir à grand échelle l'éducation aux médias. Les propagateurs de fausses informations sont des gens pour qui l'éducation aux médias n'est pas la réponse mais l'outil pour diffuser ces fausses informations. Il faut renforcer l'articulation entre le CSA et le CSEM ; il y a une proposition en cours afin de réintégrer le CSEM dans le collège d'avis du CSA. Le collège a établi une note sur la régulation des réseaux sociaux. Une grande partie de la population ne s'informe plus via la presse quotidienne mais via les réseaux sociaux.

Madame Linard explique que tous les membres ont un domaine d'activités sur l'éducation aux médias, mais il faut une vision globale de l'éducation aux médias afin de coordonner les initiatives.

Marc Dubrus, Forum J, estime que l'enjeu est d'avoir une école plus démocratique. Il est important de commencer dès la troisième maternelle avec un smartphone. Les jeunes ont besoin de l'éducation aux médias sur l'information, la désinformation et la presse numérique.

Pierre Fastrez, UCL, insiste sur la nécessité de voir l'éducation aux médias comme un projet positif. L'éducation aux médias doit toujours réagir face aux dangers comme les fakenews, le cyberharcèlement, etc.

Madame Désir souligne qu'elle est pour l'obligation scolaire à 5 ans. Les adolescents ne s'informent pas comme la génération précédente. Mais il faut des codes pour leur expliquer que l'information n'est pas toujours fiable. Le monde avance très vite et l'école n'avance pas au même rythme. Les technologies offrent des possibilités infinies mais cela n'empêche pas les réflexes de protection. Le parti de rendre plus verticale l'éducation aux médias n'est pas le parti choisi dans les référentiels. Le but est d'avoir un cours qui se construit avec les élèves. Les référentiels répondent aux « quoi » et les programmes répondent aux « comment ».

Michel Clarembeaux, CAV Liège, rappelle que l'éducation aux médias a été introduite en 1995. Les 3 centres de ressources ont été installés à cette époque et ont reçu une dotation de 100 000 Euros et, depuis, il n'y a pas eu d'indexation. Les centres de ressources interviennent dans les formations continuées et sont témoins de ce qui se passe dans les écoles concernant la disparité de l'éducation aux médias.

Madame Glatigny propose de créer un groupe de travail pour structurer l'éducation aux médias. Elle continue son travail sur la réforme initiale des enseignants et attend les commentaires du CSEM.



6.2 Un bureau et un nouveau service d'appui au CSEM

6.2.1 Le bureau du Conseil

Conformément au règlement d'ordre intérieur et au décret, le Bureau du CSEM est composé du Président du Conseil, de son Vice-président, et du Secrétaire du Conseil. Le bureau est en charge de la préparation et de l'organisation des travaux du conseil et de son secrétariat.

Les mandats de Président (Patrick Verniers) et Vice-Président (Tanguy Roosen) étaient arrivés à échéance le 30/11/2019. Ils ont poursuivi leur mission au sein du bureau jusqu'au 24 septembre 2020.

Depuis cette date, le bureau est composé du Président, Paul De Theux, de la vice-présidente, Hadja Lahbib et d'Olivier Gobert, secrétaire.

6.2.2 Le service d'appui

Suite à la volonté du gouvernement de la FWB de renforcer le soutien aux travaux du CSEM et au développement de l'éducation aux médias de manière transversale au sein du Ministère, le Gouvernement a pris la décision de faire évoluer le secrétariat du CSEM en un service d'appui au CSEM. C'est également dans ce sens que le budget de fonctionnement a été renforcé depuis 2019.

La constitution de ce service d'appui a été mise en œuvre en 2020. Des appels à candidatures ainsi que des procédures de recrutement de 3 agents contractuels ont été lancés et les nouveaux agents sont entrés en service progressivement :

- Patrick Verniers a été engagé comme Directeur du service d'appui en date du 1/3/2020
- Aude Lavry a été engagée comme chargée de communication en date du 1/6/2020
- Tatiana Debrabandere a été engagée comme chargée de projets en date du 1/1/2021

C'est donc progressivement que le nouveau service d'appui a été mis en place, sur base des nouveaux recrutements et des membres de l'ancien secrétariat du Conseil.

Le service d'appui au Conseil supérieur soutient et initie des actions, partenariats et projets d'éducation aux médias sur base des missions et orientations du Conseil supérieur. Il assure l'opérationnalisation des travaux du Conseil et contribue à la transversalité entre les différents services du Ministère.

En 2020, le service d'appui du CSEM était composé de 8 collaborateurs :

- Patrick Verniers – Directeur (depuis le 1/3/2020)
- Laurent Abraham – Assistant
- Philippe Delmotte, Chargé de mission issu de l'enseignement fondamental
- Tatiana Debrabandere, Chargée de projets (depuis le 1/1/2021)
- Corine Dufour – Assistante principale



- Olivier Gobert – Secrétaire du Conseil, chargé de mission issu de l’enseignement
- Aude Lavry, Chargée de communication (depuis le 1/6/2020)
- Catherine Soudon, Chargée de mission issue de l’enseignement secondaire

6.3 Les groupes de travail et leur suivi

Afin de remplir ses missions, le CSEM a mis sur pied plusieurs groupes de travail thématiques afin de l’éclairer et de rendre son travail plus efficace. Ces groupes de travail, dits « GT », accueillent des membres du Conseil au gré de leurs spécialités, de leurs intérêts ou de leurs disponibilités. Ces groupes peuvent à l’occasion accueillir des experts ou toute personne appartenant aux institutions représentées au Conseil et qui serait désireuse de s’y investir.

Les groupes de travail rendent compte de l’état d’avancement de leurs tâches lors de chaque réunion du Conseil qui, in fine, valide les éventuelles productions et ajuste ses décisions.

Malgré les mesures de confinement et l’impossibilité de se réunir en présentiel en 2020, les groupes de travail ont poursuivi les chantiers entamés grâce à la motivation et à l’enthousiasme de leurs membres.

6.3.1 Médias d’information

Le groupe de travail « Médias d’information » s’est réuni à une occasion afin de préparer le rallye des médias. Prévu initialement autour de la thématique : « la modération en ligne : quelles limites ? ». Malgré un grand nombre d’inscriptions, il a malheureusement dû être annulé en raison du confinement.

6.3.2 Enseignement

Une nouvelle brochure pour mener des activités d’éducation aux médias en maternelle

Le groupe de travail « Enseignement » s’est réuni à 7 reprises durant l’année 2020, essentiellement autour de l’élaboration d’un outil proposant des activités d’éducation aux médias en articulation avec le nouveau référentiel "compétences initiales". La brochure a été rédigée en co-construction par une quinzaine de membres du CSEM. Elle contient des pistes pédagogiques pour vivre des activités d’éducation aux médias en classe. Les activités d’analyse et de production médiatiques proposées s’appuient sur le vécu des élèves en partant de leurs pratiques médiatiques.

<https://www.csem.be/actualite/education-aux-medias-et-competences-initiales-activites-pedagogiques-vivre-en-classe-de>



La Journée des Hautes Écoles

La Journée des Hautes Écoles qui devait se tenir en décembre 2020 est remise à l'année prochaine. La thématique proposée sera : « Fake news : les repères chahutés de l'information - mieux cerner les enjeux de la désinformation et tentative de réponse éducative ».

Avis d'initiative

Deux avis d'initiative conçus par le CSEM en 2020 concernent directement l'enseignement : les avis 50 et 52.

L'Avis 50 est relatif à la place de l'éducation aux médias dans les référentiels du Tronc commun (voir point 4.11 du présent rapport).

<https://www.csem.be/csem/textes-et-avis/avis-du-csem-ndeg-50-avis-dinitiative-relatif-la-place-de-leducation-aux-medias>

L'Avis 52, daté du 3 septembre 2020, concerne les orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et personnels des centres PMS.

Le CSEM propose de spécifier un point sur l'éducation aux médias en ciblant notamment la déconstruction des stéréotypes entraînant des préjugés discriminants qui peuvent déboucher sur des actes de haine ou de violence, particulièrement à l'égard des femmes, la lutte contre la désinformation, l'éducation aux médias au service de la citoyenneté et particulièrement l'expression citoyenne par la création médiatique, la dimension critique dans l'utilisation du numérique et de ses outils à l'école.

Le CSEM propose en outre de mieux distinguer l'éducation aux médias et l'éducation par les médias ; de préciser les axes particulièrement travaillés durant une formation : la recherche ou le traitement de l'information (axe informationnel), les contextes d'utilisation et les usages (axe social) et les dispositifs et leur utilisation (axe technique).

<https://www.csem.be/csem/textes-et-avis/avis-du-csem-ndeg-52-orientations-et-themes-prioritaires-pour-la-formation-en>

6.3.3 Usages médiatiques

Ce groupe de travail s'est réuni 6 fois en 2020, essentiellement autour de la conception de nouvelles brochures dans la collection « Repères » entamée en 2017.

L'objectif de la collection « Repères » n'est pas seulement de produire des ressources : un expert seul pourrait réaliser ce travail. La démarche poursuivie par le CSEM est de réaliser un dossier sur une thématique qui touche des questions socialement/médiatiquement vives tout en développant un processus collaboratif entre membres afin de construire une vision commune.

En 2020, le groupe de travail a réalisé deux nouveaux numéros, tout en assurant la diffusion et la promotion des six premiers carnets.



Les deux nouveaux numéros portent sur les thématiques suivantes : « Apprendre et développer son esprit critique à l'ère des influenceurs » et « Jeux vidéo : du divertissement à l'analyse critique ». Ces deux carnets sont accompagnés d'une boîte à outils sur le site du CSEM comprenant le contenu des brochures et des ressources pour aller plus loin.

<https://www.csem.be/eduquer-aux-medias/productions>



6.3.4 Recherche

Ce groupe de travail s'est réuni une fois en tant que Comité de sélection du Prix du mémoire et du TFE. Pour la quatrième année consécutive, le CSEM a élaboré un dispositif visant à stimuler les jeunes mémorants ainsi que la recherche en attribuant une récompense d'une valeur de 2000 € à un mémoire de 2^{ème} cycle universitaire ou d'enseignement supérieur de type long ou à un TFE d'enseignement supérieur de type court des catégories pédagogiques. Ce mémoire doit contribuer de manière originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux éducatifs, pédagogiques, juridiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'éducation aux médias.

Trois mémoires et deux TFE ont été examinés par le Jury. Celui-ci a décidé de ne pas octroyer de prix du TFE : les travaux, bien que de qualité, n'entraient pas dans les critères en termes d'éducation aux médias.



6.3.5 Comité de sélection de l'Appel à projets

Le groupe de travail « Appel à projets » s'est réuni deux fois sur l'année 2020.

Une première réunion de GT, en mars, a permis de déterminer le thème pour l'année scolaire 2020-2021 « **Stéréotypes de genre dans et avec les médias** » ainsi que le calendrier et les modalités pratiques de lancement.

La seconde réunion s'est tenue en octobre afin de procéder au classement des 29 projets reçus au Secrétariat et jugés recevables. Les arrêtés et documents administratifs ont ensuite été transmis par le Secrétariat aux instances concernées.

<https://www.csem.be/educuer-aux-medias/operations/appel-projet>

6.4 La collaboration avec les centres de ressources

Décret (article 23) :

Chaque centre de ressources a pour mission de concevoir, de promouvoir, et d'encadrer des initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches ou évaluations menés ou réalisés en matière d'éducation aux médias en Communauté française, principalement à destination des établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française, de leurs équipes pédagogiques et de leurs élèves et étudiants.

Les trois centres de ressources sont :

- Le Centre Audiovisuel de Liège asbl conventionné avec les institutions suivantes :
 - CPEONS : Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné ;
 - CECP : Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ;
 - FELSI : Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants ;
- Média Animation asbl conventionné avec le SeGEC, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ;
- Le Centre d'Auto-formation qui relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement de Wallonie-Bruxelles Enseignement.



Les centres de ressources, à des degrés divers, se sont investis dans les groupes de travail mis en place par le Conseil ; particulièrement les groupes de travail Enseignement, Usages médiatiques et Médias d'information. De cette manière, ils ont contribué à l'édition des ressources et publications du Conseil en 2020.



Ils ont participé au groupe de travail mis en place par le Conseil chargé d'accompagner les initiatives « Ouvrir mon quotidien », et « Journalistes en classe ». Ils ont appuyé les initiatives du Conseil dans le cadre de son appel à projets scolaires en éducation aux médias et ont particulièrement soutenu quelques écoles qui les ont sollicités.

De manière collégiale, ils ont organisé, avec le Conseil, la Journée des hautes écoles.

Formations organisées en 2020 :

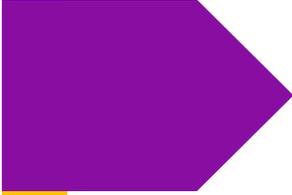
	CAV Liège	CAF-Tihange	Média Animation
Nombre total de jours de formations	35 + 94h	21	52
- Enseignement	27 + 64h	21	52
- Hors enseignement	8 + 30h	-	-
Nombre de personnes touchées	448	193	493

En 2020, l'équivalent de 123 journées de formation a donc été organisé par les centres de ressources en éducation aux médias. Elles ont touché 1134 participants. La situation sanitaire a eu un impact important sur l'organisation des formations. Par comparaison, pour l'année scolaire 2018/2019, 468 journées de formation avaient été organisées au bénéfice de 4424 participants.

Fin 2020, Monsieur Michel Clarembeaux, créateur et Directeur du Centre Audiovisuel de Liège, a cédé sa place à Monsieur Marc Malcourant qui assurera l'intérim de direction jusqu'à la désignation d'un-e nouveau-elle directeur-trice.

L'activité détaillée de chaque centre de ressources en éducation aux médias est envoyée chaque année au Conseil.





Budget



7. CHAPITRE 7 : BUDGET

Décret : (Chapitre 2, article 20 et 25)

Le Gouvernement reconnaît, après avis du Conseil supérieur, au maximum trois Centre(s) de ressources en éducation aux médias en Communauté française... Dans la limite des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 280.000 € est consacré au financement des Centres de ressources.

Décret : (Chapitre 2, article 17)

Dans la limite des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 88.000 € est consacré au financement du Conseil supérieur... Dans les limites des crédits disponibles, à partir de l'année budgétaire 2009, le montant de ces crédits est au minimum indexé annuellement et est rattaché à l'indice des prix à la consommation du mois de décembre de l'année qui précède.

Décret : (Chapitre 2, article 26, 1° et 3°)

Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne et à l'achat par la Communauté française au maximum à la moitié de leur prix de vente au détail, de journaux quotidiens mis gratuitement à disposition des établissements... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de 515.000 € sont consacrés à l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 27, 1° et 3°)

Chaque année est organisée en Communauté française une initiative d'éducation aux médias portant sur la visite gratuite de journalistes professionnels au sein des établissements... Dans les limites des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de 99.000 € sont consacrés à l'organisation de l'initiative.

Décret : (Chapitre 2, article 28, 1° et 3°)

Chaque année, est organisée une initiative culturelle d'éducation aux médias portant sur la programmation à prix réduits de films dans des salles de cinéma à destination des élèves des établissements scolaires... et à la réalisation d'outils pédagogiques destinés à accompagner ces films... Dans les limites des crédits



disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de 150.000 € sont consacrés à l'organisation de l'initiative.

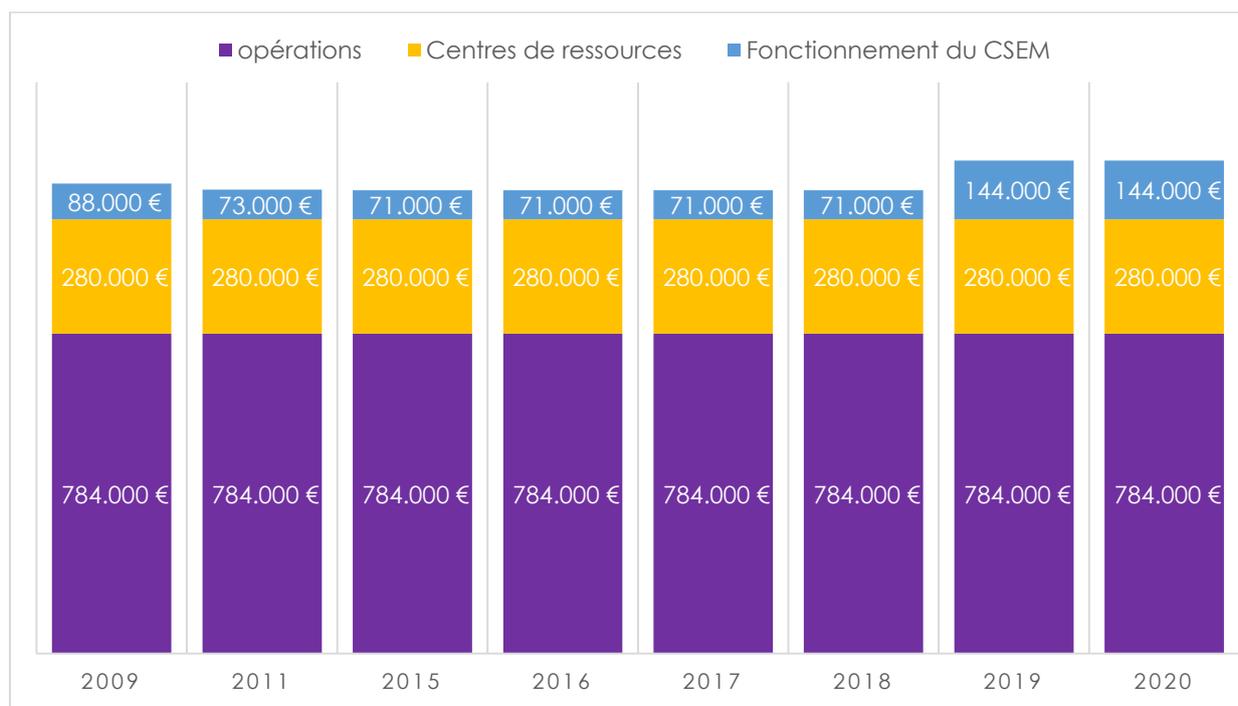
Décret : (Chapitre 2, article 29, 1°)

Dans la limite des crédits disponibles, des crédits pour un montant annuel minimal de 20.000 € sont consacrés à l'organisation annuelle en Communauté française d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le soutien de projets scolaires locaux d'éducation aux médias organisés à destination des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire par un ou plusieurs établissements scolaires en Communauté française.

7.1.1 Le budget des opérations prévues par le Décret

Le budget prévu décrétalement pour le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, les Centres de ressources en éducation aux médias et les initiatives d'éducation aux médias s'élève normalement à 1.152.000 €.

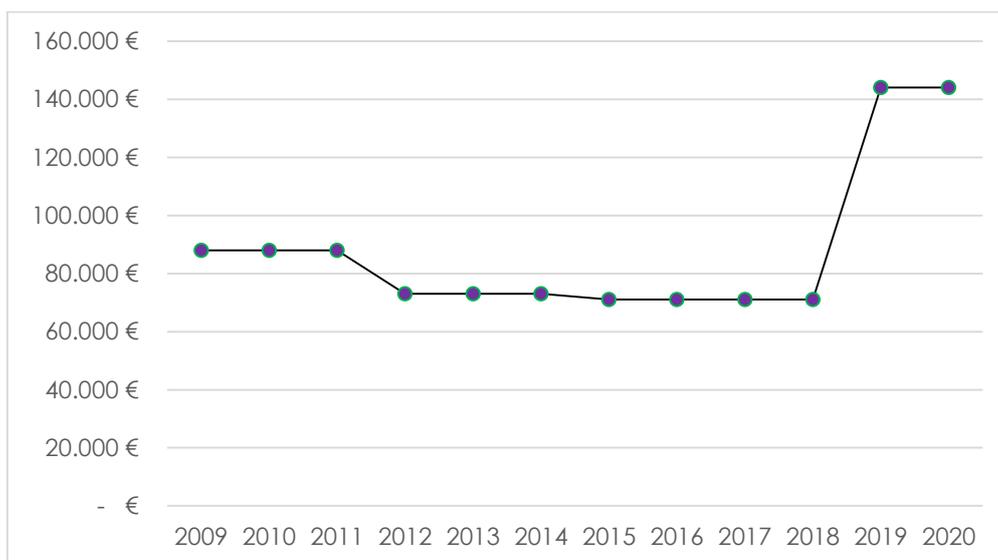
Le budget de fonctionnement du Conseil a été rehaussé en 2019 – contrairement aux années précédentes – à hauteur de 144.000 € et est resté identique en 2020 ; le budget total actuel est donc de 1.208.000 €. Le graphique suivant illustre sa répartition :



7.1.2 Le budget de fonctionnement du Conseil

7.1.2.1 Dépenses

Le budget alloué au CSEM pour l'année 2020 est resté inchangé par rapport à celui qui avait été alloué pour l'année 2019 qui se chiffre à 144.000 €. Pour rappel, en 2019, ce budget a été doublé par rapport aux années précédentes (passant de 71.000 € à 144.000 €) sous l'impulsion du Ministre des Médias.



Pour 2020, les frais de fonctionnement du Conseil ont représenté 2,7 % du budget.

Les frais de fonctionnement du Secrétariat ont quant à eux représenté 8,9 % du budget. Ceci s'explique par le fait que les frais inhérents aux abonnements aux transports en commun des chargés de mission du secrétariat du CSEM ne sont pas pris en charge par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais par le budget du Conseil. Par contre, leurs indemnités forfaitaires sont désormais prises en charge par le Ministère, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

La partie la plus importante du budget se concentre sur le poste « productions et diffusions » : ce poste a représenté pas moins de 78,9% du budget annuel. Ceci est dû en grande partie aux frais occasionnés par la création de son nouveau site web. Le site précédent rencontrait toujours un franc succès et un trafic important mais, ayant été créé il y a un peu plus de dix ans, il ne répondait plus entièrement aux standards contemporains des plateformes de ressources ; le site actuel dernièrement mis en ligne a fait l'objet de nouveaux développements qui sont venus combler cette lacune.

Par ailleurs, le CSEM a eu recours à l'engagement (pour une durée déterminée) de deux experts externes ; l'un en appui des travaux de son groupe de travail « usages médiatiques », l'autre en vue de la création d'un outil pédagogique sur la désinformation.



Enfin, le CSEM a fait procéder à la mise en page et à l'impression de deux nouveaux dossiers de sa collection « Repères », à la réimpression de cinq numéros de cette même collection très appréciée et très demandée par les différents publics du CSEM, ainsi qu'à la mise en page et à l'impression d'une nouvelle brochure destinée à l'enseignement maternel en lien avec les compétences initiales.

Le poste « communication » a quant à lui représenté un peu moins de 7% du budget.

Au total, 97,5% du budget annuel ont été dépensés pour l'année 2020.

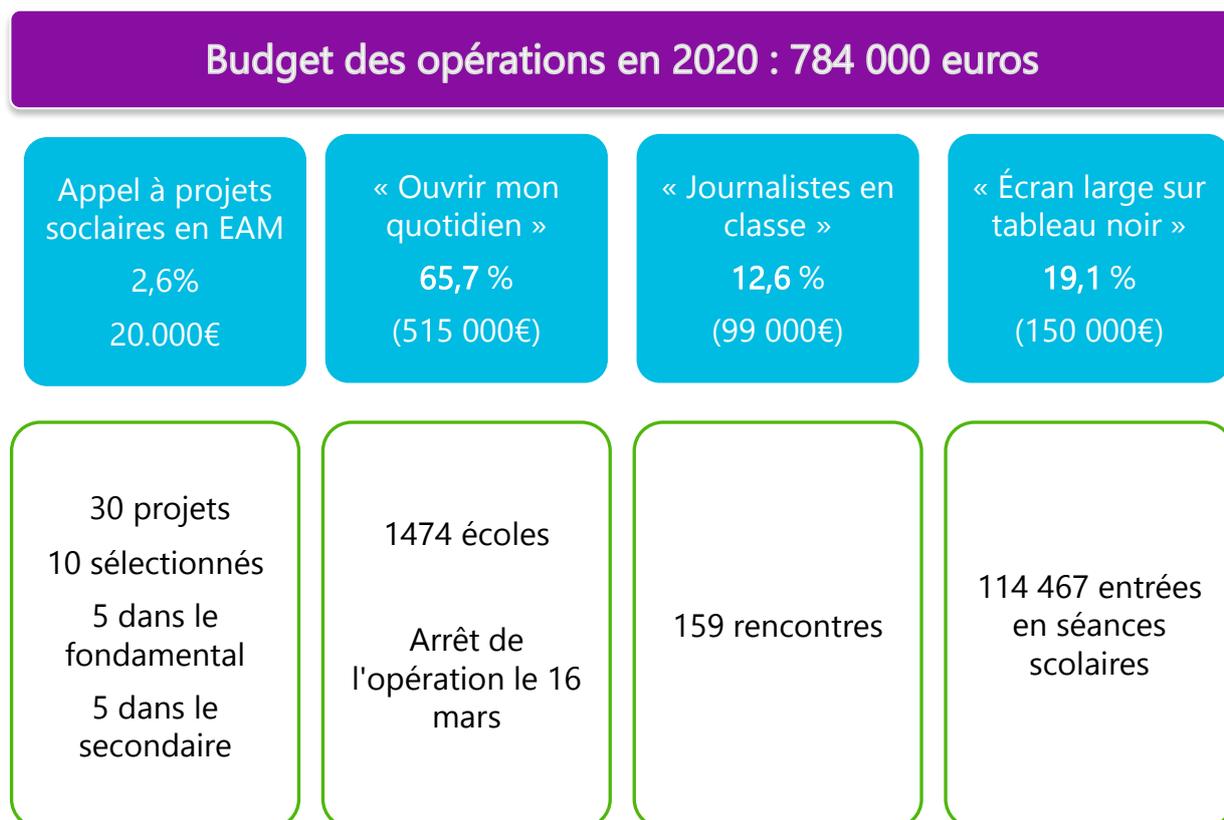
	Prévision	Effectué	Solde
Fonctionnement du Conseil	6.500,00 €	3.949,52 €	2.550,48 €
Frais d'accueil pour les réunions	2.000,00 €	1.473,45 €	526,55 €
Jetons de présence des ayants-droit	2.500,00 €	1.825,00 €	675,00 €
Divers Conseil	2.000,00 €	651,07 €	1.348,93 €
Fonctionnement du Secrétariat	19.200,00 €	12.831,00 €	6.369,00 €
Frais de déplacement des chargés de mission	10.000,00 €	9.819,24 €	180,76 €
Frais de missions de services	3.000,00 €	1.648,66 €	1.351,34 €
Indemnités forfaitaires	3.200,00 €	0,00 €	3.200,00 €
Divers Secrétariat	3.000,00 €	1.363,10 €	1.636,90 €
Productions et diffusions	106.800,00 €	113.741,39 €	-6.941,39 €
Site web			
Maintenance et sécurité du site actuel	7.300,00 €	9.111,05 €	-1.811,05 €
Nouveau site (TVAC)	80.000,00 €	78.825,45 €	1.174,55 €
Engagement d'experts			
Suivi du GT usages médiatiques (2 dossiers) - 1 expert	6.000,00 €	5.970,00 €	30,00 €
Création d'outils pédagogiques sur la désinformation - 1 expert	10.000,00 €	10.164,00 €	-164,00 €
Production d'outils pédagogiques			
Mise en page et impression 2 dossiers "Repères"	3.500,00 €	9.670,89 €	-6.170,89 €
Communication	11.500,00 €	10.031,21 €	1.468,79 €
Salons de l'éducation (EDUC Days + SETT 2020)	10.000,00 €	7.768,14 €	2.231,86 €
Initiatives en communication (lettres d'information)	1.000,00 €	1.400,00 €	-400,00 €
Plaquettes commémoratives pour les écoles lauréates de l'appel à projets du CSEM	500,00 €	863,07 €	-363,07 €
TOTAL	144.000,00 €	140.553,12 €	3.446,88 €



7.1.2.2 Budget non utilisé

Seule une infime partie (moins de 3%) du budget de fonctionnement du Conseil n'a pas été utilisée en 2020.

7.1.3 Le budget des opérations





Rapport d'activité 2020

Conseil supérieur de
l'éducation aux médias

Espace 27 Septembre
Boulevard Léopold II, 44 - 6E630
1080 Bruxelles
E-mail : contact@csem.be
Site Internet : www.csem.be

Rédaction

Patrick Verniers
Olivier Gobert
Philippe Delmotte
Catherine Soudon
Aude Lavry
Tatiana Debrabandere
Corine Dufour
Laurent Abraham



Mise en page/graphisme

Aude Lavry

Éditeur responsable

Paul de Theux
Président du Conseil

© 2021

